

Rentrée scolaire

DSDEN de Maine-et-Loire
Les fiches techniques du département

Année 2021-2022

Les élèves et les établissements dans le Maine-et-Loire

Premier degré

1. Couverture territoriale
2. Structures
3. Élèves
4. Enseignants du secteur public; le remplacement
5. La formation continue
6. Les langues vivantes

Second degré

7. Les structures
8. Les enseignements de spécialité
9. La carte des langues
10. Les relations écoles-entreprises
11. Les résultats aux examens
12. Le climat scolaire
13. L'absentéisme
14. La sécurité dans les écoles et les EPLE

L'action éducative dans le Maine-et-Loire

15. L'accueil et la scolarisation en maternelle
16. Le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+
17. L'organisation de la semaine scolaire
18. Les stages de réussite

19. Le programme Devoirs Faits
20. L'éducation prioritaire
21. La politique de la ville - Angers - Cholet - Saumur
22. La Cité éducative
23. L'éducation à la citoyenneté
24. Les enseignements généraux et professionnels adaptés
25. Les élèves en situation de handicap
26. CASNAV49
27. Le parcours d'éducation artistique et culturelle et l'action mémorielle
28. Le sport à l'École
29. Les sciences à l'École
30. Les technologies et ressources numériques à l'école
31. La lutte contre le décrochage
32. L'apprentissage

L'organisation et les missions de la DSDEN 49

33. L'organigramme de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 49
34. L'encadrement départemental et ses missions
35. Les services administratifs de la DSDEN de Maine-et-Loire
36. La protection de l'enfance
37. Le service social et de santé en faveur des élèves
38. Le service social et de santé en faveur des personnels

Les annexes

39. Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, chargés de circonscription du premier degré
40. Les personnels de direction du second degré
41. CIO - MLDS - Atelier Canopé - ESPE
42. La carte des circonscriptions du premier degré
43. La carte des bassins de formation
44. Les écoles, collèges et lycées disposant d'une ULIS
45. Les unités d'enseignement
46. Le site internet de la DSDEN 49
47. Les signalements
48. Les CTP Gendarmerie



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Maine-et-Loire

Elèves et établissements

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

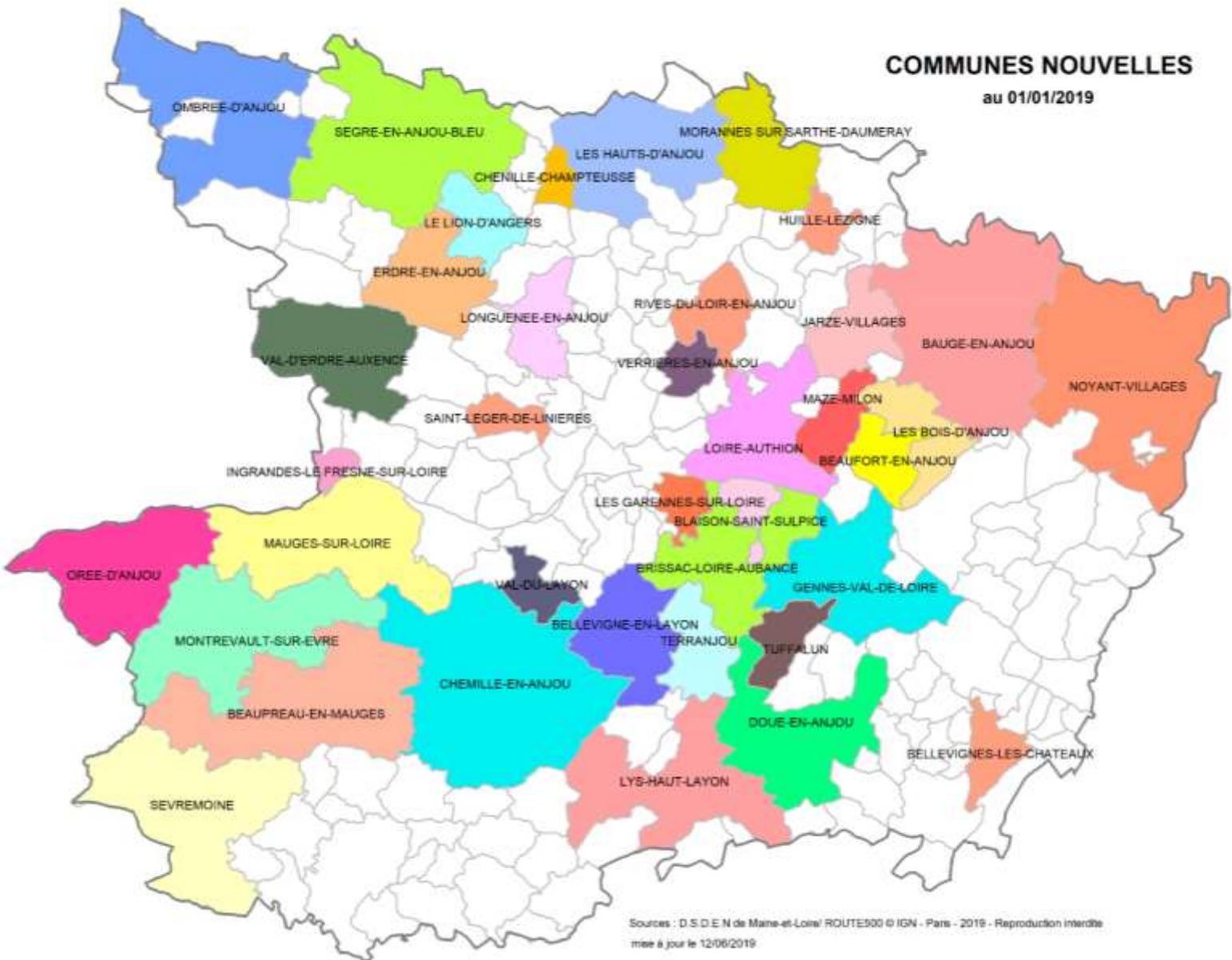


Le département de Maine-et-Loire est l'un de ceux qui a vu le nombre le plus important de fusions de communes dans les années 2010. Le nombre de communes a été divisé par 2.

Depuis 2013 le département de Maine et Loire a connu un resserrement du nombre de communes. Ces rapprochements se sont faits dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales prévoyant une nouvelle modalité de regroupement, la commune nouvelle.

Au total, le nombre de communes est passé de 357 à 177 soit -180.

Le nombre de communes regroupées en fait l'un des départements le plus impacté en France par la nouvelle organisation.



Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LES ECOLES SUR LE TERRITOIRE DE MAINE-ET-LOIRE

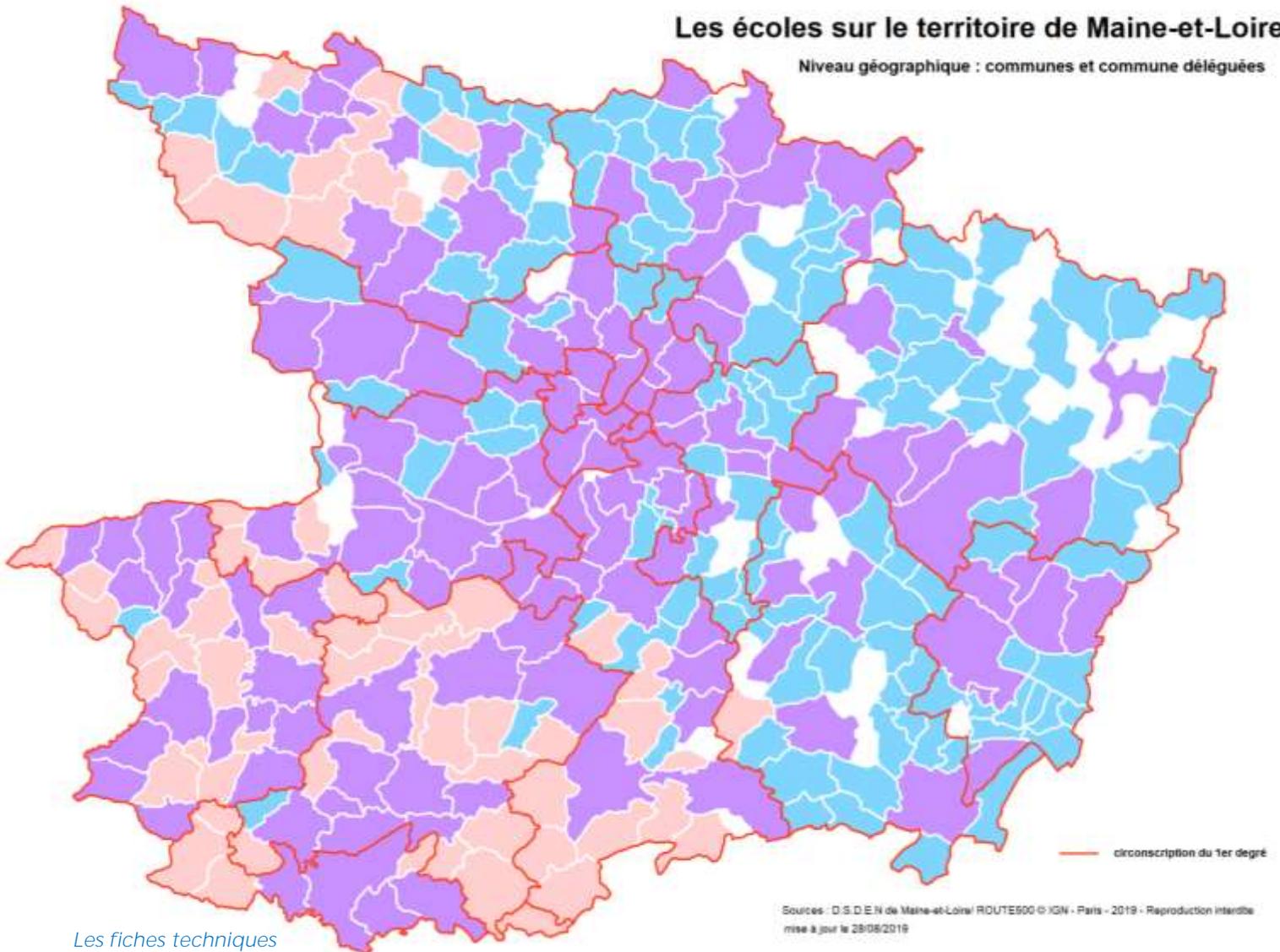
Évolution du réseau public :

- ▶ Fusion des écoles maternelle et élémentaire Henri Chiron Angers
- ▶ Fusion des écoles maternelle et élémentaire Les Grandes Maulévries Angers
- ▶ Fusion des écoles maternelle et élémentaire Maurice Ravel Beaucauzé
- ▶ Fusion des écoles maternelle et élémentaire Le Val de l'Erdre Candé

	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école publique et une école privée
	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école publique et pas d'école privée
	Commune ou commune déléguée ayant au moins une école privée et pas d'école publique

Les écoles sur le territoire de Maine-et-Loire

Niveau géographique : communes et commune déléguées



Sources - D.S.D.E.N de Maine-et-Loire/ ROUTE600 © IGN - Paris - 2019 - Reproduction interdite
 mise à jour le 28/08/2019

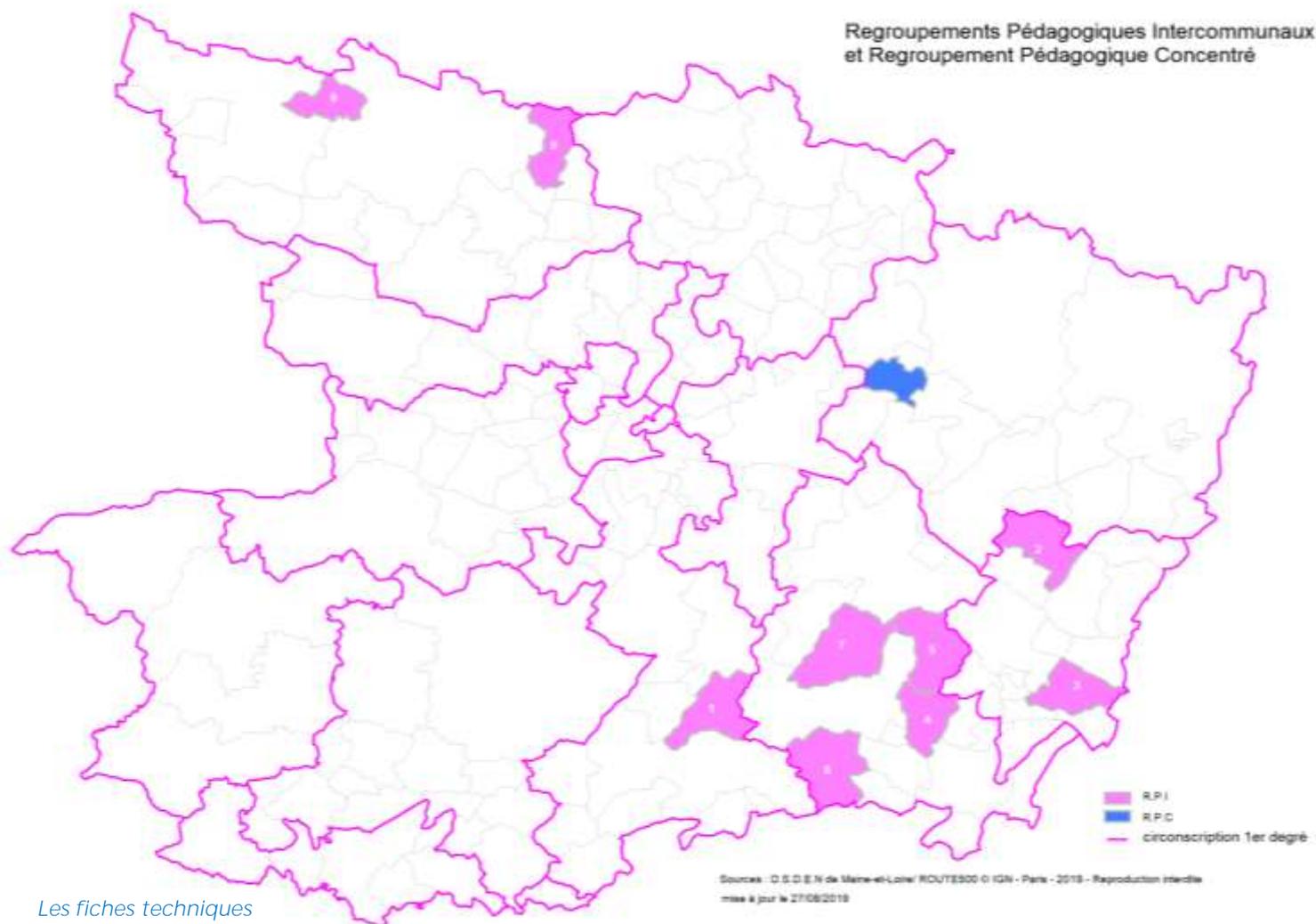
Les fiches techniques
 du département
 Année 2021-2022

LES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX SUR LE TERRITOIRE DE MAINE-ET-LOIRE

Les 10 Regroupements
 Communaux et
 Intercommunaux assurent
 une offre de service public
 d'éducation dans des
 secteurs isolés ruraux.

Regroupements Pédagogiques Intercommunaux RPI : 9
 Regroupement Pédagogique Concentré RPC : 1

	N°	Regroupement Pédagogique Intercommunal
PONTS DE CE –SUD LOIRE BOCAGE	1	TIGNE - CERNUSSON - LA FOSSE DE TIGNE -TANCOIGNE
SAUMUR	2	BLOU - NEUILLE
	3	MONTSOUREAU - PARNAY - SOUZAY CHAMPIGNY - TURQUANT
DOUE LA FONTAINE-LOIRE ET THOUET	4	CIZAY LA MADELEINE - COURCHAMPS
	5	ROU MARSON - LES ULMES - VERRIE
	6	ST MACAIRE DU BOIS - LES VERCHERS SUR LAYON
	7	LOURESSE ROCHEMENIER - DENEZE SS DOUE
SEGRÉ	8	CHAMBELLAY - LA JAILLE YVON
	9	BOUILLE MENARD - BOURG L'EVEQUE
		Regroupement pédagogique Concentré
BAUGE		ST GEORGES DU BOIS – FONTAINE MILON



Les fiches techniques
 du département
 Année 2021-2022

LES ECOLES ET LES CLASSES A LA RENTREE 2021

Les écoles privées représentent 35,1% des écoles de Maine et Loire.

	Public	Privé	Total
Écoles maternelles	88	1	89
Écoles élémentaires	335	229	564
total	423	230	653

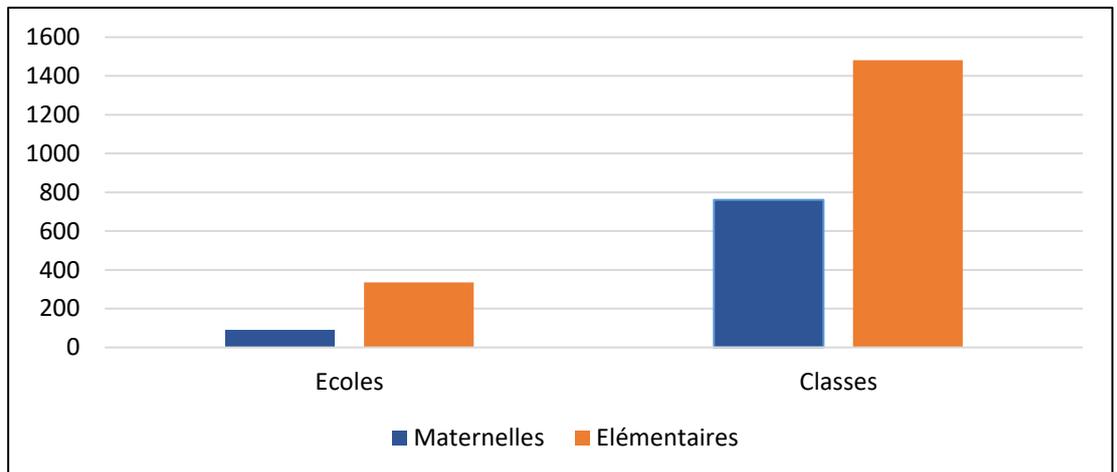
LES 423 ECOLES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT

Le nombre de classes tient compte des classes de GS, CP et CE1 dédoublées en REP + et CP, CE1 en REP.

	Écoles	Classes
Maternelles	88	761
Élémentaires	335	1481
total	423	2242

Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire ULIS : 36

Les coordonnées des écoles publiques sont accessibles sur le site de la DSDEN en suivant le lien ci-dessous :
<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/l-education-nationale-dans-le-49/ecoles-du-premier-degre/>

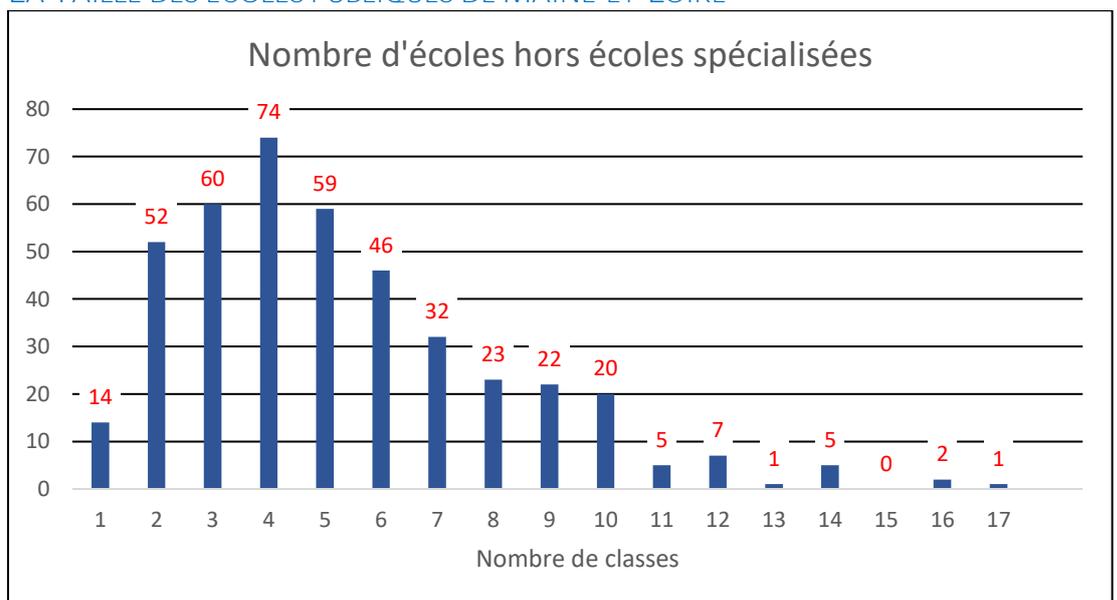


47.3% des écoles publiques de Maine-et-Loire accueillent 4 classes ou moins.

Les écoles les plus importantes du département comportent :

- 10 classes en école maternelle
- 16 classes en école élémentaire
- 17 classes en école primaire

LA TAILLE DES ECOLES PUBLIQUES DE MAINE-ET-LOIRE



Les fiches techniques du département
Année 2021-2022

La loi de 2005 en faveur des personnes handicapées a permis aux élèves concernés de bénéficier d'une scolarité en inclusion. Ainsi le nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé n'a cessé de progresser.

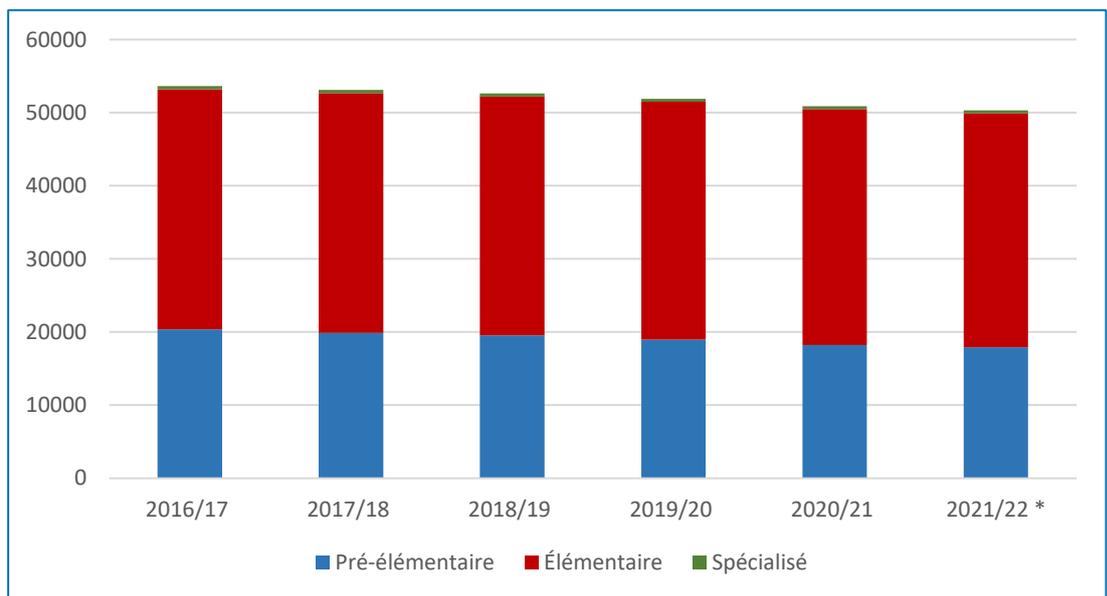
LES ELEVES DU PREMIER DEGRE PUBLIC

	Pré-élémentaire	Élémentaire	Spécialisé	TOTAL
2016/17	20370	32839	417	53626
2017/18	19897	32772	423	53092
2018/19	19525	32681	412	52618
2019/20	18968	32508	406	51882
2020/21	18205	32270	385	50860
2021/22 *	17940	31999	385	50324

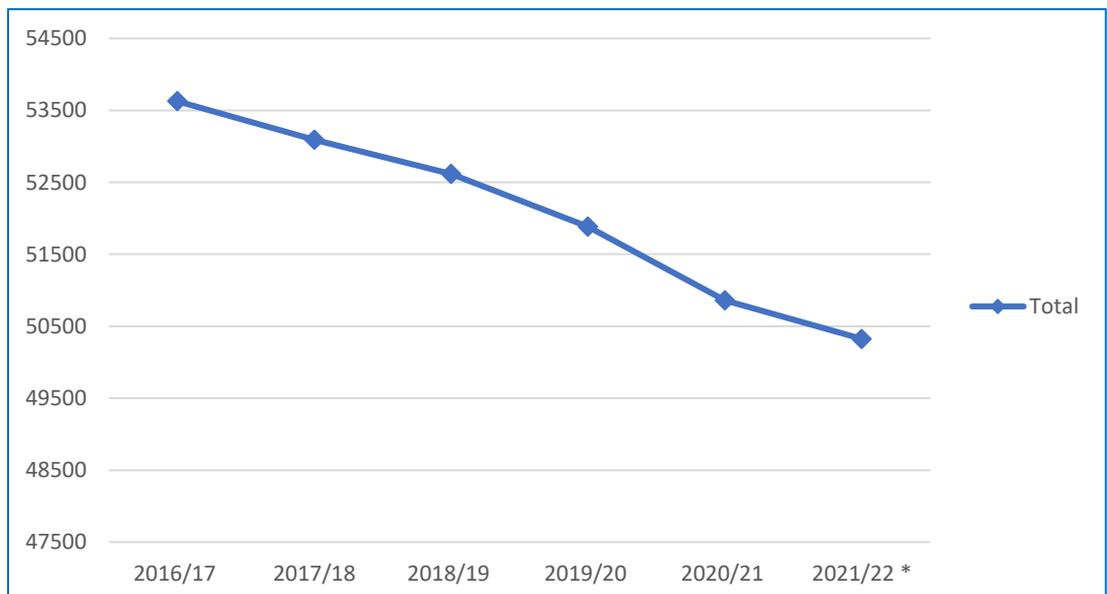
* « prévisionnel »

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES PUBLIQUES PAR NIVEAU

Le tendanciel à la baisse se confirme.



L'évolution sur 6 ans montre une perte de 6,1 % soit 3302 élèves



Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

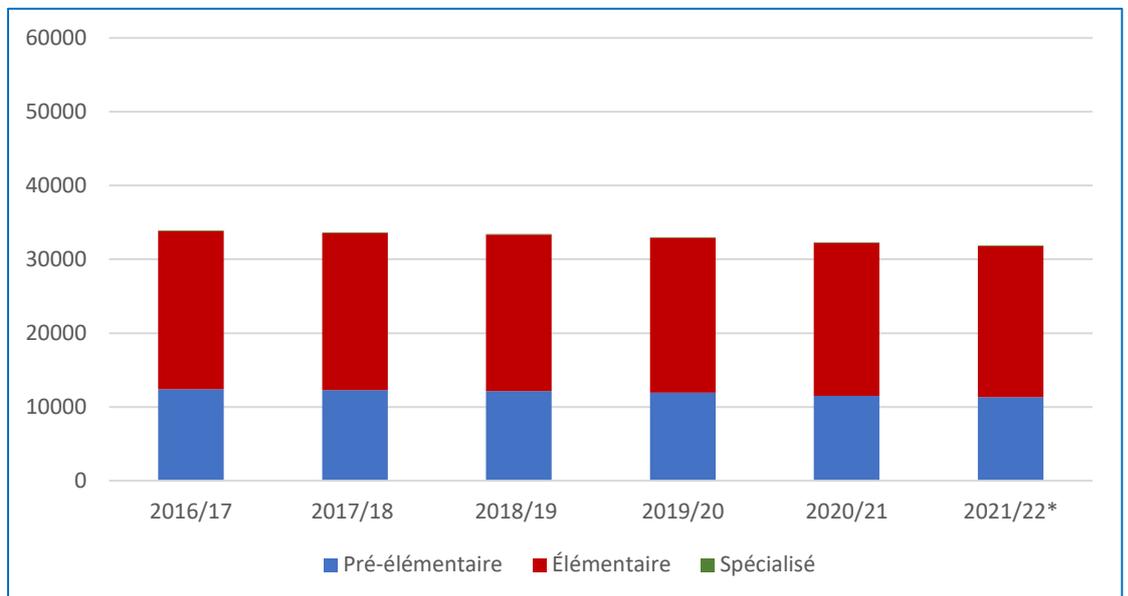
LES ELEVES DU PREMIER DEGRE PRIVE

	Pré-élémentaire	Élémentaire	Spécialisé	total
2016/17	12429	21400	100	33929
2017/18	12279	21293	102	33674
2018/19	12162	21175	101	33438
2019/20	11926	20988	109	33023
2020/21	11485	20745	102	32332
2021/22*	11340	20445	102	31887

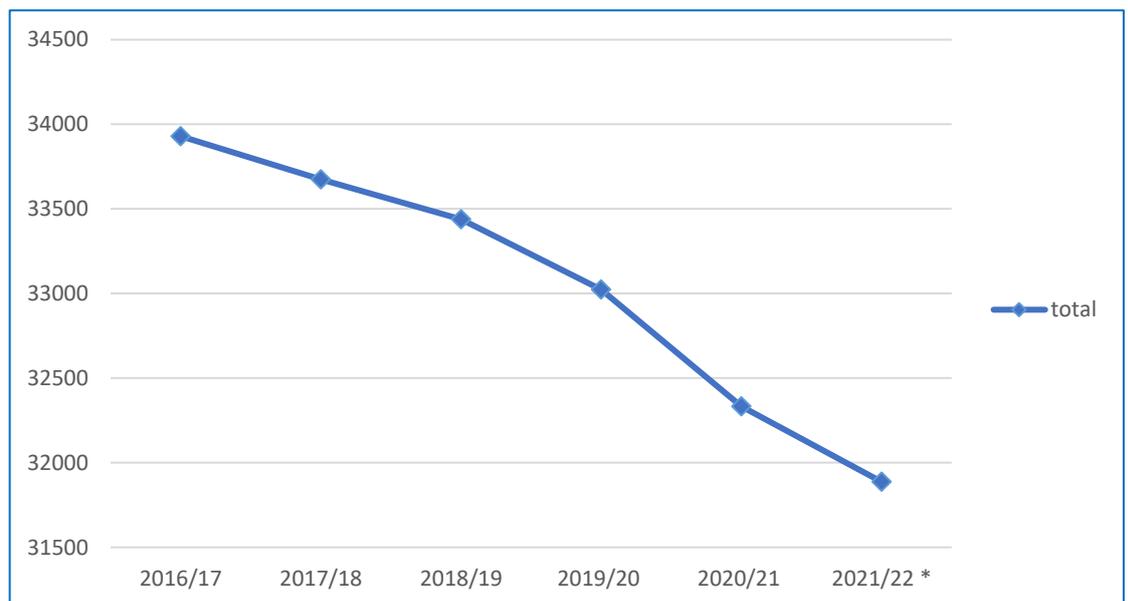
* « prévisionnel »

Les élèves de l'enseignement privé représentaient 38,8 % des élèves du 1er degré du Maine-et-Loire en 2020-2021

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES PRIVEES PAR NIVEAU



Depuis la rentrée 2016 on observe comme dans le public une tendance à la baisse sur 6 ans : 6 % ou -2042 élèves



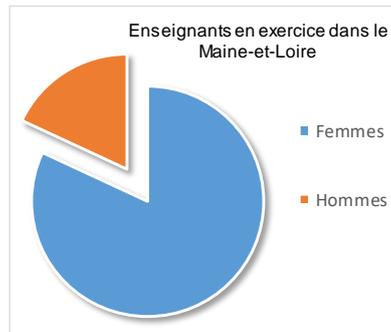
Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LA PROPORTION HOMMES/FEMMES EN ACTIVITE

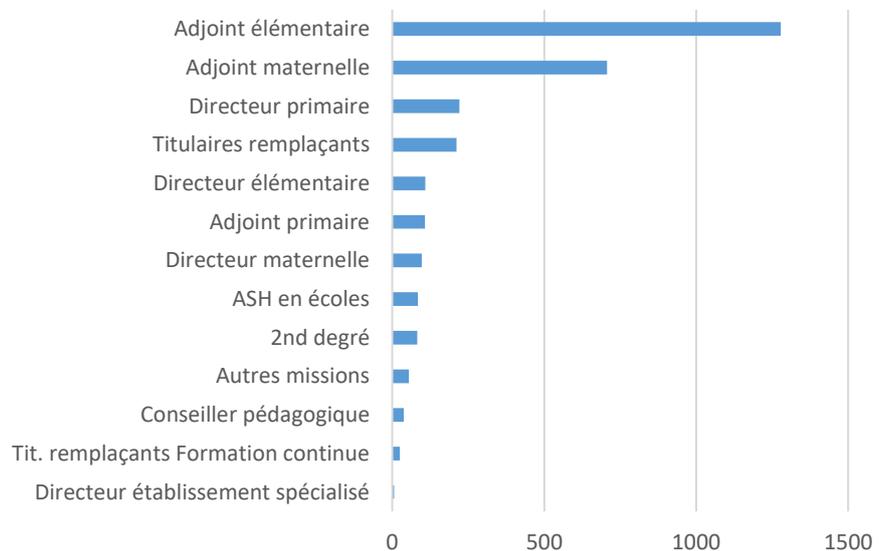
Enseignants gérés	
Femmes	2700
Hommes	572

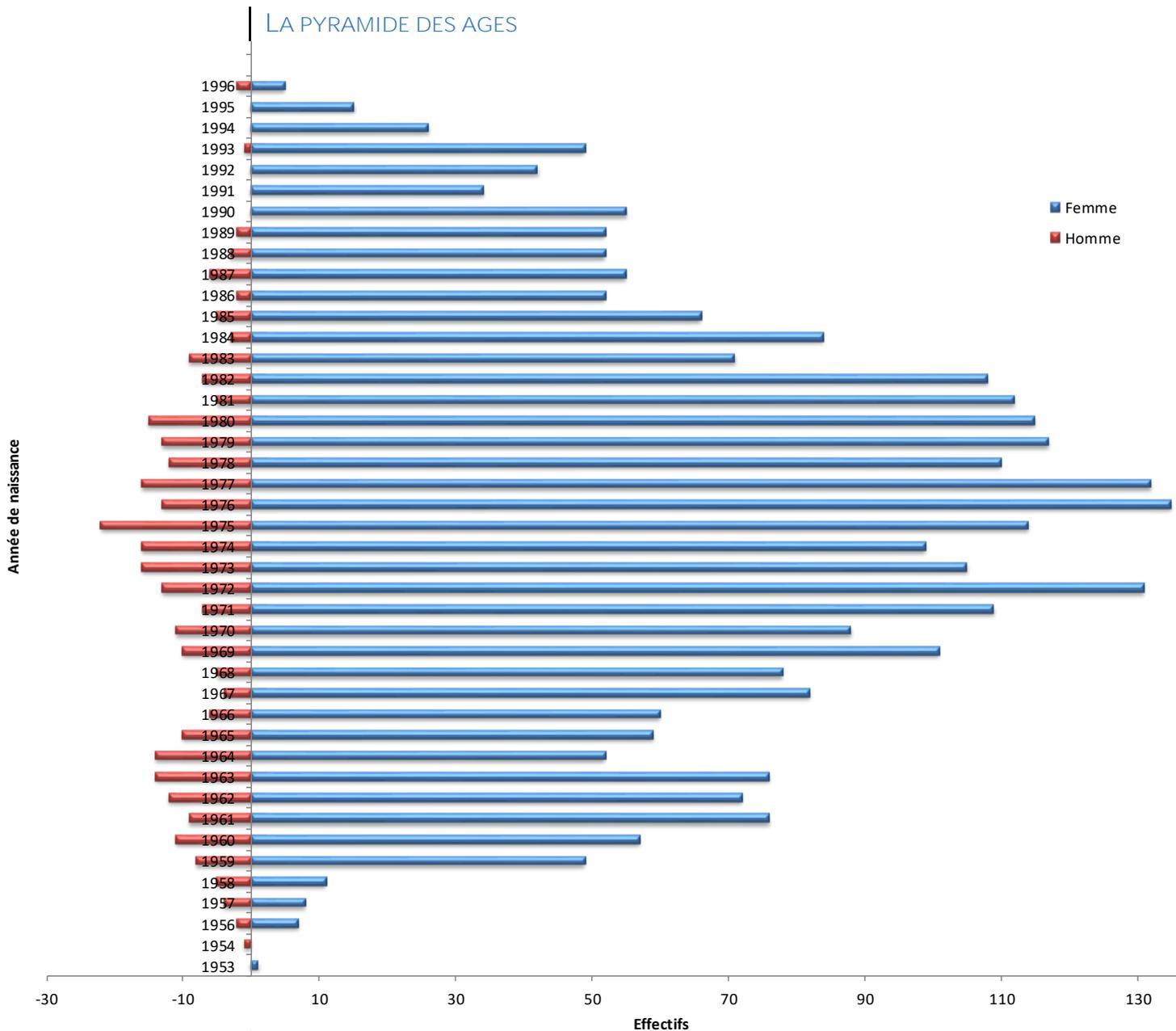
Enseignants en exercice	
Femmes	2635
Hommes	565

Les enseignants du 1^{er} degré
 sont très majoritairement
 des femmes. Elles sont 4 fois
 plus nombreuses que les
 hommes.
 Les concours de
 recrutement confirment
 cette tendance.



LA REPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR FONCTION





LE REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

Le département de Maine-et-Loire dispose d'une brigade de remplaçants appelés à intervenir dans tout type d'école et sur tout niveau de classe pour assurer tout remplacement de courte ou de longue durée d'enseignants en congé de maternité, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, stages de formation, bénéficiaires d'une autorisation d'absence, etc.

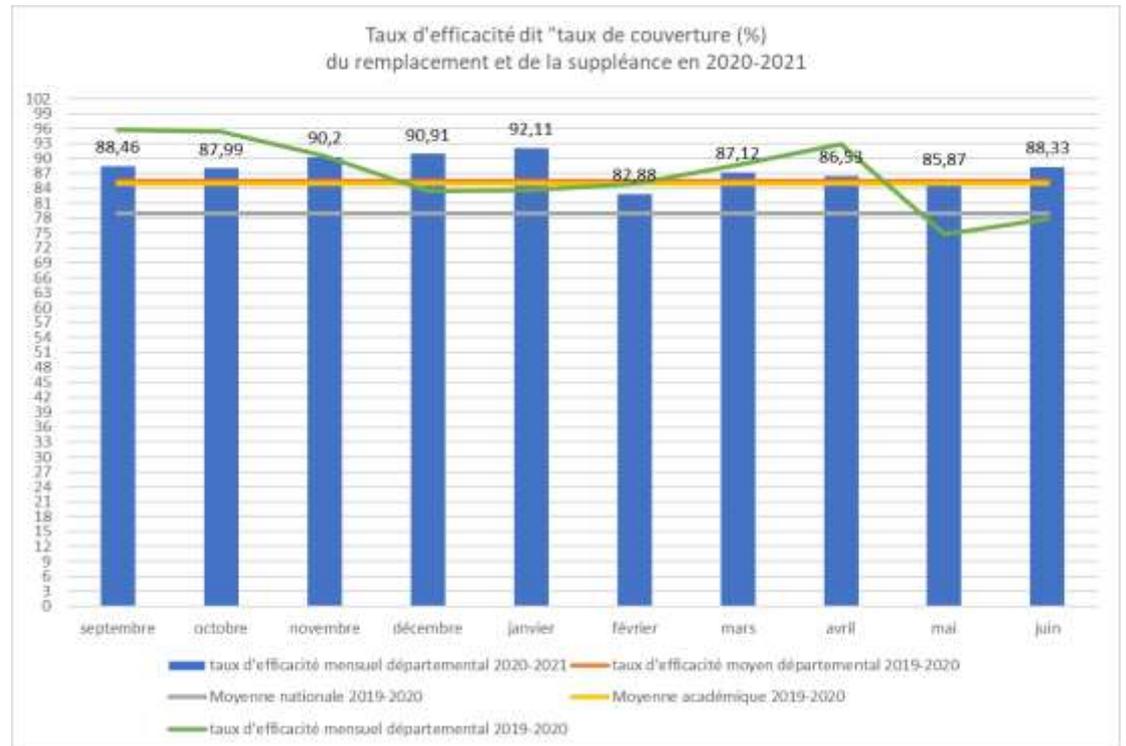
Lorsqu'ils ne sont pas appelés pour une suppléance, les remplaçants se rendent le matin, dès l'ouverture, dans leur établissement de rattachement administratif.

La zone de remplacement dans laquelle les remplaçants interviennent est en premier lieu située dans un secteur proche de l'établissement de rattachement administratif mais peut être étendue à toute la circonscription, voire aux autres circonscriptions.

Le département présente un
taux moyen (85.49 %)
supérieur à la moyenne
nationale
(79.97 % en 2017-2018)

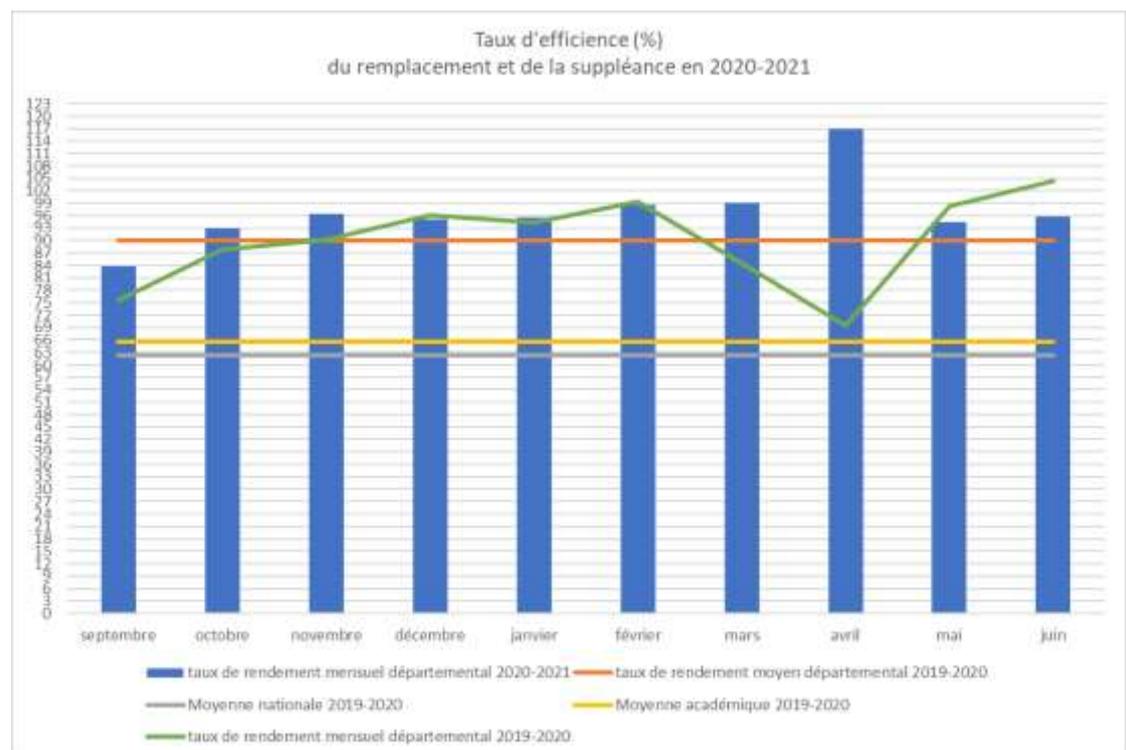
Les fiches techniques du
département
Année 2021-2022

Le graphique ci-dessous présente le taux d'efficacité du remplacement au cours de l'année scolaire 2020-2021 c'est-à-dire la capacité à couvrir les besoins.



Le taux moyen de mobilisation du potentiel de remplacement (95.55%) est supérieur à celui de 2019-2020 (90.10%)

Le graphique ci-dessous indique que la brigade de remplacement est efficacement mobilisée par rapport aux besoins.



Les fiches techniques du département Année 2021-2022

Tout au long de l'année scolaire 2020-2021, les différents dispositifs ont été ajustés pour permettre le maintien des formations dont la majorité s'attachait à l'enseignement des savoirs fondamentaux.

*Ecoles en contrat local
d'accompagnement :
Primaire Les Erables à Parçay
les Pins, NOYANT
VILLAGES ; Primaire Jardin
extraordinaire à Beausse,
MAUGES SUR LOIRE ;
Elémentaire Chambord,
CHOLET ; Elémentaire
Buffon, CHOLET ;
Elémentaire,
Jules Verne, CHOLET ;
Primaire La Herse ;
MONTREUIL BELLAY*

*Ecoles REP + avec GS
dédoublées :
Maternelle P. Valéry et
maternelle Voltaire, Angers*

*30 conseillères ou conseillers
pédagogiques assurent
l'accompagnement des
constellations.*

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE

Vecteur direct du projet académique, le Plan Départemental de Formation (PDF) 2021/2022 déploie ses priorités dans la continuité des plans précédents et intègre les nouvelles priorités nationales.

Les axes structurant le PDF perdurent :

- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les fondamentaux dans le premier degré (renforcer les liens entre les différents domaines d'enseignement) ;
- ▶ Mettre en œuvre les formations statutaires dont celles contribuant à l'appui à la direction d'école au développement de l'éducation inclusive ;
- ▶ Maintenir des accompagnements et formations de proximité (expérimentation EMILE, liaisons interdégrés, ...);
- ▶ Favoriser la formation et l'implication des personnels ayant des missions d'accompagnement des PE (CPC, CPD, chargés de mission, PEMF, Erun, notamment).

La formation continue s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire. C'est la raison pour laquelle la formation sera renforcée pour soutenir l'action des équipes pédagogiques en faveur de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.

L'organisation du PDF 2021-2022 répond à l'objectif de former annuellement 1/6 des PE dans le cadre de constellations (en français ou en mathématiques). L'année 2021/2022 verra le maintien des formations organisées sur le temps de classe pour chacun des trois cycles de l'école primaire.

Les 18 heures d'animation pédagogique ne constituent qu'une partie du PDF. Ce plan concerne tous les personnels enseignants du premier degré (stagiaires, contractuels, titulaires) et a vocation à les accompagner et les former tout au long de leur carrière. Des actions de formation spécifiques seront proposées aux enseignantes et enseignants amenés à exercer pour la première fois en classe maternelle. Les dispositifs de formation continue des directeurs et directrices d'école vont également être renforcés.

Un accompagnement spécifique sera proposé aux équipes engagées dans un contrat local d'accompagnement ou dans le dédoublement des classes en grande section (REP+).

Le PDF s'applique à rechercher le juste équilibre entre les projets personnels de formation et l'ajustement du métier aux nécessaires changements et évolutions du système éducatif. Il vise à rendre accessible à tous les personnels une diversité de parcours de formation et à développer des propositions d'accompagnement pour des personnels aux missions spécifiques.

Au cœur de cette dimension départementale, chaque inspecteur et inspectrice de circonscription pourra élaborer des actions en tenant compte de la spécificité de son territoire mais aussi des bilans effectués à l'occasion des rendez-vous de carrière.

ZOOM SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FRANÇAIS ET DU PLAN MATHÉMATIQUES

Dans le département, trois axes vont continuer à caractériser la formation continue des enseignantes et enseignants sous la conduite d'un référent ou d'une référente de circonscription dans le champ du français ou des mathématiques :

- ▶ Une formation locale dans la confiance et en temps long ;
- ▶ Un travail basé autour de la constitution d'un groupe d'environ 8 professeurs des écoles ;
- ▶ Un travail centré sur des contenus abordés en profondeur, en vue d'une confrontation à la pratique de classe.

Pour les référentes ou référents de circonscription (en français comme en mathématiques), il s'agit de travailler prioritairement des notions lors de demi-journées de formation de proximité sur un temps long. Les problématiques sont définies collégalement au sein des groupes (ou constellations) en lien avec les notions posant souvent des difficultés dans la pratique et au regard, notamment, des résultats aux évaluations nationales.

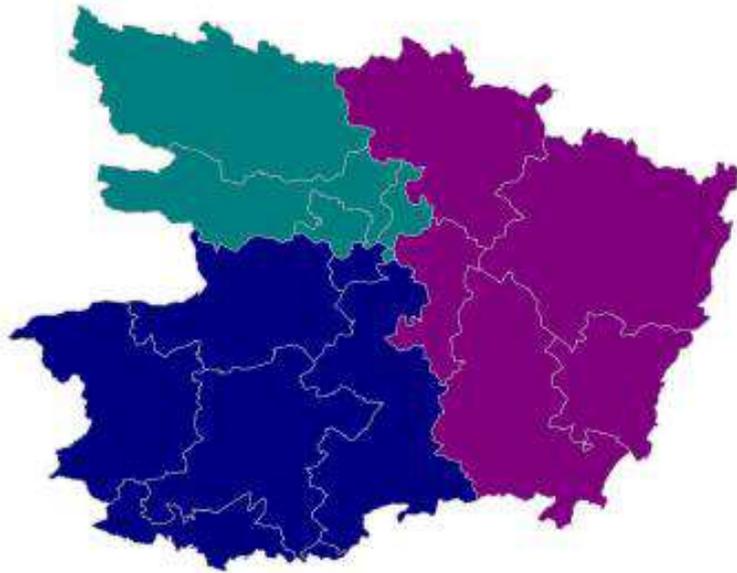
Un programme pluri annuel mis en œuvre par zone

Pour assurer une diversité et un équilibre dans les propositions de formation, un programme pluriannuel est mis en œuvre par zone

ZONE 1 :
Baugé - Doué la Fontaine - Durtal - Saumur - Trélazé

ZONE 2 :
Angers Centre - Chalonnes - Ponts de Cé Cholet est - Cholet et Sèvres + Montrevault

ZONE 3 :
Angers Est - Angers Nord Loire - Angers Ouest et Sud - Segré



Répartition des formations proposées en 2021-2022

L'ensemble du réseau des formateurs 1^{er} degré va être mobilisé : IEN, CPC, CPD, Erun, PE avec mission (langue orale & théâtre, EMI, sciences & EDD, GS dédoublée), PEMF.

Des postes de référent ou référente ont été créés au niveau départemental : référent français, référent mathématiques, référent direction d'école.

Les fiches techniques du département Année 2021-2022

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Constellations de 8 PE en moyenne	Plan français	Plan français	Plan français
	Plan mathématiques	Plan mathématiques	Plan mathématiques
Parcours autour d'une dominante (environ 25 PE par groupe)	Parcours EAC (Arts plastiques)	Parcours EAC (Education musicale)	Parcours école inclusive
	Parcours langues vivantes	Parcours EPS	Parcours EPS
Maternelle	Module 18h « Enseigner pour la première fois en maternelle »	Module 18h « Enseigner pour la première fois en maternelle »	Module 18h « Enseigner pour la première fois en maternelle »
Parcours hybrides (environ 25 PE par groupe)	Module 10h français	Module 10h français	Module 10h français
	Module 10h mathématiques	Module 10h mathématiques	Module 10h mathématiques
			Module 10h Dédoublage GS REP+ (pour les PE concernés)
	Module 18h Expérimentation CLA (pour les PE concernés)	Module 18h Expérimentation CLA (pour les PE concernés)	Module 18h Expérimentation CLA (pour les PE concernés)
	Module 8h « Pratique de la langue orale et pratique du théâtre »	Module 8h « Sciences et EDD »	Module 8h « Education aux médias et à l'information »
	Module 8h « Usages pédagogiques du numérique »	Module 8h « Usages pédagogiques du numérique »	Module 8h « Usages pédagogiques du numérique »
	Module 8h « Direction d'école »	Module 8h « Direction d'école »	Module 8h « Direction d'école »

*L'enseignement des langues
étrangères dans le
département de Maine-et-
Loire s'inscrit dans les
ambitions du socle commun
de connaissances, de
compétences et de culture.*

*EILE : enseignements
internationaux de langues
étrangères.
4 langues potentiellement
concernées : arabe, italien,
portugais et turc.*

*Le CECRL est au cœur des
apprentissages.*

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

LE CONTEXTE

La connaissance d'au moins une langue vivante étrangère est aujourd'hui une nécessité. Dans ces conditions, les élèves ne sauraient parvenir au terme de la scolarité obligatoire sans avoir acquis cette maîtrise élémentaire (ambition : maîtriser deux langues vivantes dont anglais).

L'enseignement d'une langue vivante étrangère intègre le domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Des langages pour penser et communiquer – dont les élèves doivent progressivement acquérir la maîtrise à l'école et au collège.

Au cycle 1, l'éveil aux langues nourrira les deux domaines du programme « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et « Explorer le monde ». L'école maternelle, par des activités ludiques et réflexives sur la langue (comptines, jeux avec les mots, etc.) faisant place à la sensibilité, à la sensorialité, aux compétences motrices, relationnelles et cognitives, contribue au développement du langage oral et à la consolidation de la maîtrise du français. Aux cycles 2 et 3, on veillera tout particulièrement à ce que les élèves soient capables de comprendre et communiquer à l'oral dans une autre langue, ainsi que de produire quelques écrits.

A travers le dispositif EILE, une diversité des langues est proposée dès l'école élémentaire. L'apprentissage précoce d'une langue vivante étrangère permet d'ouvrir les élèves à la pluralité des cultures et fonde les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse. Cette disposition peut concerner les élèves du CE1 au CM2.

UN PARCOURS COHERENT

Le renforcement de l'enseignement des langues vivantes repose sur un parcours linguistique adapté de l'école maternelle à la terminale, garantissant la progressivité de l'apprentissage et offrant aux élèves la possibilité de diversifier leur connaissance des langues et des cultures.

La sensibilisation des élèves à la diversité des langues vivantes se construit dès l'école maternelle afin de familiariser les plus jeunes à l'écoute des sonorités liées à d'autres langues, en prenant appui, en particulier, sur les langues parlées autour de l'école. La question du plurilinguisme occupe une place importante dans les travaux du groupe départemental Langues Vivantes.

De même, la place de la culture dans l'enseignement a été réaffirmée dans les programmes 2016 comme étant indissociable des apprentissages engagés.

UN ENSEIGNEMENT ORGANISE

L'enseignement de la langue vivante se fonde sur un horaire annuel obligatoire de 54 heures qui se décline en 1h30 hebdomadaire en moyenne. S'il est nécessaire d'assurer une régularité tout au long de l'année, des plages d'apprentissage massées en langue peuvent favoriser des actions inscrites dans un projet : la création ou l'exploitation de spectacles, la lecture de textes originaux, une approche culturelle et la découverte des modes de vie du ou des pays où cette langue est parlée.

En partenariat avec France Education international (ex CIEP) et le Rectorat de Nantes, le département de Maine-et-Loire bénéficie d'une dotation d'une quinzaine d'assistants étrangers qui interviennent essentiellement dans des écoles des agglomérations d'Angers, de Cholet et de Saumur. C'est ainsi qu'environ 3 500 élèves du département bénéficient de la présence, aux côtés de leurs enseignants, d'un locuteur leur permettant d'être confrontés à une langue étrangère native.

Dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), des échanges poste à poste peuvent permettre l'arrivée d'enseignants d'allemands.

LE NUMERIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Le numérique constitue un outil essentiel pour développer la pratique de l'oral (aussi bien en réception qu'en production). Il favorise la mise en place d'écrits fonctionnels et de communication notamment pour les élèves de cycle 3.

Les outils numériques permettent d'accroître l'exposition des élèves à la langue vivante authentique, avec des documents enregistrés par des locuteurs natifs ou des ressources en ligne.

Ils offrent la possibilité à l'élève de travailler à son rythme, selon son besoin et de s'isoler si nécessaire. Comme médiateurs, ils rassurent et sont une première étape avant la prise de parole en grand groupe.

Le déploiement de e-primo facilite l'accès aux ressources numériques en langues vivantes étrangères pour tous les élèves dans et hors la classe.

L'OUVERTURE SUR L'EUROPE ET LE MONDE

► E-twinning

La plateforme E-twinning constitue un levier pour favoriser les échanges entre établissements scolaires au sein de l'Europe.

Grâce à E-Twinning, les enseignants ont la possibilité de créer leurs projets, où ils mettront en place des activités sur divers sujets et compétences clés, par le biais d'une collaboration avec d'autres enseignants et leurs élèves.

► Le dispositif EMILE

Notre système éducatif se conçoit et se met en place dans un contexte européen et international en mouvement. L'ouverture internationale est encouragée dans le cadre de l'enseignement des langues. Deux classes d'immersion linguistique d'Enseignement d'une Matière par Intégration d'une Langue Étrangère (EMILE) ont vu le jour sur Angers à la rentrée 2019. Les domaines des mathématiques, du questionner le monde, des arts et des activités physiques et sportives sont pour partie enseignés en anglais.

► La formation continue

Dans le cadre du plan départemental de formation, une centaine de PE pourront bénéficier d'une formation soutenue en langues vivantes.

► Les mobilités Erasmus+

En coopération avec la Délégation Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC), le dispositif « Erasmus + » permet d'accroître la mobilité des enseignants et de leur proposer des temps d'immersion destinés à renforcer leurs compétences professionnelles dans un pays anglophone.

► Le label Euroscol

Ce label a été créé pour atteindre les objectifs fixés par le Président de la République visant la maîtrise d'au moins deux langues vivantes étrangères et une période de six mois passée dans un autre pays européen, pour la moitié d'une classe d'âge avant ses 25 ans.

Ce label s'adresse aux écoles et établissements publics et privés sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues et envisager la création à terme d'un espace européen de l'éducation.

Le dispositif EMILE est étendu aux classes de CE1 des écoles concernées.

Le renforcement de l'enseignement des langues dès l'école primaire passe par la mise en place d'un plan de formation adapté.

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

LES COLLEGES ET LES LYCEES A LA RENTREE 2021

	Public	Privé	Total
Collèges	50	42	92
Lycées généraux et technologiques, lycées polyvalents	15	15	30
Lycées professionnels	5	5	10
E.R.E.A. (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)	1		1

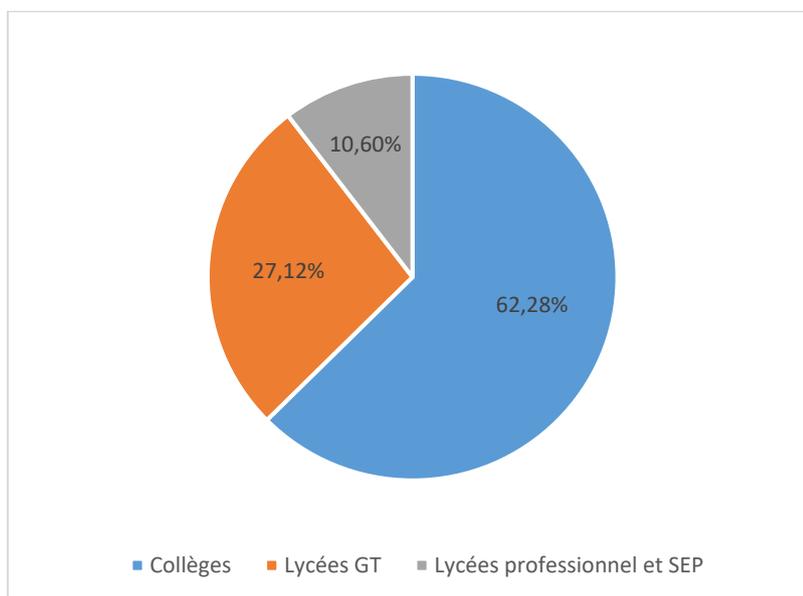
LES ELEVES DU SECOND DEGRE

		Public	Privé	Total
Collèges	Prévision 2021	22603	20965	43568
	Évolution*	-63	-197	-260
Lycées GT ¹	Prévision 2021	10631	8338	18969
	Évolution*	178	121	299
Lycées cycle professionnel et SEP ²	Prévision 2021	4172	3244	7416
	Évolution*	26	48	74
Total		37406	32547	69953

* par rapport au constat 2020

En 2020, l'enseignement public scolarise 53.47% des élèves du secondaire de Maine-et-Loire.

LA REPARTITION DES ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS



¹ hors E.R.E.A et Post-Bac

² SEP : Section d'Enseignement Professionnel

Les fiches techniques
 du département
 Année 2021-2022

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

	ANGERS								LES PONTS DE CE			CHOLET			SAUMUR		SEGRÉ
	DAVID D'ANGERS	JOACHIM DU BELLAY	CHEVROLLIER	BERGSON	RENOIR	MOUNIER	MOULIN	BODIN	EUROPE	RENAUDEAU	BEAUPREAU	SADI CARNOT	DUPLESSIS MORNAY	BLAISE PASCAL			
Histoire – Géo., Géopolitique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Humanités, littérature et philosophie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Langues, littératures et cultures étrangères	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Littérature et LCA	X							X					X				
Mathématiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Numerique et sciences informatiques				X	X	X	X	X		X		X					
Physique-chimie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Sciences de la vie et de la terre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Sciences de l'ingénieur			X				X				X			X			
Sciences économiques et sociales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Arts plastiques		X			X					X		X					
Cinéma - audiovisuel					X												
Histoire des arts		X															
Musique		X															
Théâtre			X														
Enseignements de spécialités																	
Autres choix	italien	italien arabe russe	anglais espagnol	italien chinois	italien	allemand		italien portugais arabe				italien, espagnol	italien				
Sections européennes	anglais	anglais	anglais espagnol			allemand		allemand anglais espagnol				anglais	anglais				
Sections bi nationales	Esabac italien	Abibac allemand espagnol musique danse	Bachibac espagnol									Abibac					
Secondes spécifiques												hôtellerie					

LES SECTIONS BILINGUES ET EUROPEENNES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

38 collèges publics sur 50
présentent une section
bilingue dès la classe de
6^{ème}.

▶ AU COLLEGE

- 38 collèges publics offrent des classes bilingues dès la 6^{ème}.
- 33 anglais/allemand
- 3 anglais/chinois : Collège Debussy à Angers, collège Monnet à Angers, collège Saint-Exupéry à Chalonnes.
- 6 anglais/italien : Collège David à Angers, collège Clémenceau à Cholet, collège Joachim du Bellay à Angers, collège Trémolières à Cholet, collège de la Venaiserie à Saint Barthélémy d'Anjou, collège Pierre Mendès-France à Saumur.

▶ AU LYCEE

- 4 lycées publics proposent un baccalauréat binational :
 - Allemand (Abibac) au lycée Joachim du Bellay à Angers
 - Italien (Esabac) au **lycée David d'Angers** à Angers
 - Espagnol (Bachibac) au lycée Chevrollier à Angers
 - Allemand (Abibac) au lycée Duplessis Mornay à Saumur.

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

*Une animation territoriale
de la relation Ecole -
Entreprise*

LES COMITES LOCAUX EDUCATION ECONOMIE (CLEE)

Les actions école-entreprise sont développées par les Comités Locaux Éducation Économie (CLEE) qui sont des lieux privilégiés de concertation, de ressources et **d'initiatives, où les acteurs économiques du territoire** et les établissements scolaires échangent et conçoivent en commun des actions spécifiques.

Le CLEE est une instance de dialogue qui permet aux acteurs du monde de **l'éducation et de l'économie de disposer d'un cadre d'échanges et de concertation régulier** pour :

- ▶ Effectuer un diagnostic sur les forces et faiblesses du bassin en offre de formation initiale et continue, et d'emploi des jeunes ;
- ▶ Développer les actions de sensibilisation et d'information sur les métiers et les secteurs professionnels (visites d'entreprises, témoignages de chefs d'entreprise et de professionnels, forums,) ;
- ▶ Expérimenter et gérer des actions concrètes liées aux relations **École-Entreprise, favoriser l'orientation des jeunes et leur insertion professionnelle** ;
- ▶ Favoriser chez les acteurs éducatifs une représentation plus juste de **l'entreprise** ;
- ▶ Favoriser chez les professionnels une représentation plus juste de l'Education nationale.

Dans le Maine et Loire, 4 CLEE fonctionnent en lien avec des associations, organisations professionnelles, agglomérations :

- ▶ CLEE d'Angers, en lien avec le Comité d'Animation des Liens entre l'Enseignement et les Professions (CALEP) ;
- ▶ CLEE de Saumur, en lien avec l'association Avenirs de Saumur ;
- ▶ CLEE de Cholet, en lien avec l'Association pour le Rapprochement Ecole-Entreprise de Cholet (APREEC) ;
- ▶ CLEE de Segré.

LES CONSEILLERS ENTREPRISE POUR L'ECOLE (CEE)

Les CEE assurent une mission de coopération entre leurs organisations professionnelles, les services académiques et les établissements.

Ils interviennent en collèges et en lycées pour :

- ▶ Faciliter **l'orientation et la connaissance des métiers** ;
- ▶ Promouvoir **l'entrepreneuriat, contribuer à la persévérance scolaire** ;
- ▶ Développer **des périodes d'immersion en entreprise des personnels de l'éducation nationale** ;
- ▶ Participer à **l'activité des CLEE, du pôle de stages, des campus des métiers et des qualifications.**

Pour plus d'infos : <https://www.intra.ac-nantes.fr/les-conseillers-entreprises-pour-l-ecole>

PARTENARIAT ENTRE LA DSDEN ET LE MEDEF

- ▶ Des binômes de chefs d'entreprise viennent à la rencontre de collégiens et lycéens pour découvrir ce qu'est une entreprise, son fonctionnement, la diversité des métiers exercés ;
- ▶ Des stages de découverte du monde professionnel proposés aux enseignants et psychologues conseillers en orientation, notamment lors de la Semaine Ecole-Entreprise (Challenge Education-Entreprise, Stages Rencontre avec les entreprises) et de la Semaine de l'Industrie. Informations et inscriptions sur le PAF 2021-22.

Pour toute information, contact : ce.iio49@ac-nantes.fr

*Les fiches techniques du
département
Année 2021-2022*

LES CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

- ▶ CMQ Industries créatives de la mode et du luxe : labellisé en février 2017 et implanté au lycée Renaudeau-la Mode à Cholet. Participent également le LP Simone Veil, le lycée Blaise Pascal, le GRETA-CFA.
- ▶ CMQ Tourisme, restauration et international : labellisé à la rentrée 2018, implanté à l'UFR ESTHUA d'Angers. Participent le LP Paul Emile Victor, le GRETA-CFA.
- ▶ CMQ Aéronautique : labellisé en septembre 2013, l'établissement support du Campus (tête de réseau) est le lycée Aristide-Briand à Saint-Nazaire. Participent le lycée Chevrollier et les Arts et métiers d'Angers.
- ▶ **CMQ Bâtisseurs de constructions d'avenir** : labellisé en août 2018, l'établissement support du Campus (tête de réseau) est le lycée Livet à Nantes. Participent le lycée Jean Moulin, l'EREA Les Terres Rouges et le GRETA-CFA 49.
- ▶ CMQ Filière alimentaire de demain : labellisé en août 2018, l'établissement support du Campus est le lycée agricole de Laval (53). Participent le lycée Chevrollier et le lycée le Fresne.

Le Maine-et-Loire confirme de bons taux de réussite au sein d'une académie qui demeure dans le haut du tableau à l'échelon national.

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET

DNB	2019	2020	2021
MAINE ET LOIRE %	89.7	91.7	90.2
ACADEMIE %	89.6	91.7	90.1
FRANCE %		90.5	88

LE BACCALAUREAT

		2019	2020	2021
BAC GENERAL				
	MAINE ET LOIRE %	93.4	99.64	98.45
	ACADEMIE %	93.4	99.73	98.33
	FRANCE %	91.2	98.4	97.6
BAC TECHNOLOGIQUE				
technologique	MAINE ET LOIRE %	89.3	99.2	96.38
	ACADEMIE %	90.6	99.6	95.64
	FRANCE %	88.1	95.7	94
BAC PROFESSIONNEL				
	MAINE ET LOIRE %	84.6	92.5	89.71
	ACADEMIE %	85.6	92.86	89.11
	FRANCE %	82.3	90.7	86.7

LE CAP

CAP	2019	2020	2021
MAINE ET LOIRE %	88.5	92	89.7
ACADEMIE %	88.1	92	88.7

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LA MARGUERITE DU CLIMAT SCOLAIRE



Source : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/comprendre.html>

En 2020-2021, 60 Journées
 stagiaires étaient proposées
 au plan départemental de
 formation du 1^{er} degré

LES FORMATIONS CLIMAT SCOLAIRE

Dans le cadre du plan départemental de formation du premier degré, le groupe départemental « climat scolaire » composé de formateurs à l'identité professionnelle complémentaire (inspecteur, conseiller pédagogique, enseignant spécialisé, directeur d'école) conduit des formations sur la thématique du climat scolaire. Elles s'adressent à des équipes d'école pour un volume de 60 journées stagiaires par an. Les formations permettent aux écoles d'appréhender l'aspect systémique du climat scolaire et d'être accompagnées sur les axes qu'elles ont retenus.

Le groupe départemental s'engage aussi dans la mise en œuvre des stages école-collège construits sur cette thématique.

LES ENQUETES LOCALES DE CLIMAT SCOLAIRE

Proposées aux écoles depuis la rentrée 2018, les enquêtes locales de climat scolaire permettent aux équipes d'école de prendre la mesure exacte de la perception qu'ont les élèves et les personnels du climat scolaire au sein de la structure école. Elles constituent un élément très important dans la définition des axes de travail des équipes. Elles sont un outil d'aide et d'information particulièrement intéressant pour les équipes qui se lancent dans le dispositif académique « évaluation des écoles et établissement ». Le protocole d'enquête est à demander à l'adresse : enquete-cs-1d@ac-nantes.fr

Les fiches techniques
 du département
 Année 2021-2022

LE NOMBRE DE CONSEILS DE DISCIPLINE AYANT ABOUTI A UNE EXCLUSION DEFINITIVE DANS LES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS DE MAINE-ET-LOIRE, PAR BASSINS DE FORMATION

BASSINS	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-2021
Angers est	70	71	82	61	40	59
Angers-Gré	6	6	27	24	23	24
Cholet	23	30	32	40	27	37
Saumur	11	14	12	22	14	32
Total	110	121	153	147	104	152

- ▶ 181 conseils de discipline se sont tenus en 2020-2021 dans les établissements publics de Maine-et-Loire (181 en 2019-2020, 272 en 2018-2019, 290 en 2017-2018, 230 en 2016-2017).
- ▶ 152 conseils (soit 56 %) ont abouti à une décision d'exclusion définitive suivie d'une réaffectation dans un nouvel établissement (contre 57 % en 2019-20, 51% en 2018/19, 66.1% en 2017/18).
- ▶ Un conseil de discipline départemental a dû être organisé cette année.

LES DISPOSITIFS RELAIS : CLASSES RELAIS, SAS RELAIS

Les classes relais accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire.

Elles ont un triple objectif :

- ▶ Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages ;
- ▶ Réinsérer l'élève dans un parcours de formation ;
- ▶ Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dont les compétences civiques.

En 2020-2021 :
68 collégiens accueillis en
classes relais

11 collégiens accueillis en
SAS-Relais

2 collèges accueillent les classes relais en Maine et Loire :

- ▶ Collège Renoir à Angers ;
- ▶ Collège Du Bellay à Cholet.

Un dispositif SAS relais est implanté sur le bassin de Saumur (collège Yolande d'Anjou).

La circulaire n°2013-108 du 31 janvier 2013 précise les nouvelles dispositions relatives à la lutte contre l'absentéisme scolaire.

La lutte contre l'absentéisme scolaire est une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative.

Des textes de référence :

La loi n°2013-108 du 31 janvier 2013 vise à lutter contre l'absentéisme scolaire, elle abroge la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010.

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

L'ABSENTEISME DANS LE PREMIER DEGRE

► Nombre d'élèves signalés absents dans le public et le privé

Année	Nombre d'élèves concernés
2017-2018	
De 6 à 10 ans	84
2018-2019	
De 6 à 10 ans	76
2019-2020	
Maternelle	46
Elémentaire	77
2020-2021	
Maternelle	110
Elémentaire	254

► Nombre de courriers d'avertissement adressés aux familles :

Rappel 1 : 240 Rappel 2 : 73

► Nombre d'évènements préoccupants dont l'objet principal ou un des signaux d'alerte est l'absentéisme (+6ans) en 2018-19 : 55

L'ABSENTEISME DES ELEVES AUTOUR DES VACANCES SCOLAIRES

L'absentéisme des élèves dans le 1^{er} degré autour des vacances scolaires, demeure un sujet de grande vigilance afin de garantir la totalité du temps scolaire dont tout élève doit bénéficier, particulièrement pour les plus fragiles d'entre eux. Un défaut de fréquentation de 2 à 3 semaines constitue un handicap majeur à leur chance de réussite scolaire.

Dans le département, un suivi particulier est mis en place pour assurer la présence des élèves jusqu'à la fin des cours et dès la reprise des vacances scolaires, tout particulièrement lors des congés scolaires estivaux.

Les inspecteurs de circonscription se sont mobilisés pour sensibiliser les directeurs des écoles où les départs anticipés et les retours tardifs sont observés. 56 écoles ont été concernées.

Des courriers de rappel de l'obligation scolaire ont été adressés à 240 familles cette année scolaire.

L'ABSENTEISME DANS LE SECOND DEGRE

► Nombre d'élèves signalés absents dans le public et le privé

Par année	Collège	Lycée	Total
2020	301	124	425
2021	404	202	606

► Nombre de courriers d'avertissement adressés aux familles :

Rappel 1 : 419 Rappel 2 : 101

► Nombre de transmissions adressées au Parquet dans le cadre de la procédure d'absentéisme (-16 ans) : 10

► Entretien avec les familles : 15 familles ont été convoquées à la DSDEN pour un entretien avec le conseiller technique du service social en faveur des élèves et l'IEN-IO.

Chaque situation adressée au parquet a fait l'objet d'une étude en cellule départementale.

L'absentéisme aggravé est très souvent relié à une problématique hors champ scolaire qu'il s'agit d'évaluer et d'accompagner. Le travail de partenariat avec les membres de la communauté éducative est développé ainsi qu'avec les acteurs extérieurs.

*Instruction du 12 avril 2017
relative au renforcement des
mesures de sécurité et
gestion de crise applicables
dans les écoles et les
établissements scolaires.*

<http://www.ac-nantes.fr/securete-des-ecoles-des-colleges-et-des-lycees-1111817.kjsp?RH=ACTUALITE>

*Le Service du Suivi des
Ecoles et des Etablissements
(S2E), en lien avec le 1er
degré, assure le suivi des
PPMS des écoles et des EPLE.*

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

Si la sécurité des élèves a toujours été une priorité des équipes et que celle des personnels est également une des priorités de leurs cadres, les circonstances **actuelles appellent tous les acteurs de l'École et ses partenaires à une mobilisation et à une vigilance renforcée** dans ce domaine.

L'instruction du 12 avril 2017 commune aux ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale distingue la menace « attentat-intrusion » et le risque majeur (inondation, tempête...). Ces 2 types de risque font l'objet de 2 Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) distincts.

Ce document a renforcé la coordination entre les forces de sécurité intérieure et la communauté éducative.

Tout au long de l'année scolaire, les responsables des écoles, des collèges et des lycées informent les familles des mesures prises pour sécuriser les établissements scolaires.

LES CONSIGNES POUR AMELIORER LA SECURITE PENDANT TOUTE L'ANNEE

Les consignes suivantes sont rappelées aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- ▶ L'**accueil** à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- ▶ Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- ▶ L'**identité** des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- ▶ Durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un **avant les vacances d'automne**.

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sécurité (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

- ▶ Consignes spécifiques aux écoles du premier degré

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) et les services de la Préfecture accompagnent les écoles dans la mise en place de mesures de sécurité adaptées au territoire. Les IA-DASEN procèdent à la vérification de la mise à jour des documents et des protocoles PPMS et sécurité.

- ▶ Consignes spécifiques aux établissements du second degré

Les chefs d'établissement peuvent prendre attache auprès des équipes mobiles de sécurité de l'Éducation nationale et/ou du référent sûreté (police ou gendarmerie) pour mettre à jour leur diagnostic de sécurité.

Une attention particulière doit être portée à la gestion des flux d'élèves et des entrées et sorties des établissements possédant un internat.

Action éducative

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

L'ÉCOLE MATERNELLE : ÉCOLE DU LANGAGE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT

« Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain. Elle doit cependant devenir plus juste, véritablement démocratique, et incarner pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité. »

 Circulaire n°2016-058 du 13.04.2016

Deux outils ont été conçus pour rendre compte des acquis : un carnet de suivi des apprentissages et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1 faisant l'objet d'un modèle national.

« Premier maillon du parcours scolaire, l'École maternelle établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. L'école maternelle est une école bienveillante plus encore que les étapes ultérieures du parcours scolaire. C'est une école ambitieuse qui s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. [...] En montrant à chaque enfant qu'il est capable d'apprendre avec succès dans toutes sortes de situations, l'école maternelle l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. » B.O n°25 du 24 juin 2021 : Programmes d'enseignement de l'école maternelle : [modifications](#)

Ces mots ouvrent les programmes de la maternelle de juin 2021 qui apportent des ajustements en explicitant et précisant certains points. Des repères de progressivité sont identifiés avec des exemples attendus pour chaque des années de la maternelle. Ces ajouts ont été structurés, notamment en mathématiques sur le fait de "parler" les nombres dès la petite section en s'assurant de la compréhension des petites quantités et en prenant en compte les différences de maîtrise et connaissance des enfants à leur entrée en maternelle. En langue française, l'accent est mis sur le développement de l'enseignement du lexique et de la syntaxe et dans la construction de la conscience phonologique dès la petite section. Ces ajustements - précisions, ajouts, explicitation - ancrer des évolutions dans les attendus de fin de cycle maternelle.

Les trois recommandations de mai 2019 concernant l'enseignement à l'école maternelle sont pertinentes dans leur réaffirmation de l'importance de la qualité relationnelle à instaurer entre l'équipe (enseignants, ATSEM, autres adultes dans la classe) et les élèves : respect et écoute de la parole de l'enfant, vigilance de son bien-être à l'école et prise en compte de ses déjà nombreuses compétences.

- ▶ L'école maternelle, école du langage : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142293
- ▶ Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142291
- ▶ Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292

LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Une attention particulière est portée sur la scolarisation des élèves de moins de 3 ans dans certains territoires. Plusieurs dispositifs dédiés à l'accueil des enfants de moins de trois ans sont ainsi implantés dans certaines écoles situées en éducation prioritaire. Mobilisant les enseignants, les acteurs de la petite enfance, la collectivité territoriale et les familles, ces dispositifs permettent une mise en œuvre de modalités de scolarisation adaptées aux besoins spécifiques du tout-petit en lui offrant un environnement et une organisation des activités respectueuse de ses besoins et de son développement.

Les fiches techniques

 du département

 Année 2021-2022

*Des ressources pour aider
les enseignants dans la
conduite des apprentissages
sont publiées et mises à jour
régulièrement :*
[http://eduscol.education.fr/
pid33040/programme-
ressources-et-
evaluation.html](http://eduscol.education.fr/pid33040/programme-ressources-et-evaluation.html)

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

La mise en œuvre du plan de formation 2021/2022 s'appuie sur les priorités nationales et s'inscrivent dans le plan français et plan mathématiques en proposant trois parcours de formation axés l'un sur l'acquisition des compétences langagières, l'autre sur l'entrée dans l'écrit dès la PS et enfin le dernier sur la mise en œuvre de résolutions de problèmes en prenant appui sur la construction du nombre et les écrits référents. Cet accompagnement constitue un enjeu majeur : la réussite de tous les élèves, dès le début de leur scolarité, repose sur une prise en charge adaptée, pédagogiquement et didactiquement outillée.

Par ailleurs, un parcours de formation est proposé pour tous les enseignants qui enseignent à la maternelle pour la première fois, tout comme un parcours **spécifique pour les enseignants étant en responsabilité d'un dispositif GS** dédoublées en cette rentrée 2021.

Des nouvelles modalités de formation en constellation de 8 enseignants sur une temporalité longue (une année) permettent un accompagnement plus en proximité des enseignants sur des questions vives de la maternelle.

LA SEMAINE ACADEMIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La semaine académique constitue un temps fort pour les élèves du département : elle aura lieu du 22 au 26 novembre 2021 et aura pour titre « l'école maternelle : une école qui compte ». Elle constitue un temps fort pour initier des expériences pour ouvrir l'école aux parents même si de nombreuses écoles proposent des liens avec les familles tout au long de l'année. C'est l'occasion pour les familles, les enfants et les enseignants de créer de belles rencontres autour d'un même objet.

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

L'ESSENTIEL DE LA REFORME :

Le dédoublement des classes de CP et CE1 est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de 100 % de réussite au CP et, partant, de réussite à l'école primaire. Cette mesure a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Cette mesure consacre le rôle de l'école comme vecteur d'égalité des territoires. Elle vise à long terme l'élévation du niveau général des élèves.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'ensemble des mesures liées au dédoublement donne la répartition suivante :

GS REP+ :
17 classes dédoublées

CP REP+ :
17 classes dédoublées

CE1 REP+ : 18 classes
dédoublées

CP REP : 35 classes
dédoublées

CE1 REP : 38 classes
dédoublées

[Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022](#)

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : 100 % des élèves doivent maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Dans un objectif de réduction de l'impact des inégalités sociales sur la réussite des élèves, toutes les classes de CP et de CE1 situées en éducation prioritaire sont dédoublées.

Les dédoublements pourront être étendus aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire à la rentrée 2021. Ces classes bénéficient d'ores et déjà d'effectifs limités à 24 sur l'ensemble du département.

LA DECLINAISON A L'ECHELON DEPARTEMENTAL :

REP+, 10 écoles concernées sur la ville d'Angers : les groupes scolaires Voltaire, Paul Valéry, Jules Verne, Jacques Prévert et Claude Monet.

REP, 15 groupes scolaires sont concernés dans le département du Maine Et Loire :

- ▶ Ecoles à Angers : Jean-Jacques Rousseau, Aldo Ferraro, Pierre et Marie Curie, Robert Desnos, Annie Fratellini, Laréveillière, Marie Talet ;
- ▶ Ecoles à Cholet : Charlotte et Emily Brontë, Les Richardières ;
- ▶ Ecoles à Saumur : Charles Perrault, Les Violettes ;
- ▶ Ecoles à Trélazé : Paul Fort, Henri et Yvonne Dufour, La Maraîchère, Robert Daguerre.

Pour la rentrée 2021, le dédoublement des GS en REP+ a donné lieu à l'ouverture de 5 classes supplémentaires.

De plus, un ajustement des classes dédoublées en CP et CE1 a été nécessaire en fonction de l'évolution des effectifs prévisionnels ainsi 3 ouvertures de classes et 1 fermeture de classe ont été arrêtées.

Chacune des écoles concernées dispose de salles de classe disponibles ou bénéficiera d'un aménagement des locaux si nécessaire.

PARTIE PEDAGOGIQUE ET FORMATION

Le plan départemental de formation continue prévoit des actions en direction des enseignants affectés dans les classes de CP et de CE1 dédoublés. Les temps de formation permettront de définir les enjeux majeurs de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des mathématiques et du « Respecter autrui ». Cette réflexion collective identifiera des organisations pédagogiques efficaces dans les classes de CP et de CE1 à effectif réduit.

Les travaux conduits auprès des enseignants de REP et de REP+ seront autant de leviers pour enrichir les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les autres classes du département scolarisant des élèves de CP.

L'accompagnement des équipes d'école de REP et de REP+ par les équipes de circonscription visera à recueillir, à analyser et à mutualiser, au niveau départemental, les différentes démarches pédagogiques mises en œuvre dans le cadre de ce dispositif. Pour ce faire, visites de classes, entretiens individuels et/ou collectifs permettront de mettre en avant les pratiques pédagogiques efficaces.

Le travail en « constellations » (mathématiques et français) viendra compléter ce versant pédagogique.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :

« L'organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école ».

- ▶ Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 inscrit l'organisation du temps scolaire dans un cadre de 24 heures hebdomadaires réparties sur 9 ou 8 demi-journées dont 5 positionnées les matins.
- ▶ Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

- ▶ **Un outil pour la mise en œuvre de la réforme : le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et le Plan Mercredi (PM)**

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale. C'est un outil dans lequel s'inscrivent, lorsqu'ils existent, les temps d'activités périscolaires en articulation et en complémentarité avec l'école.

Le PEDT constitue un cadre fédérateur au niveau local dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Il devra garantir une continuité éducative avec les projets d'école.

Le label Plan mercredi pourra être mobilisé dans les PEDT, selon une communication de Monsieur le Ministre Jean-Michel Blanquer du 20 juin 2018 : <http://planmercredi.education.gouv.fr/>. Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. En 2021, des mesures fortes ont été prises par le Ministère de l'éducation nationale et des sports, associé à la CNAF pour soutenir et relancer le Plan Mercredi.

- ▶ **Point d'actualité pour la rentrée 2021 :**

Sur 149 communes ayant au moins une école publique, 133 ont adopté pour la rentrée 2021 une organisation du temps scolaire répartie sur 4 jours. Cela représente 310 écoles publiques sur 423.

Comme chaque année, certaines communes ont souhaité modifier les horaires du temps scolaires dans le cadre des 4.5 jours :

- Pour des ajustements horaires dus au changement de l'alternance des journées courtes et longues ;
- Pour rentrer dans le cadre dérogatoire avec après-midi vaqué ;
- Pour faciliter l'organisation de la restauration ou du transport scolaire.

Les différents services de l'Etat sont mobilisés dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes : SDJES, CAF, et associations partenaires.

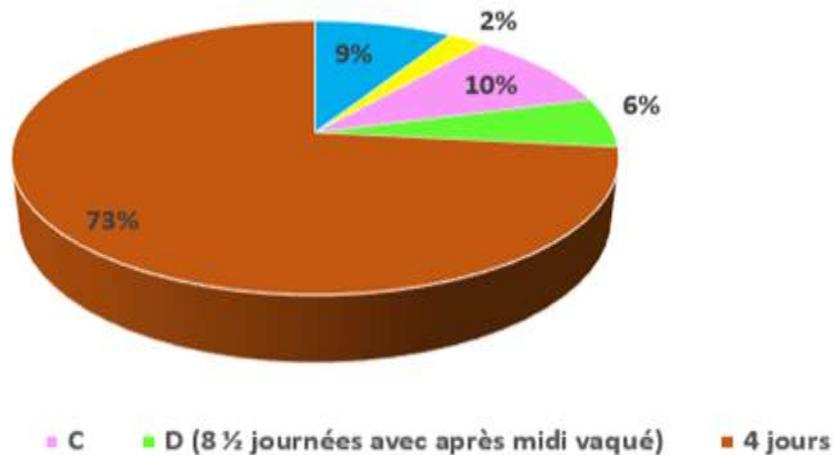
73% des écoles adopteront la semaine de 4 jours.

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

De façon schématique, les organisations retenues dans les écoles sont regroupées en 5 catégories selon la légende suivante :

A horaires identiques sur la semaine (non dérogatoires)	B horaires non identiques entre les jours de la semaine (non dérogatoires)	C horaires dérogatoires (+ de 5h30 par jour et/ou + de 3h30 par 1/2 journée)	D horaires dérogatoires 8 demi-journées dont 5 matinées TAP sur 1/2 après-midi	E horaires dérogatoires 4 jours
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi Jeudi Vendredi
Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	
				D1= Lundi après-midi vaqué, D2= Mardi après-midi vaqué, D3= Jeudi après-midi vaqué, D4= Vendredi après-midi vaqué

Ces variantes sont réparties dans le Maine-et-Loire à la rentrée 2021 de la façon suivante :



► **L'accompagnement à l'échelon départemental :**

Un comité départemental, chargé du suivi de la mise en œuvre de la réforme, réunissant l'ensemble des représentants des acteurs éducatifs de Maine et Loire, se réunit régulièrement depuis avril 2013, en parallèle de réunions de travail conduites avec l'association des maires du département.

Depuis la rentrée scolaire 2014, dans chaque département, des groupes d'appui départementaux (GAD) sont mis en place pour accompagner les élus dans la démarche d'élaboration du PEDT et du PM, avec la mobilisation des ressources éducatives sur l'ensemble du territoire.

La DSDEN et le SDJES sont à l'écoute des collectivités pour accompagner la réflexion et l'élaboration de leur PEDT – Plan Mercredi.

- Les textes de référence
- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 : Organisation du temps scolaire dans écoles maternelles et élémentaires
 - Circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 : Projet éducatif territorial
 - Décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentation
 - Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques
 - Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs

Horaires de chaque école : <http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html>

Contacts :
DSDEN Maine et Loire
rythmes.scolaires49@ac-nantes.fr
SDJES Maine et Loire
kada.ounas@ac-nantes.fr

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LES STAGES DE REUSSITE

Depuis la rentrée 2020, des stages peuvent se tenir durant les congés d'automne.

À l'école primaire, durant les stages de réussite, il s'agit de reprendre les bases des savoirs fondamentaux et, en premier lieu, la fluence et la compréhension en lecture, le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques.

Tout au long de leur parcours, les élèves doivent recevoir les aides nécessaires à la réussite de leur scolarité et à la validation du socle commun de connaissances et de compétences. Les stages de réussite sont une des formes d'aides pédagogiques permettant de répondre aux besoins des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Au regard de l'expérience acquise durant la période de confinement, les équipes éducatives sont encouragées à mobiliser les actions de soutien notamment sous la forme de stages de réussite. Si nécessaire, ces stages pourraient être, comme au printemps 2020, organisés à distance.

Ces stages sont organisés pendant les vacances scolaires :

- ▶ Une semaine durant les congés d'automne ;
- ▶ Une semaine pendant les vacances de printemps ;
- ▶ La première semaine de juillet ou une semaine fin août.

Les stages se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours, et ciblent les apprentissages en français et en mathématiques. Ils sont animés par des enseignants et enseignantes volontaires.

Les stages se déroulent le plus souvent dans des écoles élémentaires, en accord avec la municipalité concernée.

Chaque fois que les conditions locales le permettent et notamment durant les sessions d'été, les stages peuvent utilement être organisés dans des collèges.

▶ Focale sur les vacances d'été 2021

	Nombre de stages	Nombre d'élèves de CP	Nombre d'élèves de CE1	Nombre d'élèves de CE2	Nombre d'élèves CM1	Nombre d'élèves CM2
Public	66 (dont 29 en REP+ et REP)	69	57	45	109	59

L'opération « Vacances apprenantes » poursuit deux objectifs : l'un pédagogique (lutter contre les retards et le décrochage) et l'autre social

L'opération « Vacances apprenantes » a été mise en place pendant la période estivale.

L'objectif était de faire bénéficier, en partenariat avec les collectivités et les associations, tous les enfants que la crise aura pu fragiliser d'une période de découverte, apprenante et solidaire.

Quatre dispositifs complémentaires ont été mis en œuvre : « École ouverte », « École ouverte buissonnière », « Colonies apprenantes », « Accueils de loisirs apprenants ».

Une attention particulière a été portée aux territoires et publics les plus fragiles.

Durant les congés d'été, les activités scolaires dispensées dans le cadre d'un stage de réussite ont pu trouver un prolongement dans le cadre plus large du dispositif *Ecole ouverte* voire de *l'Ecole ouverte buissonnière*.

LE PROGRAMME DEVOIRS FAITS

L'accompagnement des élèves dans leur travail personnel est essentiel à l'acquisition des connaissances et des compétences constitutives du Socle commun et en particulier celles du domaine « les méthodes et outils pour apprendre ».

En effet, même si c'est bien en classe avec l'aide des professeurs que les apprentissages sont conduits, un entraînement personnel reste pour autant à réaliser en dehors de la classe. Il peut s'agir de répéter certains gestes ou certains raisonnements afin de les automatiser, de consolider la mémorisation, de réinvestir certains acquis. L'objectif de cet entraînement personnel est d'ancrer solidement les acquis.

Le programme Devoirs faits peut donc être pris comme un levier pour renforcer le collectif autour de la problématique du travail personnel de l'élève en dehors de la classe.

Le travail personnel demandé à l'élève en dehors de la classe constitue par ailleurs un enjeu d'équité important. L'accompagnement des collégiens dans la réalisation de ce nécessaire travail personnel est donc déterminant pour garantir l'égalité de tous les élèves. Une priorité anime l'ensemble des contributeurs : « ne pas accroître les inégalités sociales à cause du travail à la maison. »

Cet enjeu majeur d'équité est un axe fort du projet d'académie 2018-2022, présent en particulier dans les deux ambitions suivantes :

- ▶ **Dans l'ambition Réussite** : « Garantir à chaque élève sa propre réussite »
- ▶ **Dans l'ambition Solidarité** : « Ne laisser personne au bord du chemin »

L'ambition collective à tenir consiste à « ne pas laisser au bord du chemin » les élèves qui pourraient ne pas disposer à la maison des conditions leur permettant de réaliser le travail demandé après la classe. L'ambition consiste aussi à exercer une vigilance auprès de tous ceux qui ont besoin de l'aide des autres – celle d'un adulte ou celle de pairs –, non pas pour que leurs devoirs soient faits à leur place, mais pour qu'ils puissent, par eux-mêmes, conduire sereinement et efficacement les apprentissages induits par la réalisation de ces devoirs (voir guide académique à destination des principaux).

Tous les collèges publics de Maine-et-Loire ont mis en place le programme Devoirs faits à partir du retour des congés d'automne 2017.

Sur le plan organisationnel, l'objectif fixé vise un accroissement de l'offre hebdomadaire du programme, pour atteindre plus de 40% de collégiens bénéficiaires. Les établissements en Éducation prioritaire pourront plus spécifiquement encore accroître ce dispositif.

En outre, eu égard à la volonté ministérielle et académique, des mesures sont d'ores et déjà prises pour que la montée en efficacité pédagogique de Devoirs faits accompagne son évolution quantitative.

Après la crise sanitaire majeure que la France a connue dès le mois de mars 2020 et en raison de la rupture éducative et pédagogique qu'elle a pu entraîner, les établissements ont reçu des moyens supplémentaires dès la deuxième semaine de septembre.

De nouvelles modalités d'organisation peuvent être développés, comme c'est le cas pour e-Devoirs Faits.

Un document académique à destination des principaux de collège a été édité, en complément du vademécum national. Un séminaire à leur attention et à celle des inspecteurs est également prévu au tout début de cette année scolaire.

Vademécum :

<http://eduscol.education.fr/ci/d118508/devoirs-faits.html>

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : UNE POLITIQUE BASÉE SUR TROIS PRINCIPES

FONDATEURS

La politique d'Éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et les établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

A la rentrée 2021, le Maine et Loire compte 2 REP+ et 5 REP :

REP +

Collège Jean Lurçat, Angers ;
Collège Jean Vilar, Angers.

REP

Collège Montaigne, Angers ;
Collège Jean Mermoz,
Angers ;
Collège Jean Rostand,
Trélazé ;
Collège Joachim du Bellay,
Cholet ;
Collège Pierre Mendès
France, Saumur.

Pour guider l'action des réseaux, le référentiel de l'Éducation prioritaire privilégie 6 axes et notamment :

- L'action pédagogique,
- Le travail collectif des équipes,
- L'accompagnement et la formation des enseignants.

UN DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL COLLECTIF ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PAR UNE ORGANISATION DIFFÉRENTE DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL EN REP+

1. Les REP+ concernent les territoires qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés. Cet accompagnement se traduit par l'application du E/C de référence pour l'éducation prioritaire, la comptabilisation des enfants de 2 à 3 ans dans les prévisions d'effectifs de classe et des indemnités REP+ pour les enseignants.

Les temps de travail (18 demi-journées hors présence d'élèves) sont déclinés selon 3 axes :

- ▶ 6 demi-journées de formation départementale encadrée (Parcours Santé, Prise en compte des élèves à besoins particuliers, Sciences et respecter autrui, EPS et respecter autrui) ;
- ▶ 12 demi-journées de travail en équipe d'école, de cycle et de réseau, favorisant le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du PDF et l'accompagnement des priorités ministérielles (analyse des résultats aux évaluations nationales, apprentissages fondamentaux, relation Ecole-Famille).

Au collège, une pondération de 1.1 est mise en place pour ces temps de travail.

Articulées, ces deux dispositions permettent de développer le travail en inter degrés (élaboration et suivi des actions du projet de réseau, continuité des apprentissages entre le premier et le second degrés, conseil de cycle 3).

2. Les REP concernent les territoires rencontrant des difficultés sociales significatives. Dans le 1^{er} degré, l'accompagnement se traduit par l'application du E/C de référence pour l'éducation prioritaire, la comptabilisation des enfants de 2 à 3 ans dans les prévisions d'effectifs de classe et des indemnités ZEP transformées en REP pour les enseignants avec une majoration de 50% pour atteindre un montant mensuel brut de 144€.

Les enseignants exerçant dans ces écoles bénéficient de deux journées de formation remplacées dédiées à l'enseignement des apprentissages fondamentaux.

LE GROUPE DÉPARTEMENTAL

En cohérence avec les axes de travail du groupe académique Education prioritaire, le groupe départemental Education Prioritaire, constitué des principaux de collège, des IEN, des IA-IPR référents, des formateurs académiques et des coordonnateurs, favorise le partage d'informations, d'expérimentations et des besoins en formation.

Sont envisagées comme perspectives de travail pour l'année scolaire 2021 -2022 :

- La centration pédagogique des réseaux sur les compétences langagières orales des élèves : de l'oral à l'éloquence, comment faire progresser les élèves ? ;
- La présentation et la valorisation de projets pédagogiques innovants ;
- L'accompagnement des réseaux sur site ;

Les journées de l'éloquence
<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-artistique-et-action-culturelle/pratiques/les-journees-de-l-eloquence-1329767.kjsp>

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

- L'organisation des formations départementales en lien avec les priorités académiques.

Afin d'accompagner l'ensemble de ces actions et formations, cinq coordonnateurs, deux formateurs académiques, les équipes de circonscription agissent en complémentarité.

L'ACCOMPAGNEMENT

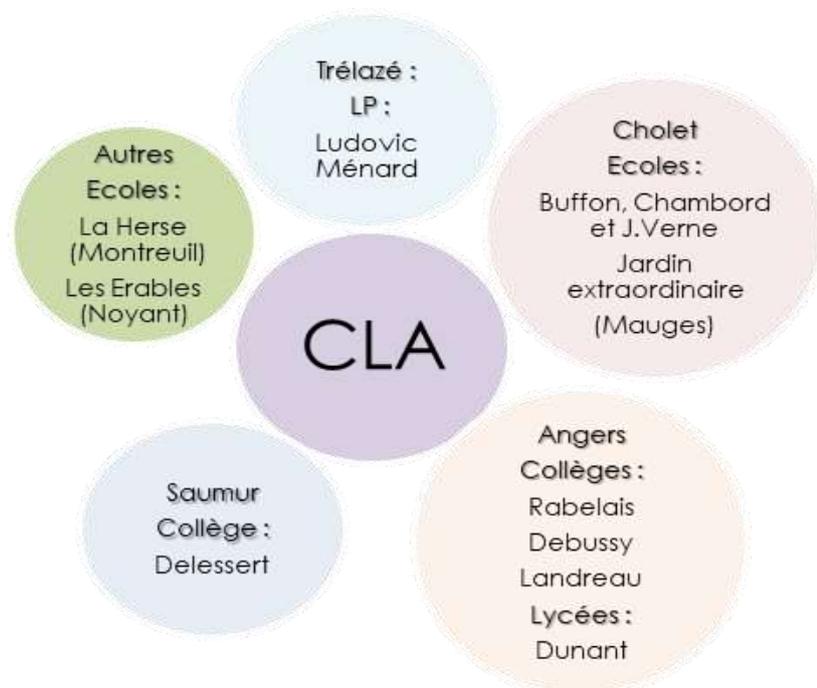
L'enjeu est de changer le rapport à l'École et à la connaissance et de contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie.

Il s'agit de proposer aux élèves de l'Éducation Prioritaire de contribuer à l'épanouissement personnel, de favoriser la curiosité par une ouverture sur le monde de l'art et de la culture, de proposer une aide aux devoirs ou encore de valoriser le sens du partage, de l'effort, de la solidarité par le biais d'activités sportives. Plusieurs pistes sont possibles.

- ▶ L'aide aux devoirs et aux leçons intègre le programme Devoirs faits
- ▶ La pratique d'activités sportives
- ▶ La pratique artistique ou culturelle
- ▶ La pratique informatique, multimédia ou documentaire

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Trois académies choisies pour leurs caractéristiques sociales, géographiques et économiques très différentes, Aix-Marseille, Lille, Nantes, ont été retenues pour expérimenter ce dispositif dès la rentrée 2021. Ces contrats permettent d'introduire plus de personnalisation et de progressivité dans l'allocation des moyens. Dans le Maine et Loire, la cartographie se dessine ainsi :



LE CADRE GENERAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini les principes guidant la nouvelle génération de contrats de ville 2015-2020 en matière de politique de la ville. Ces contrats de ville, prolongés jusqu'en 2022, ont fait l'objet en 2019, d'une évaluation et d'une rénovation. De grands objectifs ont été fixés, ils constituent le cadre d'action. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale sur la base d'un projet de territoire partagé par les signataires.

Le décret du 30 décembre 2014 fixe la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville, situés en territoire urbain et définis à partir d'un critère unique : la concentration de population à bas revenus.

Les contrats de ville reposent sur les principes suivants :

- ▶ Une nouvelle géographie prioritaire
- ▶ Une mobilisation des outils de droit commun
- ▶ Une intégration des dimensions sociale, urbaine et économique
- ▶ La participation des habitants à travers les « Conseils Citoyens »

Le contrat de ville se structure autour de 6 ambitions qui touchent tous les domaines de la vie dans la cité :

- la cohésion sociale ;
 - le développement économique et l'emploi ;
 - le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- 3 enjeux sont transversaux
- la lutte contre les discriminations
 - l'égalité femmes-hommes
 - la jeunesse.

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION ANGEVINE

- ▶ Les 8 quartiers prioritaires :
 - Angers : Belle-Beille, Roseaie, Savary, Grand-Pigeon, Monplaisir, Hauts de Saint Aubin, Beauval Bédier Morellerie
 - Trélazé : Le Grand Bellevue
- ▶ Total Angers Loire Métropole : 28 810 habitants (10.76% de la population)

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE CHOLET

- ▶ Les quartiers prioritaires : Bretagne Bostangis, Coline Villeneuve, Jean Monnet, Favreau les Mauges
- ▶ Total Cholet : 7430 habitants (13.6% de la population)

LE CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

- ▶ Le quartier prioritaire : Chemin Vert-Hauts Quartiers, 3 340 habitants, 12% de la population de Saumur

Les trois contrats de ville intègrent un volet éducatif dont les objectifs principaux sont la réussite scolaire, la réussite éducative, la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement à la parentalité.

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le programme de réussite éducative (PRE) apporte une aide individuelle, un coup de pouce pour soutenir les enfants de 2 à 12 ans habitant les quartiers prioritaires et rencontrant des difficultés à l'école dans le domaine éducatif, social ou sanitaire. Piloté par les Villes, le PRE est en lien avec de nombreux partenaires sociaux, du monde éducatif, culturel ou sportif.



Selon le lieu de naissance et le milieu socio-économique, les chances de réussite des individus ne sont pas les mêmes. Afin de lutter contre ces inégalités de destin qui démarrent dès l'enfance, le gouvernement a labellisé 80 territoires classés quartiers prioritaires en Cités éducatives à la rentrée 2019.

Ce label national, réunissant la Ville, les services de l'État et de l'Éducation nationale, a pour objectif la réussite de tous en assurant la prise en charge des enfants et des jeunes, avant, pendant et après le cadre scolaire, et en les accompagnant depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle.

Les Cités éducatives prennent appui sur l'écosystème des acteurs qui gravitent autour de l'éducation mais aussi sur les dynamiques locales existantes. Ce label permet de coordonner et aussi de compléter les dispositifs déjà en place dans chaque territoire. Il apporte au quartier des ressources spécifiques pour :

- ▶ Conforter le rôle de l'école et réussir sa scolarité
- ▶ Assurer la continuité éducative et réussir au quotidien
- ▶ Ouvrir le champ des possibles et réussir sa vie



Dans le Maine et Loire, on compte désormais deux cités éducatives.

La Cité éducative de Monplaisir, à Angers, a été labellisée le 05 septembre 19, elle concerne les écoles maternelles et élémentaires du quartier, les collèges Jean Lurçat et Claude Debussy et les lycées Mounier et Dunant.



Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

Pour la mise en œuvre du plan d'actions validé par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, le Préfet et le Maire d'Angers, la Cité éducative de Monplaisir s'appuie sur 8 groupes thématiques : Langage, Sciences et Numérique, Sport, Santé et Bien-être, Parcours Educatif, Artistique et Culturel, Persévérance scolaire, Avenir et Orientation, Citoyenneté et Education au Développement Durable, Communication. Cent cinquante professionnels se sont mobilisés pour renforcer des actions ou déployer des actions innovantes sur l'ensemble de la Cité éducative à destination des enfants et de leurs familles sur les différents temps. Pour l'année 2020-2021, c'est plus de 50 actions qui seront développées sur le quartier pour permettre la réussite des enfants, des jeunes et soutenir la parentalité.



La cité éducative de Trélazé a été labellisée en 2021. Elle concerne le QPV Grand Bellevue. Plusieurs écoles, un collège et un lycée professionnel en constituent le périmètre :

- L'école Paul Fort,
- L'école Gérard Philippe,
- Le groupe scolaire Daguerre,
- Les écoles maternelle et élémentaire Maraîchère,
- Le collège Jean Rostand,
- Le LP Ludovic Ménard.

Dès septembre 2021, 2 actions découleront de cette labellisation :

- L'orchestre à l'école pour les élèves de CM1 de l'école élémentaire Paul Fort.
- Le Petit Déjeuner dans les écoles maternelles Gérard Philippe et la Maraîchère, les élèves des classes disposeront d'un petit déjeuner tous les mercredis matin sur le temps scolaire. Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

L'actualité des cités éducatives est à suivre sur la plateforme nationale :
<https://www.citeseducatives.fr/>

LE COMITE D'ÉDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (CESC)

Le CESC présent au sein des établissements du second degré est présidé par le chef d'établissement et s'inscrit dans le pilotage de l'établissement. Composé des personnels enseignants, des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ; de représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, il contribue à l'éducation à la citoyenneté, prépare le plan de prévention de la violence, propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion. Il définit aussi un programme d'éducation à la santé et à la sexualité ainsi que de prévention des comportements à risques. Des partenaires institutionnels ou associatifs sont régulièrement invités à intervenir dans le cadre des actions des CESC.

Un travail du même type, souvent lié au projet d'école, est conduit dans le cadre des programmes de l'école primaire.

Le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale relaie et impulse la politique académique concernant la mise en œuvre des CESC du département. De façon à garantir une cohérence de la maternelle au lycée, il associe aux travaux les inspecteurs de l'Éducation nationale, les représentants des bassins, les conseillers techniques médico-sociaux. Il anime le CDESC (CESC départemental) constitué de personnes ressources afin d'accompagner et de coordonner l'ensemble des actions. Afin d'établir un diagnostic éducatif et de dégager les priorités, l'enquête départementale annuelle conduite chaque année auprès des établissements du second degré et des écoles a été remaniée. Les résultats sont publiés sur le site de la DSDEN dans la rubrique « Espace écoles-Etablissements ». Une cartographie des partenaires sera prochainement disponible.

Le CESC se décline désormais autour de 5 problématiques scindées en plusieurs thèmes :

- ▶ Education à la citoyenneté (respect de la diversité et des différences, climat scolaire et vivre ensemble, solidarité et valeurs de la République, sécurité et secourisme).
- ▶ Education à la santé (sommeil, alimentation et activité physique, hygiène bucco-dentaire et corporelle, connaissance et estime de soi)
- ▶ Education à la sexualité (puberté, protection contraception et parentalité, bien-être affectif, sexualité et la loi).
- ▶ Education à la responsabilité face aux risques (prévention des conduites à risques et addictives, violence, sécurité routière et premiers secours).
- ▶ Education au développement durable (déchets, consommation responsable, biodiversité, utilisation des énergies renouvelables).

<http://www.dsdn49.ac-nantes.fr/espace-ecoles-etablissements/education-a-la-sante-et-a-la-citoyennete/c-e-s-c/>

LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

La lutte contre les violences en milieu scolaire et plus précisément le harcèlement entre élèves et le cyber harcèlement, est une priorité du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle s'organise autour d'un plan mis en œuvre depuis 2015, avec la mise en place du site internet [NON AU HARCELEMENT](#) et l'ouverture de la ligne téléphonique nationale 3020.

A cette occasion, ont été nommés des référents académiques et départementaux, dont les rôles et missions sont clairement définis.

En 2020, le principe d'une scolarité sans harcèlement est entré dans le Code de l'éducation grâce à l'adoption de la loi Pour une École de la confiance.

Article 5 : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Le département du Maine & Loire est pleinement engagé pour contribuer à éradiquer le harcèlement à l'école. Un plan d'actions de lutte contre le harcèlement est en place. Un maillage territorial structuré a été prévu dans chaque école et établissement par l'identification d'un référent Lutte contre le harcèlement. Il est un relai de proximité important pour les équipes pédagogiques et éducatives et un relais privilégié des référents départementaux.

Textes de référence
Code de l'éducation, articles
R 421-46 et R-421-47
Loi du 8 juillet 2013, section
3, article 12, L'éducation à la
santé et à la citoyenneté
Cirulaire du 25 août 2016.

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LE PARLEMENT DES ENFANTS

En 2020-2021, le thème porte sur « l'alimentation durable et équilibrée ».

Depuis 1994, le Parlement des enfants placé sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale et de la Présidence de l'Assemblée nationale, s'adresse aux élèves de CM2. Favorisant la pratique du dialogue et du débat démocratique, il peut constituer un point d'appui pour la mise en place du parcours citoyen. Il trouve ainsi sa place dans le cadre du nouveau programme d'enseignement moral et civique du cycle 3.

En 2020-2021, 12 écoles volontaires, à l'issue d'une sélection, ont représenté les 7 circonscriptions législatives du département. Au terme des travaux conduits durant l'année, les élèves de chacune des classes font une proposition de loi sur le thème demandé.

Les propositions de loi sont sélectionnées par un jury académique puis l'une d'entre elle participe à la sélection nationale. Enfin, l'ensemble des classes participantes élit l'une des propositions de loi finalistes. La classe lauréate est invitée à l'Assemblée nationale.

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/parlement-des-enfants>

LES CADETS DE LA DEFENSE

En 2020-2021, 30 élèves de 14 à 16 ans et issus de 7 établissements scolaires angevins ont été accueillis au sein de l'École du Génie.

Réalisée en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Ministère de la Défense, l'action des Cadets de la Défense s'inscrit dans le plan ministériel « Égalité des chances ». L'action consiste à accueillir des élèves de 3^e, filles et garçons, au sein d'unités militaires dans le cadre d'une convention avec des collèges environnants et le Rectorat de rattachement. Au cours de l'année scolaire, ces jeunes volontaires participent « hors temps scolaire » à des demi-journées de formation, à un camp de 3 à 5 jours ainsi qu'aux cérémonies commémoratives des 11 novembre, 8 mai, 14 juillet. Ils sont aussi amenés à effectuer des visites.

Le dispositif associe depuis 2010 la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire et l'École du Génie d'Angers. Il promeut l'égalité des chances et facilite localement la mixité sociale par des contacts entre jeunes issus de milieux différents. Il développe aussi à travers des activités sportives et de découverte du monde militaire l'apprentissage du civisme et la socialisation des jeunes. En favorisant le développement d'un comportement qui réponde aux exigences qui sont celles d'un citoyen, il facilite l'insertion professionnelle :

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/cadets-de-la-defense/>

A la rentrée 2021, un groupe supplémentaire d'élèves issus de 7 collèges de la région de Saumur seront accueillis par les Ecoles militaires saumuroises.

LE PRIX LITTERAIRE DE LA CITOYENNETÉ

Les fiches techniques du département Année 2021-2022

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale en lien avec la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire propose pour la vingt-troisième année aux établissements scolaires publics de l'ensemble du département, le Prix littéraire de la Citoyenneté. Sont associés la bibliothèque Municipale d'Angers, le BiblioPôle 49 et les librairies angevines La Luciole et La Sadel.

Une sélection de 20 ouvrages répartis en 5 niveaux de la maternelle à la seconde est élaborée par un comité de lecture et une commission pédagogique. Au cours du dernier trimestre de l'année scolaire, les élèves de chaque classe participante désignent par vote électronique le titre lauréat de la sélection sur laquelle ils ont travaillé. 5 ouvrages sont ainsi déclarés lauréats du Prix Littéraire de la Citoyenneté début juin au cours d'une cérémonie de clôture organisée chaque année par une école ou un établissement du département.

Cette opération permet aux élèves de lire et d'étudier la littérature jeunesse récente, d'acquérir une culture littéraire et artistique. Les thèmes proposés ont aussi pour but de développer la culture humaniste de l'élève et de participer à sa formation de futur citoyen.

Le prix est un très bon support pour la réalisation des objectifs de l'enseignement moral et civique et la pratique du débat argumenté en classe. Par son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement scolaire, cette action est aussi un complément aux travaux des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté. Un comité de pilotage anime et coordonne cette action départementale largement présente sur tout le territoire :

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/prix-litteraire-de-la-citoyennete/>

D'autres actions citoyennes

- ▶ La journée nationale de lutte contre le harcèlement, positionnée le premier jeudi après les vacances d'automne, permet, grâce à la mobilisation de tous, de sensibiliser les élèves et les personnels à travers la mise en valeur des actions locales <https://www.education.gouv.fr/cid135779/jeudi-8-novembre-2018-journee-nationale-de-lutte-contre-toutes-les-formes-de-harcelement.html&xtmc=journeacuteenationaledeluttecontreleharcegravelement&xtnp=1&xtr=1>
- ▶ Le Prix « Non au harcèlement » ouvert aux élèves du cycle 3 jusqu'au lycée, permet de mobiliser les élèves en matière de prévention du harcèlement, tout en enrichissant leurs connaissances sur ce phénomène : <http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcelement-2017-2018.html>
- ▶ « Mets tes baskets et bats la maladie » est une action organisée par l'Association Européenne contre les Leucodystrophies au service des enfants malades. Le ministère de l'Éducation nationale accorde son parrainage. La dictée d'ELA a lieu en octobre : <http://www.education.gouv.fr/cid51430/mets-tes-baskets-et-bats-la-maladie-avec-ela.html>
- ▶ La « Coupe nationale des élèves citoyens » est soutenue par le ministère de l'Éducation nationale et menée par l'association "Initiadroit" rassemblant des avocats intervenant bénévolement dans les collèges et les lycées : <http://eduscol.education.fr/cid58121/initiadroit-et-la-coupe-nationale-des-eleves-citoyens.html>
- ▶ « Agis pour tes droits » est un concours d'affiches qui fait appel à la capacité d'expression et à la créativité des élèves de la maternelle au lycée autour du thème des droits de l'enfant et du texte de la convention : <http://eduscol.education.fr/cid61526/agis-pour-tes-droits-de-l-expression-a-l-action.html>
- ▶ Le « Permis Piéton pour les enfants » sensibilise les enfants aux dangers de la rue en transmettant aux élèves les règles de circulation piétonne et le sens de la responsabilité individuelle : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/apprendre-tout-au-long-de-la-vie/le-permis-pieton>
- ▶ « Eco-Ecole » est un programme international d'éducation au développement durable développé en France depuis 2005. Il accompagne les établissements scolaires dans leurs projets portant sur l'éducation au développement durable et octroie un label : <https://www.eco-ecole.org/qui-sommes-nous/un-programme-en-synergie/>
- ▶ Le « Concours des Écoles fleuries » mobilise depuis plus de 40 ans environ 70 000 élèves sur l'ensemble du territoire en les faisant participer au fleurissement de leur établissement et à la réalisation d'un jardin potager. Ces activités liées à l'éducation au développement durable, favorisent aussi un climat d'entraide et de coopération entre les élèves : <http://www.education.gouv.fr/cid61617/concours-des-ecoles-fleuries.html>
- ▶ La Ligue nationale contre le Cancer en partenariat avec l'Éducation nationale, organise différentes actions de prévention en direction des élèves : https://www.ligue-cancer.net/article/38762_prevention

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LA SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA/EREA)

- ▶ Arrêté ministériel du 7 décembre 2005 (BO n°1 du 5 janvier 2006)
- ▶ Arrêté du 21 octobre 2015 (BO n° 40 du 29 octobre 2015) et du 1^{er} décembre 2015 (BO n°1 du 7 janvier 2016)
- ▶ Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 (BO n° 40 du 29 octobre 2015)
- ▶ Circulaire n°2017-076 du 24/04/2017

A la rentrée 2021, la scolarisation en EGPA concerne plus de 1000 adolescents répartis dans les 16 collèges avec SEGPA (dont 5 dans l'enseignement privé) et un collège-lycée EREA (Établissement régional d'enseignement adapté) du département.

Présentes dans certains collèges, les EGPA accueillent des élèves qui présentent des **difficultés graves et durables, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, de soutien**. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

Les EGPA ont **pour ambition d'accompagner les élèves vers l'accès à une formation** conduisant au minimum à une qualification de niveau V.

Les dispositifs des enseignements adaptés n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

Les enseignements en EGPA s'appuient sur les programmes et les compétences visés en collège, avec les adaptations et aménagements nécessaires, conformément à l'article L. 332-4 du code de l'éducation.

Soulignons que des élèves en situation de handicap, au regard de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS), peuvent être scolarisés en EGPA par notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Les dossiers de demande d'orientation en EGPA sont soumis à l'avis de la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD).

LES MOYENS : PÉDAGOGIE ADAPTÉE ET SUIVI INDIVIDUALISÉ

L'équipe pédagogique de la SEGPA est constituée principalement de professeurs des écoles spécialisés dans l'aide aux apprentissages auprès d'adolescents en grande difficulté scolaire, de professeurs de lycée et collège et de professeurs de lycée professionnel. Les principes d'organisation pédagogique suivants prévalent :

- ▶ Une prise en charge personnalisée des élèves (en classe avec un effectif d'environ 16 élèves) qui favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique.
- ▶ Une première année de collège qui doit permettre de réinterroger l'opportunité d'une orientation à l'issue de l'année de classe de sixième SEGPA avec une nouvelle étude du dossier.
- ▶ Un enseignement au sein de la SEGPA **ou de l'EREA**, des séquences d'apprentissage **avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes**.
- ▶ Une validation progressive des compétences du socle commun attendues en fin de scolarité obligatoire (Le livret scolaire défini à l'article D. 311-6 du code de l'éducation atteste les connaissances et compétences acquises).

Deux types de certification sont prioritairement visés : le Certificat de Formation Générale (CFG), et la validation d'un nombre aussi grand que possible de compétences du socle commun. Les élèves de classe de troisième bénéficiant de la SEGPA pourront être présentés au diplôme national du brevet (DNB), plus particulièrement à la série professionnelle (DNB pro).

LA PRÉPARATION A L'ACCÈS A UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

La scolarité en EGPA doit permettre aux élèves de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième.

Dans le département, le fonctionnement des EGPA en réseau est particulièrement développé. Pour diversifier les modalités de préparation à l'accès à une formation professionnelle, des partenariats existent entre des collèges avec EGPA et des lycées publics (professionnels, technologiques, d'enseignement agricole).

Le parcours Avenir doit permettre à tous les élèves de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover, au contact d'acteurs économiques et par la découverte des établissements de formation diplômante.

A partir de la classe de 4^{ème}, les EGPA permettent aux élèves de s'intéresser aux différents champs professionnels pour mettre en perspective un projet professionnel :

- ▶ Des activités pratiques organisées au sein de plateaux techniques autour de différents champs professionnels : habitat ; hygiène alimentation services ; vente distribution magasinage ; espace rural et environnement ; production industrielle.
- ▶ Des stages d'initiation et d'application.
- ▶ Des activités de découverte professionnelle visant à élargir le choix d'orientation.

En classe de troisième, l'objectif visé prioritairement est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante notamment avec la voie d'accès au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au baccalauréat professionnel en lycée professionnel.

Pour les élèves qui restent en grande difficulté scolaire à l'issue de la formation commune, et dans le cadre des enseignements adaptés, la scolarité doit se poursuivre le plus possible au sein de formations qualifiantes dans un établissement régional d'enseignement adapté : l'ÉREA « Les Terres Rouges » à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

SDEI
Service Départemental de
l'École Inclusive

Depuis la circulaire de rentrée 2019- École inclusive, a été institué dans chaque département un service public de l'École inclusive afin de ne laisser aucun élève au bord du chemin. Sous l'autorité du Directeur académique, il organise, met en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier dont les élèves en situation de handicap.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

► Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés

A la rentrée le département fonctionnera intégralement selon l'organisation Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé. Cela doit permettre de mieux répondre aux besoins de compensation humaine et d'assurer le renforcement d'une gestion de proximité.

L'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) doit permettre à l'élève de développer sa capacité à être autonome dans les situations d'apprentissage, de communication, d'expression et dans les relations avec les autres. Il assure l'installation de l'élève dans des conditions de sécurité et de confort. La mesure d'aide humaine, qu'il s'agisse d'une aide individuelle ou mutualisée, est notifiée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

► La cellule départementale d'écoute et de réponse aux parents et responsables légaux

Afin de renseigner parents et partenaires, une cellule d'écoute, physique et téléphonique est mise en place. Il s'agit d'informer les familles de manière générale sur les dispositifs existants, mais surtout de leur apporter une réponse quant au dossier de leur enfant. Les sollicitations sont majoritairement liées aux questions d'orientation et de mise en place d'une compensation qu'il s'agisse d'AESH ou de matériel pédagogique adapté.

SCOLARISATION DANS LES DISPOSITIFS COLLECTIFS : UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE EN ECOLE, EN COLLEGE OU EN LYCEE

Dans le département 33 % des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire bénéficient du soutien d'un dispositif Ulis.

Cela représente 520 élèves pour le 1er degré, 505 pour le collège et 60 pour le lycée. Ils sont répartis au sein de 45 Ulis école dans le premier degré, 43 Ulis collège et 8 Ulis Lycée Professionnel.

STRATEGIE AUTISME

Pour garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes, le maillage départemental est renforcé par l'implantation d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA), à Cholet, en coopération avec l'ADAPEI.

Un poste d'enseignant ressource, troubles du spectre de l'autisme étoffe l'équipe du Service Départemental de l'École Inclusive depuis 2 ans. Il contribue à la mise en place de formations à destination des enseignants du premier degré et des AESH, et peut accompagner des équipes scolarisant un ou plusieurs élèves atteints de troubles du spectre autistique.

COOPERATION AVEC LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Sécuriser les parcours des élèves en situation de handicap nécessite une coopération avec le secteur médico-social.

Au sein du département, cette coopération s'exprime de plusieurs manières :

- Conventonnement pour les externalisations d'unités d'enseignement : 38 UEE
- PIAL renforcé : appui d'une équipe du médico-social au fonctionnement du PIAL (accompagnement hors temps de formation...)
- Equipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS), annoncées par la circulaire du 14 juin 2019. Elles sont déployées dans notre département grâce à la coopération avec l'association régionale Les Chesnaies, l'ADAPEI et l'institut Innovation et Parcours. L'EMAS permet d'apporter un appui médico-social aux équipes éducatives.

PIAL

Pôle Inclusif
d'Accompagnement Localisé

Cellule d'écoute et de
réponse aux parents
Du 1^{er} juin aux vacances
d'automne :
0 805 805 110
ecoleinclusive49@ac-
nantes.fr

TSA : Troubles du Spectre
de l'Autisme

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

UNE ECOLE JUSTE ET INCLUSIVE

L'École a fait de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales une priorité. Faire réussir les élèves quelle que soit leur origine nécessite de développer des pratiques pédagogiques qui s'adressent à tous, en prenant en compte les besoins des élèves les plus éloignés de l'univers scolaire.

« Le pilotage renforcé de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés doit permettre l'accueil sans délai et l'accompagnement de tous ces enfants et adolescents, en portant une attention particulière aux situations de grande précarité, aux mineurs non accompagnés, aux enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile et aux effets psychologiques de ces situations ».

LA SCOLARISATION DES EANA (ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES)

► Dans le 1er degré

Dans le premier degré, les EANA sont inscrits dans les classes ordinaires. A l'école élémentaire, à leur arrivée, ils bénéficient d'une évaluation assurée par les maîtres Français Langue Seconde (FLS) itinérants. Les résultats permettent d'élaborer des parcours personnalisés les mieux adaptés incluant, si nécessaire, un accompagnement à l'apprentissage du Français Langue de Scolarisation avec un maître FLS.

A partir du cours préparatoire, les élèves peu ou non scolarisés antérieurement peuvent être regroupés dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) auprès d'un enseignant FLS pour un temps variable et révisable dans la durée.

Le CASNAV 49 est informé des inscriptions lorsqu'il n'en est pas à l'initiative.

► Au collège

- Elève de moins de 16 ans accompagné

L'élève est accueilli et inscrit par le chef d'établissement du collège de secteur dans sa classe d'âge. L'inscription dans la classe d'âge précédente est possible exceptionnellement et sur autorisation de l'IA-DASEN uniquement, quand l'élève s'annonce non ou très peu scolarisé antérieurement, élément vérifié par le bilan de positionnement réalisé par l'enseignant référent EANA du collège ou le CASNAV49. Des outils de positionnement en langue d'origine sont disponibles sur le site de la DSDEN du Maine et Loire.

Le service « élèves » à la DSDEN et le CASNAV49 sont informés de l'inscription.

Un accompagnement de l'équipe éducative peut être organisé par les enseignants du CASNAV49 pour la diffusion d'outils et de conseils pour les premiers accueils en classe et la mise en place d'un parcours individualisé.

- Elève de moins de 16 ans non accompagné

Les situations d'élèves non accompagnés sont étudiées dans le cadre d'une cellule allophone qui se réunit en moyenne une fois par mois sous l'autorité de l'IEN-IO en présence du CASNAV49, d'un représentant des enseignants coordinateurs des UPE2A ou de la Session d'Accueil et d'Immersion Pédagogiques (SAIP) et des chefs d'établissements. La cellule affecte les élèves dans les établissements et si nécessaire dans les structures de type UPE2A ou SAIP sur la base du bilan de positionnement réalisé par le CASNAV49.

Dans tous les cas, le bilan est transmis à l'équipe pédagogique pour la mise en place d'un parcours individualisé. Une attention particulière sera portée à la poursuite des apprentissages des compétences déjà travaillées dans le pays de scolarité antérieure, la valorisation des langues étrangères déjà connues et l'articulation avec l'apprentissage du Français Langue Seconde. Ce parcours peut être mis en place avec le concours de l'enseignant du dispositif ou de l'enseignant référent de l'établissement.

CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Circulaire EANA
n°2012-141 du 02.10.2012.

Responsable
départementale :

Laurence DUBREIL – IEN
Ce.casnav49@ac-nantes.fr

Coordinatrice départementale
1^{er} degré :

Lucie DURAND PAILLAT
ce.casnav49ecole@ac-nantes.fr

Coordinatrice départementale
2nd degré :

Valérie FRANCOIS
ce.casnav49@ac-nantes.fr

Enseignante référente
agglomération ANGERS :
Anne-Sophie RENOUST

Enseignante référente
agglomération CHOLET :
Bénédicte GICQUIAUX-
DEBRAY

Enseignante référente Ville de
Saumur : Laura GRIPPON

Ressources EDUSCOL
« Scolariser les EANA »
Eduscol.fr

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

Lien vers les ressources en
ligne de la DSDEN du Maine
et Loire :
<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/casnav49/les-missions-du-casnav/>

► Au lycée

L'accueil des jeunes nouvellement arrivés de + 16 ans accompagnés et en capacité de présenter des documents scolaires est assuré par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) qui délivre un premier positionnement portant sur l'analyse du parcours scolaire antérieur.

La demande de scolarisation est appréciée au regard des éléments fournis et du projet d'orientation. Un avis est émis sur la pertinence du projet scolaire. Ce bilan est adressé au service élèves de la DSDEN avec copie à l'IEO et au CASNAV 49.

Les demandes d'admission en lycées sont examinées par la Direction Académique. Elles doivent être étayées par un pronostic raisonnable de réussite, fondé sur l'entretien avec le psy-EN et l'évaluation des acquis scolaires antérieurs à l'arrivée en France. La DSDEN étudie les demandes et fait des propositions en tenant compte des places vacantes en lycée général et technologique et en lycée professionnel.

Après l'inscription de l'élève, l'établissement sollicite le CASNAV 49 afin de procéder, dans les jours qui suivent l'arrivée en classe, à un bilan de positionnement. Celui-ci est réalisé par le professeur référent FLS ou le CASNAV 49. Ce bilan ayant permis de repérer les acquis scolaires antérieurs à l'arrivée en France est transmis à l'équipe pédagogique pour la mise en place d'un parcours individualisé. Une attention sera portée à la valorisation des langues étrangères déjà connues.

► Autres modalités pour les + 16 ans

L'accueil des jeunes non accompagnés est assuré au CIO par un entretien puis le CASNAV évalue le niveau de maîtrise de la lecture et des mathématiques en langue d'origine ou seconde.

Ces bilans sont adressés à la DSDEN et étudiés dans le cadre de la cellule « ENA-EANA » en vue d'une affectation en classe ordinaire de lycée ou dans l'un des dispositifs (UPE2A pro, MLDS, MAST).

Les situations des jeunes dont le niveau établi lors du bilan collectif est évalué en dessous du niveau de cycle 3 sont examinées par la MLDS. Son pôle insertion allophone implanté au lycée Chevrollier à Angers propose une remise à niveau en français et mathématiques et un travail sur le projet d'orientation en vue de l'intégration d'une scolarité ordinaire.

LA SCOLARISATION DES EFIV (ENFANTS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS)

« Concernant la scolarisation des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs, il est rappelé que le statut ou le mode d'habitat ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire. »

Dans le 1^{er} et le 2nd degré, les EFIV sont scolarisés au titre du droit commun dans les établissements. Une attention particulière est parfois nécessaire pour favoriser l'adhésion des parents à la scolarisation de leur enfant et la régularité de la fréquentation de l'établissement.

Dans le 2nd degré, le premier accueil d'un EFIV s'appuie sur un protocole mis en place grâce à une collaboration entre l'établissement et les partenaires de l'abri de la providence ou des services gens du voyage des agglomérations; celui-ci peut être favorisé par le CASNAV49. Sur le plan pédagogique, une adaptation des parcours peut être envisagée pour tenir compte de la discontinuité des apprentissages de certains EFIV.

Les élèves étant autorisés par le DASEN à poursuivre leur scolarité dans le second degré avec le CNED peuvent bénéficier d'un suivi et de soutien dans un collège sur le secteur de leur stationnement. (voir avec le CASNAV 49).

Le CASNAV 49 est une ressource pour les bilans des élèves, le suivi de scolarité, le prêt d'outils, l'accompagnement et la formation des équipes dans la mise en place de parcours personnalisés. Il veille aussi à la connaissance partagée des modalités de scolarisation mixtes CNED/collège ou à la mise en place de convention entre établissements et CNED.

Circulaire EFIV
n°2012-142 du 02.10.2012

Ressources EDUSCOL
« Scolariser les EFIV »
Eduscol.fr

Schéma départemental
d'accueil et d'habitat GDV
2018-2023

Lien vers les ressources en
ligne de l'académie de
Nantes :
<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/eleves-allophones-enfants-du-voyage/ressources-pedagogiques/>

Arrêté du 1er juillet 2015
relatif à la mise en œuvre
du PEAC

Parcours d'éducation
artistique et culturelle et
arts visuels : les
ressources en ligne sur le
site de la DSDEN de
Maine-et-Loire :
[https://www.dsden49.ac-
nantes.fr/vie-
pedagogique/actions-
educatives/education-
artistique-et-culturelle-et-
arts-visuels/](https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-artistique-et-culturelle-et-arts-visuels/)

Feuille de route pour le
100% EAC à l'adresse
suivante :
[https://www.education.g
ouv.fr/sites/default/files/2
020-03/eac--feuille-de-
route-2020-2021-
51716.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac--feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf)

Le catalogue national est
consultable sur la
plateforme numérique
du dispositif :
<http://nanouk-ec.com/>

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

PREAMBULE : LA GENERALISATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique et culturelle (EAC) favorise la pratique artistique et culturelle et suscite le désir de culture chez tous les enfants et adolescents, quel que soit leur situation et leur lieu de vie.

Elle constitue ainsi un levier de long terme pour garantir à chacun, à tout âge et dans tous les territoires, le respect de ses droits culturels et la pleine possibilité de participer à la vie artistique et culturelle.

Les arts et la culture enrichissent et diversifient par ailleurs les apprentissages. Ils favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même. Ils contribuent à l'expression de chacun dans sa singularité.

L'éducation artistique et culturelle représente donc un instrument puissant au service de l'égalité des chances. Pour atteindre cet objectif, la présence des arts et de la culture à l'école est fondamentale.

Le parcours scolaire est un dénominateur commun pour la très large majorité d'une classe d'âge, et l'EAC sur ce temps scolaire constitue un véritable socle. C'est pourquoi à l'horizon 2022, chaque élève devra chaque année bénéficier d'une action d'EAC de qualité.

La généralisation de l'EAC menée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et par le ministère de la culture se fonde sur les principes exprimés par la Charte de l'Éducation artistique et culturelle rédigée par le [Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle](#) (2016)

Ainsi, les trois piliers qui définissent l'EAC restent plus que jamais d'actualité :

- La rencontre des œuvres, des artistes et professionnels de la culture
- La pratique culturelle ou artistique
- L'acquisition de connaissances

Espace d'exploration et d'expérimentation, l'éducation artistique et culturelle encourage une démarche de projets, imaginés en articulation étroite avec les enseignements, mais toujours co-construits entre partenaires éducatifs et culturels, avec le souci de proposer aux élèves des parcours cohérents et pluriels.

LA CULTURE ET L'ÉCOLE – PREMIER DEGRÉ

Dans le cadre du 100% EAC, le groupe départemental Culture Humaniste, composé de conseillers pédagogiques, produit des ressources à destination des équipes enseignantes pour aider à la mise en œuvre des programmes dans les classes et à la validation des compétences du socle commun de manière disciplinaire mais aussi transversale. Ces ressources sont en ligne sur le site de la direction académique.

Ce groupe s'implique également dans l'élaboration d'actions de formation en direction des enseignants, notamment en partenariat :

- Sensibilisation à la danse avec le Centre National de Danse contemporaine à Angers ;
- Sensibilisation à la danse en partenariat avec le THV de Saint-Barthélemy d'Anjou ;
- École du spectateur et opération Pas(s)age avec le théâtre EPCC – le Quai à Angers ;
- Projet danse avec le Centre National de Danse Contemporaine à Angers ;
- Sensibilisation à la danse en partenariat avec le CNDC d'Angers, le THV de Saint-Barthélemy d'Anjou, et dans deux territoires spécifiques avec les CLEA (Anjou bleu) ;
- Découverte de l'opéra avec Angers-Nantes Opéra – Angers ;
- Découverte de l'orgue avec l'association départementale de la sauvegarde des orgues - Angers et département ;

- Découverte de l'orchestre symphonique avec l'Orchestre National des pays de la Loire - Angers et Nantes ;
- Découverte des musiques actuelles avec le Chabada à Angers ;
- Découverte des musiques du monde avec la Galerie Sonore à Angers et sur le département ;
- Découverte de concerts vivant en partenariat avec les JMFrance - Angers ;
- Découverte de la musique baroque avec l'ensemble Amarillis – Angers ;
- École et Cinéma ;
- Formation avec le Musée des Beaux-arts ;
- Formation avec le Musée Jean Lurçat ;
- **Formation avec le Musée David d'Angers ;**
- Formation avec les Musées de Cholet (Art et histoire, Art et Textile) ;
- Formation avec le Musée Jules Desbois à Parçay-Les-Pins ;
- Formation avec le Musée Joseph Desnais à Beaufort en Vallée ;
- Formation avec la Salle des Arts à Doué La Fontaine ;
- Travail avec les partenaires culturels liés à des festivals : Festival premier plan et vidéo projet ;
- Travail partenarial avec le MIEL (Maison Internationale des Ecritures et des Littératures) : Dans le cadre des arts du langage, la MIEL organise des résidences d'auteurs et propose des lectures/rencontres à Angers et ses environs ainsi que sur la Communauté de communes "Anjou Loir et Sarthe". La MIEL a pour mission de diffuser la poésie contemporaine à destination de tous les publics. Fonctionnant à l'image d'une Maison des écrivains, cette association loi 1901 compte parmi ses membres (conseil d'administration et membres actifs), des amateurs de poésie, des écrivains ainsi que des professionnels de l'Education Nationale.
- La M.I.E.L. intervient et favorise plus particulièrement les actions auprès des scolaires, dans le cadre de rencontres, d'ateliers d'écriture, de lecture et de mise en voix, et ce avec des poètes invités. Ainsi, elle accompagne les enseignants ayant un projet d'écriture poétique ou de mise en voix, en facilitant notamment les échanges et la mise en relation avec un(e) auteur(e).

Toutes ces formations concourent à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. A ce titre, elles favorisent le développement des liens entre les écoles et les lieux culturels de proximité. Elles permettent également de préparer la rencontre avec les œuvres. Certaines se concrétisent par la préparation d'actions visant la participation des élèves à un spectacle.

► École et Cinéma

Ce dispositif, coordonné par le conseiller départemental en arts visuels, s'adresse aux classes de Grande Section au Cours Moyen 2ème année et s'inscrit dans la logique du socle commun et des programmes d'enseignement de l'école primaire et plus particulièrement dans le cadre des pratiques artistiques et de l'enseignement de l'Histoire des Arts. Ce dispositif vise à proposer un parcours permettant aux élèves concernés de s'approprier le cinéma comme lieu de pratique culturelle et de s'initier à une réelle approche du cinéma comme art. Les élèves des classes inscrites assistent, accompagnés de leurs professeurs, à trois séances de projections.

La programmation départementale propose six films au choix répartis sur l'année. Ces films ont été sélectionnés parmi les 90 films du catalogue national du dispositif en respectant certains critères. Les séances sont organisées dans les 28 salles partenaires réparties sur le département.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des numéros de « L'image du mois » sur le site de la DSDEN de Maine-et-Loire à l'adresse suivante :

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-aux-medias-et-a-l-information-emi/>

► **Éducation aux médias et à l'information**

Inscrite dans la loi de refondation de l'École, l'éducation aux médias et à l'information contribue à préparer les élèves d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain. Apprendre à chercher une information et à en identifier la source, comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image, émettre soi-même de l'information, doivent permettre à chacun d'apprendre à exercer librement son jugement.

Des actions de formation et des ressources sont proposées aux équipes pédagogiques. Régulièrement est publié dans le département un dossier « L'image du mois ».

LES ACTIONS CULTURELLES – SECOND DEGRE

► **L'éducation artistique et culturelle**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 affirme la place de l'éducation artistique et culturelle dans la formation générale des élèves. Fondé sur trois piliers (les rencontres, les pratiques et les connaissances), le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) a pour objectif de mettre en cohérence les enseignements et les actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et les diversifier (BO n°19 du 9 mai 2013), en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les structures culturelles de proximité.

En lien avec la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle du rectorat (DAAC) différents dispositifs sont proposés dans le département pour le second degré :

► Les ateliers artistiques en collèges et lycées :

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les ateliers artistiques s'adressent à l'ensemble des collèges et lycées du département et concernent tous les domaines artistiques. Ils permettent un travail régulier avec un professionnel, centré sur la pratique et l'ouverture sur l'environnement culturel de l'établissement.

► Collège au cinéma

Cette opération, en partenariat avec le Conseil départemental, la DRAC, le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) et l'association Cinéma Parlant, a pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique.

Les élèves des classes inscrites assistent, accompagnés de leurs professeurs, à trois séances de projections programmées à leur intention dans des salles de cinéma (un film par trimestre). Les enseignants concernés bénéficient quant à eux de journées de formation qui leur sont dédiées selon un calendrier proposé en début d'année.

Pour la rentrée 2020, ce sont plus de 6454 élèves, répartis sur 52 collèges du département (38 publics et 14 privés), qui, accompagnés de 237 enseignants, ont découvert le monde du cinéma.

► Classes presse

Cette action, qui s'adresse à 11 classes de 5ème, 4ème et 3ème de collège, répond à plusieurs objectifs pédagogiques : Écrire pour être lu et apprendre à s'exprimer à l'oral pour être compris ; Découvrir la diversité de la presse et des médias ; Analyser l'actualité au travers des journaux ; Éduquer à la citoyenneté ; Maîtriser la lecture et l'écriture ; Travailler sur divers champs disciplinaires. Le dispositif a évolué depuis la rentrée 2017 vers une structuration plus souple, sans thème imposé, visant à faire découvrir le métier de journaliste sous toutes ses formes : « Classes Presse – Vis ma vie de journaliste ».

L'action intègre l'envoi de quotidiens papier et l'accès aux journaux numériques pour la classe et l'équipe pédagogique. Les élèves rencontrent à deux reprises un journaliste « parrain » de la classe. Ces interventions portent, d'une part sur la présentation du métier de journaliste, et d'autre part, sur une aide à la production journalistique et à l'illustration des articles. Chaque classe envoie une ou plusieurs productions (écrite, photo, audio ou vidéo). Le comité de lecture détermine les coups de cœur du jury. La cérémonie de la session 2020-2021 s'est tenue par visio-conférence.

► Rentrée en musique et pratique du chant choral

La chorale dans les écoles et les établissements contribue à l'instauration d'un climat scolaire confiant, serein et propice aux apprentissages. Elle permet en outre d'assurer la rentrée en musique.

La plupart des collèges de Maine-et-Loire proposent la pratique du chant choral. Des moyens sont alloués aux établissements pour que cette possibilité soit offerte à tous les élèves volontaires, soixante-douze heures par an, dont une hebdomadaire au moins.

► **Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)**

Le Contrat Local d'Éducation Artistique est un opérateur essentiel des territoires. Parce qu'il réunit en son sein les acteurs concernés par l'éducation artistique, il assure au plus près du terrain la meilleure synergie au service des élèves.

Ainsi l'Éducation Nationale passe-t-elle contrat avec les communes, le Ministère de la Culture et d'autres collectivités locales afin de mieux voir converger vers l'enfant les moyens culturels mis en œuvre.

Troupes de théâtre, groupes de musiques actuelles ou plus anciennes, interviennent directement dans les établissements scolaires.

Cette action contractualisée bénéficie d'une évaluation qui montre aujourd'hui un maillage serré et efficient.

A titre d'exemple, les parcours proposés par le CLEA Anjou Loir et Sarthe en lien avec l'Éducation nationale pour la saison 2020-2021 furent :

- L'éveil et l'accompagnement artistique et culturel du tout petit au travers du spectacle « Petites Traces » de la compagnie Nomorpa
- Parcours autour de la question de la différence au travers du spectacle « Jérémy Fisher » de la cieResnonverba
- Parcours autour d'une figure littéraire et historique au travers du spectacle « Anne Frank » de la cieSpectabilis
- L'éducation artistique et culturelle au service de la prévention : la question du harcèlement au travers du spectacle « Mouton Noir » de la ciePiment Langue d'Oiseau
- Travail autour de la musique contemporaine avec l'ensemble Cristal Variables

<http://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html>

<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/>

Sur le site de la DSDEN, un tableau permet de repérer des liens entre les sujets traités dans les documents ressources « Image du mois » et des journées nationales ou internationales de commémoration.
<http://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/education-aux-medias-et-a-l-information-emi/>

► Concours national de la résistance et de la déportation

Né en 1958 sur l'initiative d'anciens résistants de Maine-et-Loire le CNRD fut créé officiellement en 1961 par Lucien Paye, ministre de l'Éducation nationale.

Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes Français la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre d'en tirer les leçons civiques dans leur vie actuelle.

Le règlement du concours (<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>) comporte 4 catégories.

Le jury départemental est composé de membres d'associations mémorielles, d'enseignants d'histoire-géographie, de représentants de l'Office National des Anciens Combattants, des Archives départementales et du musée du génie.

En 2020-2021, 8 établissements, 3 collèges et 5 lycées, ont participé au CNRD avec 159 élèves. Les élèves lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie de clôture le 5 juillet 2021 à la Préfecture de Maine-et-Loire.

Les élèves ont travaillé sur le thème : « La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIème Reich ; »

► Concours « Montrer l'histoire »

Le concours "Montrer l'histoire" est organisé par les Archives départementales de Maine-et-Loire en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 49).

Ce concours est ouvert aux élèves des écoles primaires, et établissements secondaires, publics et privés, du département, travaillant par classe ou groupe. Un établissement peut inscrire plusieurs classes ou groupes au concours.

Les projets déposés doivent obligatoirement concerner l'histoire ou le patrimoine (événements, lieux, pratiques culturelles, témoignages...) et comporter une dimension locale.

Sur le site des archives départementales :

<https://www.archives49.fr/espace-pedagogique/les-concours/montrer-l-histoire/>

Sur le site de la DSDEN :

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/montrer-l-histoire/>

CEREMONIES COMMEMORATIVES

A Angers et dans l'ensemble du département, chaque année des élèves des premier et second degrés, enseignement public et privé sous contrat, participent à diverses cérémonies commémoratives :

- Commémorations du 11 novembre et du 8 mai ;
- Commémoration des fusillés de Belle-Beille en octobre ;
- Commémoration du souvenir de la Déportation en avril 2021.

Au cours de ces cérémonies, les élèves des écoles, collèges ou lycées accompagnent les porte-drapeaux, lisent des lettres de Poilus, les noms des résistants fusillés ou bien les messages des associations d'anciens combattants, et chantent en chœur la Marseillaise.

Les 30 cadets de la Défense sont, parallèlement à cela, formés à la pratique institutionnelle de l'hymne national tout au long de l'année par le Conseiller en Education Musicale. Il s'agit d'un partenariat développé entre l'Inspection Académique et l'École du Génie. Ces jeunes réinvestissent ces apprentissages dans les différentes cérémonies civiles et militaires tout au long de l'année scolaire.

Un outil de valorisation et de développement des projets artistiques et culturels: l'application Adage

À compter de janvier 2020, chaque établissement scolaire a accès à une nouvelle application, Adage, qui lui permet d'inscrire tous les projets artistiques et culturels menés, dans le cadre de son projet d'établissement ou projet d'école. Ce faisant, chacun voit ce que les autres équipes ont mis en place, et avec quels partenaires culturels.

Adage sert aussi d'outil pour solliciter des financements académiques pour les projets EAC, via la fonctionnalité Appel à projets. Les ressources et la visibilité offerte par Adage permettent ainsi un pilotage fin en favorisant l'émergence de partenariats et en accompagnant au mieux les équipes pédagogiques dans la construction de leur projet en vue d'atteindre le 100 % EAC.

Une aide en ligne est accessible à partir de [ce lien](#).

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

Contacts :

- ▶ Rectorat : l'Inspection Pédagogique Régionale d'EPS (philippe.chatonnay@ac-nantes.fr) ou le Conseiller technique académique d'EPS (francis.huot@ac-nantes.fr).
- ▶ DSDEN : l'IEEN-IO (ce.iio49@ac-nantes.fr) et la division des élèves : M Alain LITRE (service.eleves49@ac-nantes.fr)

L'activité physique et sportive contribue pleinement à l'éducation des enfants : elle leur permet d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps. Intégrer l'exercice physique à son mode de vie dès le plus jeune âge est donc essentiel.

Pour toute information, consulter le site du rectorat : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-physique-et-sportive/enseignement/haut-niveau/>

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

La crise sanitaire a conduit de nombreux jeunes à diminuer leurs activités physiques ou à en réduire la diversité. Il est cependant essentiel, pour des raisons de santé physique et d'équilibre personnel, d'encourager les élèves à pratiquer une activité physique régulière, la perspective des Jeux olympiques de 2024 constituant un facteur de motivation pour de nombreux jeunes. Le regroupement, au sein de notre ministère, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports offre des perspectives inédites. Dans le premier degré, la mise en place des 30 minutes d'activité physique quotidienne, qui se déploie dans de très nombreuses écoles, a vocation à être généralisée. Dans le second degré, l'inventivité remarquable des professeurs d'EPS a permis, en dépit des contraintes, d'offrir aux élèves une pratique sportive diversifiée. L'année qui s'ouvre devrait permettre de retrouver toutes les potentialités des installations sportives, mais aussi de redynamiser les associations sportives coordonnées par les fédérations scolaires. Enfin, la mise en place du Pass'Sport permettra aux jeunes qui le souhaitent de développer leurs aptitudes dans des conditions privilégiées, permettant ainsi d'établir une continuité dans la vie sportive de l'élève.

Extrait circulaire de rentrée 2021

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES ET LES SECTIONS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Les sections sportives scolaires (SSS) qui contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'École, sont implantées dans les collèges et dans les lycées. Elles sont ouvertes par le Recteur d'académie, au vu d'un dossier préalablement soumis à l'avis favorable du conseil d'administration de l'établissement.

Le projet pédagogique spécifique de la section sportive scolaire, articulé avec celui de l'éducation physique et sportive (EPS) et de l'association sportive est intégré au projet d'établissement.

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire. Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants.

Les sections d'excellence sportive permettent de répondre aux besoins des élèves ayant les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession au haut niveau, notamment par un aménagement spécifique du temps scolaire, pour garantir l'acquisition des connaissances et compétences des programmes, ainsi que l'atteinte par le jeune sportif du meilleur niveau possible dans son activité de prédilection.

Les sections sportives se distinguent des structures et dispositifs des projets de performance fédéraux (PPF) établis par les fédérations sportives pour la période 2017-2024.

- ▶ Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement ;
- ▶ La section sportive a vocation à couvrir si possible l'ensemble du cursus collège ou lycée ;
- ▶ Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences ;
- ▶ Au lycée, une appréciation peut être portée sur le bulletin trimestriel ou le dossier scolaire de l'élève. Les acquisitions effectuées peuvent permettre l'obtention d'un diplôme de « jeune officiel » UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou d'un diplôme fédéral ;
- ▶ Chaque année la carte académique des structures labellisées SSS est validée lors d'une commission rectorale.

Les Sections Sportives de Maine-et-Loire :

Maine et Loire (R21)	Etablissements publics	Etablissements privés
Nombre de Sections Sportives Scolaires	10	10
Nombre de Sections d'Excellence Sportive	2	2

LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Le code de l'éducation prévoit que des aménagements appropriés de scolarité et d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportives et aux sportifs de haut niveau ainsi qu'à celles et ceux classé(e)s Espoirs de mener à bien leur carrière sportive.

La liste des sportifs et arbitres concernés est arrêtée par le Ministère des Sports.

Une convention contractuelle doit être signée entre l'établissement accueillant le jeune sportif et le pôle sportif afin d'organiser les aménagements de scolarisation.

En 2020/2021, l'USEP compte près de 2500 licenciés pour 120 associations.

Présidente : Emilie Philippeau
Déléguée : Marina Cherbonnier
Chargée de mission du développement du sport scolaire : Emilie Philippeau

A la rentrée de septembre 2020, le département de Maine et Loire a créé une mission pour le développement du sport scolaire dans le 1^{er} degré. Cette mission est assurée par Mme Emilie Philippeau.
Contact : missionusep49@ac-nantes.fr>



Contact : USEP 49- 7, rue Lebas 49000 ANGERS – 02.53.61.00.44
Cdusep49@gmail.com / <https://maineetloire.comite.usep.org/>

L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP)

L'USEP est le sport scolaire de l'École publique, pour tous les enfants, en continuité de l'Education Physique et Sportive (EPS).

L'USEP poursuit sa volonté de rendre principale la vie associative au sein des associations sportives qu'elle fédère.

Promouvoir la vie associative place l'Enfant comme acteur de son parcours sportif, l'invite à être auteur des activités organisées, en particulier les rencontres sportives USEP. Par conséquent, l'USEP contribue à la formation des futurs citoyens sportifs.

La rencontre sportive associative

Les enfants n'y sont pas de simples pratiquants. Dès la maternelle, ils investissent d'autres rôles sociaux : arbitre, juge, « maître du temps », responsable de la table de marque... Ils participent aussi à l'installation et au rangement du matériel, à l'encadrement des ateliers sportifs ou à la distribution des goûters.

Cette mise en responsabilité se fait sous l'œil bienveillant des adultes, enseignants ou parents d'élèves, prêts à seconder le jeune organisateur.



Le label « Génération 2024 »



Le label "Génération 2024" pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

En Maine et Loire, l'USEP propose :

- ▶ Le prêt de matériel sportif (multisports, nouveaux sports, handisport...), des malles pédagogiques (Sport et Vivre Ensemble, Sport et handicap, Sport et pratiques innovantes) ;
- ▶ Des ressources pédagogiques ;
- ▶ Un calendrier d'activités sportives variées pour les 3 cycles, sur tout le territoire du Maine et Loire (Usépiades, Rando-contée, Jeu USEP 49, pétanque, orientation, arts du cirque, Anim'Athlé...);
- ▶ L'intervention de la Déléguée USEP dans les classes lors de la 1^{ère} séance d'un module d'apprentissage ;
- ▶ Des temps de formation ;
- ▶ D'utiliser l'association USEP comme support de l'apprentissage de la vie associative dans l'école (débat associatif, classe « coopération », organisation d'une rencontre par les élèves...);
- ▶ De nombreux partenaires institutionnels et privés. Des conventions avec différents comités sportifs départementaux (golf, basket, football, handball, rugby, badminton, tennis de table...).

L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

L'union nationale du sport scolaire (UNSS) représente plus de 1 100 000 élèves licenciés en France et plus de 8500 élèves licenciés en Maine et Loire ces dernières années hors Covid.

Le sport scolaire contribue à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Tout établissement du second degré (collège et lycée) dispose obligatoirement d'une association sportive pour offrir des possibilités de pratiques aux élèves volontaires.

A partir du Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020-2024 de l'UNSS (PNDSS), décliné au niveau académique avec le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire (PADSS), un nouveau Plan Départemental de Développement du Sport Scolaire (PDDSS 2021-2024) a été défini avec les différents acteurs.

PNDSS : 4 axes AIRE

- ▶ ACCESSIBILITE : pour un sport ambitieux ;
- ▶ INNOVATION : pour un sport scolaire innovant ;
- ▶ RESPONSABILITE : pour un sport scolaire éthique solidaire ;
- ▶ EDUCATIF : pour un sport scolaire au service de l'éducation.

Projet académique : 4 ambitions RISC

- ▶ REUSSITE : conforter la réussite des tous les élèves ;
- ▶ INSERTION : favoriser une insertion réussie dans la société ;
- ▶ SOLIDARITE : ne laisser personne au bord du chemin ;
- ▶ COOPERATION : travailler ensemble pour la réussite de tous.

Ce plan PDDSS peut être décliné pour chaque district (9 districts en collège et 3 districts en lycées) et dans chaque association sportive d'établissement (2 AS et 255 enseignants). Il est accessible sur le site unss.org

Quelques priorités en 2021-2022 pour relancer la pratique après la crise sanitaire :

- ▶ Favoriser les rencontres promotionnelles en Plein-Air en tout début d'année scolaire
- ▶ Développer les formes de pratique de Sport Santé, source aussi de bien-être
- ▶ Proposer des rencontres dans les nouvelles activités à forte motivation chez les élèves.
- ▶ Organiser des rencontres sportives en impliquant le plus souvent les élèves aux fonctions de jeunes officiels
- ▶ Réduire les inégalités de pratique sur tout notre département et développer les pratiques mixtes et féminines pour tendre vers l'équilibre filles/garçons, développer le sport partagé qui réunit élèves valides et élèves en situation d'handicap ;
- ▶ Gérer et financer avec le soutien des partenaires institutionnels et des partenaires privés les déplacements sur tout le territoire national ;
- ▶ Poursuivre les conventions avec les différents comités, les clubs locaux, les municipalités.

Remerciements à tous les acteurs :

Aux chefs d'établissements présidents des AS pour leur soutien, aux enseignants pour leur implication au service des élèves, aux parents d'élèves pour leurs soutiens et encouragements auprès des jeunes et à tous les partenaires qui contribuent à la réussite de nos événements.

Président : Benoît Dechambre

Directeur départemental et conseiller technique de l'IA-DASEN : Thierry Coutant

Contact : UNSS 49 Inspection d'Académie, Bat D, 15 bis rue Du petit Thouars ANGERS – 02.41.74.35.19 et 06 34 63 70 16

Courriel : ce.unss49@ac-nantes.fr - site internet : unss.org

*Projets avec des partenaires
divers et multiples.*

Plus d'infos :

<http://www.terre-des-sciences.fr/>

*L'ASTEP (Accompagnement
en Sciences et Technologies à
l'École Primaire) permet à
l'enseignant d'être secondé
par un scientifique, étudiant,
chercheur, ingénieur ou
technicien d'entreprise, pour
concevoir et conduire des
séquences de classe
permettant aux élèves de
construire des connaissances
scientifiques dans une
démarche d'investigation.*

*MERITE – Mettre l'Expérience
des Réalités Industrielles et
Techniques au service des
Ecoles.*

Plus d'infos :

[http://web.emn.fr/x-
de/projet-
merite/index.php/decouvrir-
nos-actions](http://web.emn.fr/x-de/projet-merite/index.php/decouvrir-nos-actions)

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

UN MAILLAGE DEPARTEMENTAL DE PARTENAIRES

Au fil des années, des liens étroits, au travers de projets variés se sont tissés avec plusieurs organismes et associations qui viennent en appui des enseignants pour développer la culture scientifique en apportant leur expertise et/ou proposant des outils ou en mettant des équipements (mallettes pédagogiques par exemple) à la disposition des classes. Ainsi, le Museum d'histoire naturelle, les Basses vallées angevines, le Parc national régional, les Francas, la Maison de l'Environnement, les Petits débrouillards, Loire Odysée, GRAINE Pays de Loire et Terre des Sciences collaborent activement avec les circonscriptions et la mission Sciences en termes de propositions pédagogiques.

Parmi ces partenaires, dans le cadre d'une convention, le CCSTI Terre des sciences (Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle) apporte son soutien logistique et matériel aux écoles et aux équipes de circonscription. Le CCSTI Terre des sciences est également porteur, au niveau départemental, de la Fête de la science.

DANS LE CADRE DE L'ASTEP, UN PARTENARIAT AVEC L'ENSAM (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS)

Dès 2006, des contacts avec les responsables de l'ENSAM ont permis le rapprochement avec cette école d'ingénieurs implantée au cœur d'Angers.

Une convention, actant ce partenariat a été signée en 2006. Elle fixe les modalités d'intervention des étudiants.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, cinq écoles (180 élèves répartis sur 7 classes) ont bénéficié de l'intervention d'étudiants. Ce projet est intégré au cursus de formation de ces derniers et participe à la validation d'une Unité d'Enseignement.

Hors contexte sanitaire dégradé, le point d'orgue de cette action est la venue à l'ENSAM en fin d'année scolaire de l'ensemble des classes concernées pour un forum où chacune présente son projet. Lors de cette journée, chaque étudiant accompagne les élèves de la classe dans laquelle il est intervenu pour une visite guidée de l'ENSAM. Les élèves bénéficient, par ailleurs, de la présentation du métier d'ingénieur.

A la rentrée 2021, l'Association Terre des Sciences en partenariat avec Polytech Angers viendra compléter ce dispositif.

PROJET MERITE

L'École nationale supérieure des mines de Nantes se mobilise avec ses partenaires, dans le cadre du projet "MERITE", pour redonner aux élèves du primaire et du secondaire le goût de l'expérimentation et de l'apprentissage pratique notamment à l'aide de mallettes pédagogiques leur permettant de travailler sur des problèmes concrets.

Au sein du Maine et Loire le partenariat s'est construit avec l'ESA (Ecole Supérieure d'Agricultures). Durant l'année scolaire 2021-2022, les mallettes pédagogiques consacrées à différents objets d'étude et stockées à Terre des Sciences et Canopé seront proposées en prêt à l'ensemble des écoles du département.

EXPOSCIENCES à l'ENSAM

Soutenue par Monsieur le Recteur et portée par les Francas, Exposciences a pour finalité de valoriser tous les lieux d'éducation scientifique de la Maternelle au Lycée avec une volonté de mettre en avant le travail réalisé sur les différents temps de l'enfant (périscolaire et scolaire). Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves qui ont bénéficié de cet accompagnement n'ont pu exposer leurs travaux en raison des contraintes sanitaires. L'annulation de l'évènement en présentiel a donné lieu à un accompagnement à distance pour une quinzaine de groupes.

A la rentrée 2021, Exposciences permettra à l'ensemble des acteurs et des classes impliquées dans des projets scientifiques de valoriser les productions lors du « Printemps des Exposciences ».

CITE EDUCATIVE MONPLAISIR

Depuis la rentrée 2020, du cycle 1 au cycle 4, les élèves peuvent investir, dans le cadre de co-intervention enseignant-partenaire scientifique, sur temps scolaire, les classes d'exploration scientifiques visant à renforcer la cohérence et la continuité des parcours culturels et leur lisibilité auprès des familles. Cette année, 18 classes de cycle 1 et 8 classes de cycle 3 ont bénéficié de l'intervention de partenaires scientifiques.

PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION

Dans le 1^{er} degré, une mission d'appui aux équipes pédagogiques est assurée par M. Olivier Bioteau
Contact :
missionsciences49@ac-nantes.fr

Dans la logique du plan de formation départementale, les professeurs des écoles ont pu bénéficier, au cours de l'année 2020 - 2021, d'un module de formation de 8 heures dédié à l'enseignement des sciences avec un versant spécifique sur l'éducation au développement durable (EDD). Il intègre l'actualisation des connaissances sur cet enseignement, des propositions d'actions à mener avec les classes et le lien avec les partenaires. Cette formation proposée sur une zone géographique ciblée (zone 1) sera reproduite à la rentrée scolaire 2021 (zone 2). Le module propose deux parcours distincts, le premier pour les cycles 1et 2, le second pour le cycle 3.

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

*L'élection d'éco-délégués,
désormais obligatoire dans
toutes les classes de collège
et de lycée, est encouragée
en CM1 et en CM2.*

Plus d'infos :

<http://www.ac-nantes.fr/scolarité-et-vie-de-l-eleve/education-a-la-citoyennete-et-ouverture-au-monde/ecole-et-etablissement-en-demarche-globale-de-developpement-durable-e3d/>

<http://www.education.gouv.fr/cid59672/semaine-europeenne-du-developpement-durable.html&xtmc=durable&xtnp=1&xtr=13>

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifique, éthique et civique.

L'engagement de l'Éducation Nationale pour le développement durable, s'exprime notamment au travers du label « E3D » - Ecole ou Etablissement en Démarche globale de Développement Durable. Celle-ci a officiellement été lancée par le ministère de l'Éducation nationale le 29 août 2013.

Les objectifs visés à travers le label E3D sont :

- ▶ Mettre en valeur les projets EDD en les appuyant sur une vraie politique d'établissement
- ▶ Développer les partenariats notamment avec les acteurs locaux

En vue de rendre cette démarche plus explicite, un temps de formation auprès des directeurs d'école en formation initiale a permis de préciser les éléments constitutifs de la labellisation et d'informer sur les accompagnements possibles.

LABELLISATION E3D

Pour l'année 2020-2021, sept écoles publiques, sept collèges publics et un collège privé, un lycée public et un lycée privé ont obtenu la labellisation E3D pour leur projet dédié à l'environnement durable. Treize d'entre eux le sont au niveau « engagement » et quatre au niveau « approfondissement ». Le département du Maine et Loire compte aujourd'hui dix-huit écoles, dix-huit collèges et dix lycées labellisés.

Dans ce cadre, la refonte du site départemental EDD vise à expliciter aux écoles et collèges la démarche de labellisation en illustrant par les actions d'écoles mises en œuvre.

AIRE TERRESTRE EDUCATIVE (ATE)

La création de deux aires terrestres éducatives dans le Maine-et-Loire à la rentrée 2020 s'inscrit dans une démarche de projet d'une durée de trois ans. Un label national permet, au terme de l'action, de reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles. En 2020 – 2021, une classe de cycle 3 de l'école Voltaire à Angers et une classe de cycle 3 de l'école Les Gogagnes à La Possonnière se sont engagées dans cette démarche citoyenne permettant aux élèves de devenir acteurs de la gestion participative d'un bien commun.

TARA : Echos d'escale

Pour l'année scolaire 2020-2021, ce sont 4 classes de cycle 2 et sept classes de cycle 3, soit 280 élèves répartis sur l'ensemble du département (Angers, Cernusson, Parnay, Saumur, Trélazé) qui ont pu accompagner l'expédition du voilier d'expérimentation scientifique de la fondation TARA dans son tour du monde. Le projet permet de suivre le bateau dans ses escales et de lancer des expériences virtuelles dans les classes, en appui sur les fiches pédagogiques mises à disposition des enseignants. Les inscriptions ont lieu dès le début de l'année scolaire et un temps de formation est prévu en début d'année pour soutenir les professeurs engagés dans le projet.

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

« L'École numérique » : un
plan pour l'Éducation.

Le site de la DSDEN propose
une illustration de démarches
retenues par des
enseignantes et enseignants
du département aux élèves
de continuer leurs
apprentissages et
d'accompagner les familles
dans le suivi de leurs enfants
<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/continuite-pedagogique-dans-un-contexte-de-crise-sanitaire/>

Une démarche partenariale
avec les collectivités
territoriales.

Ecoles numériques
innovantes et ruralité.

L'ENT offre à tous les
membres de la communauté
éducative un bouquet de
services numériques pour le
travail, les échanges et
l'accès à des ressources.

Un accompagnement à la
recherche et à l'innovation.

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LE NUMERIQUE A L'ÉCOLE

L'École contribue au projet d'une société de l'information et de la communication pour tous en initiant, en partenariat avec les collectivités et différents acteurs, des actions pour généraliser les usages et développer les ressources numériques pour l'éducation. Elle forme les élèves à maîtriser ces outils numériques et prépare le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Le numérique contribue en effet à **l'accomplissement des missions fondamentales de l'école** : instruire, éduquer et former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens épanouis et responsables de demain. Il garantit la continuité pédagogique par la poursuite de l'enseignement en distanciel lors d'une éventuelle période de confinement. Il est également un formidable outil d'inclusion des enfants en situation de handicap.

L'intérêt éducatif du numérique dépasse également le cadre de la classe, il facilite les échanges au sein de la communauté éducative et favorise l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants. Il contribue aussi, en mettant des contenus de qualité à disposition de tous et en tous lieux, à réduire les inégalités territoriales et sociales.

Le département de Maine-et-Loire se mobilise pour une mise en œuvre réussie de la stratégie numérique définie aux échelons national et académique, afin de favoriser la réussite de chacun des élèves.

Des **États Généraux du Numérique pour l'Éducation** se sont tenus en début d'année scolaire. Plusieurs rencontres départementales à destination des acteurs locaux (représentants des communes, du département, IEN, directeurs d'écoles, enseignants, associations locales appartenant à la sphère éducative...) ont suscité des échanges constructifs et valorisé des initiatives entraînant l'adhésion du plus grand nombre d'acteurs concernés. Des propositions ont été faites et intégrées à la synthèse Nationale.

LE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS

La DSDEN de Maine-et-Loire assure une mission de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités territoriales, qui consentent des efforts importants pour accroître le niveau d'équipement des écoles et des établissements. Un « guide d'aide à la prise de décision en matière d'équipement numérique à l'école » est à disposition des équipes enseignantes et des collectivités.

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées ont répondu, en lien étroit avec les académies, à un appel à projets émis par l'Etat, financé par le plan de relance européen, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans le plus grand nombre d'écoles élémentaires de France. Cet appel à projets est une des mesures émanant des doléances issues des Etats généraux du Numérique évoqués ci-dessus.

Les enseignants bénéficient par ailleurs d'une formation spécifique aux usages pédagogiques du numérique et d'un accompagnement de proximité.

L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Un espace numérique de travail est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire. A la rentrée 2013, l'ensemble des collèges, lycées, publics et privés de Maine-et-Loire ont intégré l'Espace Numérique de Travail « e-lyco », déployé par l'académie de Nantes à destination du second degré.

Par ailleurs, un ENT académique pour les écoles primaires (appelé « e-primo »), qui implique désormais plus de 189 écoles et 57 000 écoliers de Maine-et-Loire, est en développement continu. Une nouvelle application mobile, One Pocket, vient d'être déployée pour compléter cet ENT et permettre son suivi sur téléphone mobile. Elle offre une ergonomie et un fonctionnement optimisés qui permettront de développer les pratiques collaboratives, d'étendre la communauté d'utilisateurs d'e-primo, notamment par le lien facilité avec les familles.

LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES INNOVANTES

Le numérique permet de rendre les pratiques pédagogiques plus attractives et surtout plus efficaces. Il concourt également à la diversification des parcours d'apprentissage, levier de la réussite de tous les élèves.

A l'échelle du département, un important travail de recherche est conduit au sein des classes, s'appuyant sur l'expertise des enseignants, qui vise à tirer le meilleur parti des différents outils numériques

► L'initiation à la programmation et la robotique pédagogique

Le socle commun de connaissances de compétences et de culture pose l'informatique parmi les langages pour penser et communiquer. L'initiation à la programmation est mise en œuvre à l'école dès le cycle 2. Les Enseignants Référents pour les Usages du Numérique (ERUN) accompagnent et forment les enseignants sur ce nouvel objet d'apprentissage en coopérant notamment avec l'Atelier CANOPE 49 pour proposer des ressources pédagogiques et avec l'INSPE dans le cadre d'expérimentations réalisées dans des classes de cycle 3.

► Les tablettes tactiles

La rapidité de leur mise en œuvre, leur légèreté, leur simplicité d'utilisation et leur mobilité ouvrent de nouvelles perspectives pédagogiques. Les écoles élémentaires d'Angers, Saumur, Trélazé sont désormais intégralement équipées et l'équipement des autres communes est en accroissement rapide.

► Les ressources pédagogiques numériques

Depuis la rentrée 2016, une banque nationale de ressources numériques éducatives (BNRE, Eduthèque) est mise à disposition des enseignants pour la conception, la réalisation et l'évaluation des apprentissages. Depuis la rentrée scolaire 2013, le département de Maine-et-Loire s'est engagé dans une démarche de production et de partage de ressources pédagogiques numériques.

En correspondance avec les orientations du projet académique, la production des ressources pédagogiques numériques vise à :

- Valoriser les savoirs d'expérience des enseignants ;
- Contribuer à la diffusion des pratiques pédagogiques efficaces et/ou innovantes ;
- Tirer le meilleur parti des travaux accomplis en formation.

Références :

**Le site Eduscol, onglet «
Ecole numérique » :**

<http://ecolenumerique.education.gouv.fr/>

LA FORMATION PAR ET POUR LE NUMERIQUE

Levier essentiel pour favoriser le déploiement des usages dans les classes, la formation des enseignants au numérique, dans le nouveau contexte du règlement général sur la protection des données (RGPD), fait l'objet d'une attention particulière,

► Dans le premier degré

En relation avec les équipes de circonscription, le conseiller pédagogique départemental au numérique et l'équipe des 9 Enseignants Référents pour les Usages du Numérique ont vocation à accompagner au quotidien les équipes enseignantes des écoles pour une intégration réussie des nouvelles technologies à leur pratique pédagogique. Cela se couple avec un programme de formation continue ambitieux dans lequel plus de 700 enseignants ont pu s'engager, pour développer des projets numériques en classe avec leurs élèves.

► Dans le second degré

Dans chaque collège, lycée ou EREA, les personnes ressources TICE et le référent numérique sont des enseignants chargés de faciliter les usages du numérique au sein de leur établissement auprès de leurs collègues, à la faveur de formations spécifiques dont ils bénéficient.

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

De nombreux parcours de formation, en présentiel et à distance, sont également proposés aux enseignants dans le cadre de leur formation continue.

► M@gistère

Faisant partie des services mis à disposition par le ministère de l'éducation nationale, M@gistère est un dispositif de formation continue des enseignants des 1er et 2nd degrés destiné à la mise en œuvre de sessions de formation à distance, tutorées et interactives. M@gistère facilite également le partage et la mutualisation entre enseignants en mettant à disposition des équipes des espaces de travail collaboratif. Il permet d'associer à tout parcours des classes virtuelles VIA.

**Le site de l'académie de
Nantes, espace
pédagogique:**
<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/>

**Le site de la DSDEN de
Maine-et-Loire, vie
pédagogique, rubrique «
numérique »**

*Lutter contre le décrochage
et favoriser la persévérance
scolaire sont une priorité du
projet académique.*

LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DU DECROCHAGE SCOLAIRE

Le décrochage commence très souvent par du désintérêt et de l'absentéisme. C'est donc d'abord dans la classe que doit commencer la prévention puis dans l'établissement. Chaque collège et lycée désigne un « référent décrochage », le suivi des situations d'élèves en décrochage se fait lors des cellules de veille, sous la responsabilité du chef d'établissement. Un parcours individualisé peut être proposé aux jeunes scolarisés en collège, lycée ou lycée professionnel susceptibles de décrocher en cours d'année. Il a pour objectif d'éviter une sortie prématurée en proposant un accompagnement spécifique à tout jeune susceptible de décrocher (cf parcours dérogatoire individualisé ou PAFI).

Des actions de formation des référents décrochage et des autres personnels sont organisées par bassin.

LES RESEAUX FORMATION QUALIFICATION EMPLOI (FOQUALE)

Ces réseaux rassemblent sur chaque bassin les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies. Il existe un réseau par bassin de formation et un chef d'établissement en est le référent.

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Dans chaque bassin, un pôle de la MLDS propose aux jeunes de plus de 16 ans une solution adaptée à leur situation :

- ▶ Actions de Prévention en renforçant la persévérance scolaire
- ▶ Actions d'Intervention auprès des jeunes en risque de décrochage scolaire
- ▶ Actions de Remédiation pour un retour en formation
- ▶ Parcours Allophone (primo-arrivant)

Autres dispositifs en lien avec la Délégation Académique à la Persévérance Scolaire et à l'Insertion (DAPSI) :

- ▶ Lycée Nouvelle Chance Angevin au lycée David d'Angers : accueil de jeunes ayant décroché après un échec au bac pour une re-préparation d'un baccalauréat général ou technologique
- ▶ Mesure Accompagnement Scolaire Temporaire (MAST) au lycée Dunant- Angers : accueil de jeunes migrants âgés de 16 à 18 ans n'ayant jamais été scolarisés. L'objectif de la MAST est d'accompagner ces jeunes dans la maîtrise de la langue française et de les aider à concrétiser un projet professionnel.

Pour toute information, s'adresser à l'IEN-IO ce.iio49@ac-nantes.fr

LES PLATEFORMES DE SUIVI ET D'APPUI AUX DECROCHEURS (PSAD)

Le repérage des jeunes décrocheurs s'effectue par l'intermédiaire du système interministériel d'échange d'informations (SIEI). Ce système permet de constituer des listes de jeunes de plus de 16 ans ayant abandonné leur formation avant d'avoir obtenu un diplôme et qui ne sont pas réinscrits dans un établissement public ou privé sous contrat, relevant du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture, ni dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Les listes sont ensuite transmises aux responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs pour traitement (recherche d'informations sur la situation des jeunes en contactant l'établissement d'origine et la famille, proposition de rencontre dans un des organismes de suivi, CIO ou mission locale).

Pour contacter la plate-forme de chaque bassin, s'adresser au Centre d'Information et d'Orientation.

*Des dispositifs
départementaux pour un
accompagnement
individualisé et efficient afin
de « ne laisser personne au
bord du chemin ».*

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

L'apprentissage en EPLE dans le Maine et Loire

L'apprentissage a été profondément modifié dans sa gouvernance et son financement dans la loi portant *liberté de choisir son avenir professionnel*. Cela reste cependant une formation professionnelle initiale pour les jeunes de 16 à 30 ans qui conduit chaque EPLE à renforcer l'implantation de l'apprentissage en son sein.

L'apprentissage permet de préparer des diplômes professionnels CAP et Bac Professionnel et/ou des diplômes de l'enseignement supérieur notamment le BTS.

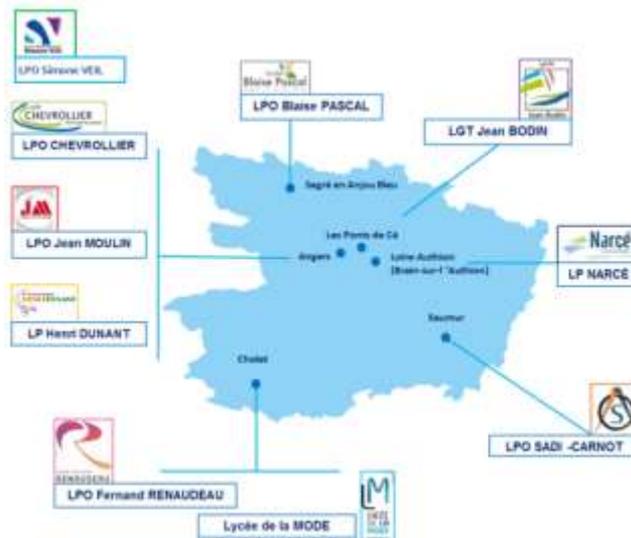
Pour l'apprentissage en EPLE, le Maine et Loire représente près d'un tiers des apprentis de la Région Pays de la Loire, avec un millier d'apprentis. Depuis le 1er janvier 2020, les apprentis sont gérés par le GRETA-CFA 49. De nouveaux acteurs ont pris part dans ce développement de l'apprentissage : le Président du GRETA-CFA, les Conseillers en Formation Professionnelle, le Chef d'établissement support des GRETA-CFA, le Directeur Opérationnel du GRETA-CFA 49 et le Conseiller Technique de l'Apprentissage du GRETA-CFA 49.

Une Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (MCPA) a été créée au niveau académique et agit auprès de tous les organismes de formation par Apprentissage de l'académie. Elle s'appuie sur l'ensemble des corps d'inspection du 2nd degré.

Le GRETA-CFA 49, coordonne des Unités de Formation par Apprentissage (UFA), qui regroupent une douzaine d'établissements du Maine et Loire, proposant plus de 30 formations dans des secteurs tels que l'industrie, les travaux publics, le bâtiment, la mode, maintenance des matériels et véhicules, la logistique, le tertiaire...

<https://www.greta-cfa-paysdelaloire.fr/>

<https://www.cfaen49.fr/>



D'autres EPLE commencent à intégrer un ou deux apprentis dans des classes sous statut scolaire.

Le GRETA-CFA 49 propose en effet des modalités de parcours d'apprentis variées : en tout apprentissage, en mixage des parcours (d'abord scolaire puis apprenti) et en mixage de publics (scolaire et apprenti dans la même formation). Il s'inscrit dans la politique de développement de l'apprentissage du Conseil Régional et dans la politique de l'Éducation nationale de développer l'apprentissage au sein de ses établissements.

En devenant apprenti dans les UA du Maine et Loire, le jeune n'est pas coupé de son environnement scolaire, puisqu'il continue d'avoir accès aux services de l'établissement : restauration, hébergement, CDI, installations sportives, associations...

L'apprentissage dans l'Education Nationale permet l'individualisation des parcours en accompagnant l'apprenant dans la durée, en adoptant des moyens pédagogiques individualisés, et en adaptant une progression pédagogique inductive.

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

Du côté des entreprises, elles sont fortement incitées, en cette rentrée, dans la continuité du **plan de relance de l'apprentissage** de 2020.

Une aide exceptionnelle est versée à l'employeur d'apprentis (CAP, Bac professionnel, Mention complémentaire, BTS et licence professionnelle) de

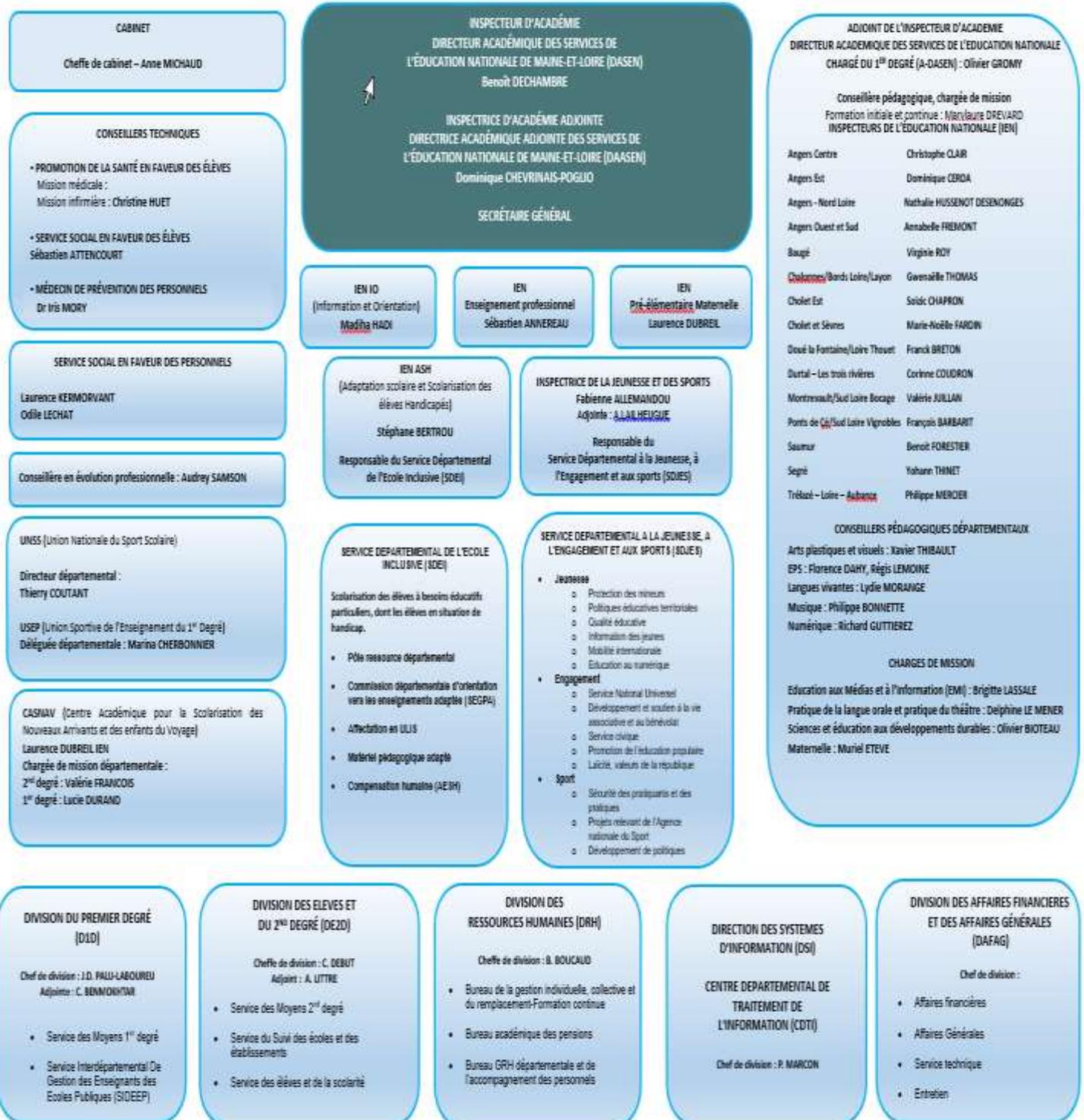
- **5000€** pour un apprenti mineur,
- **8000€** pour un apprenti majeur,

Sans condition pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés et pour les entreprises de plus de 250 salariés qui respectent le quota légal de 5 % d'alternants dans l'effectif, pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2021 dans le cadre du Plan « 1 jeune, 1 solution ».

Organisation et missions de la DSDEN 49

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE-ET-LOIRE



Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

L'IA-DASEN : BENOÎT DECHAMBRE

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) met en œuvre la politique éducative définie par le gouvernement. Sous l'autorité directe du Recteur, il définit les orientations prioritaires du département, en fonction de ses spécificités, en déclinant la politique nationale et le projet académique et en participant à l'élaboration des politiques interministérielles et partenariales qui concernent l'Éducation nationale.

Il anime les instances de concertation avec les partenaires sociaux.

Ses responsabilités s'exercent dans les domaines pédagogiques (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements) et administratifs (direction de l'ensemble des services d'Éducation du département). Elles couvrent sept domaines essentiels :

- ▶ Le pilotage pédagogique et éducatif des 1^{er} et 2nd degrés ;
- ▶ La gestion des moyens : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles (carte scolaire), les collèges et les lycées (dotation horaire globalisée) en fonction des priorités du département et des contextes locaux ;
- ▶ La gestion des enseignants des écoles : recrutement, mutations, promotions, retraites ;
- ▶ La gestion des élèves : politique d'orientation et d'affectation des élèves dans les collèges et les lycées, gestion des fonds sociaux ;
- ▶ L'organisation des examens professionnels du 1^{er} degré CAPPEI ;
- ▶ La vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées, sur l'ensemble des circonscriptions et bassins de formation : impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs ;
- ▶ Le plan de formation initiale et continue des personnels du premier degré.

L'IA-DAASEN: DOMINIQUE CHEVRINAIS-POGLIO

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale (IA-DAASEN) seconde l'Inspecteur d'académie dans l'exercice de ses missions et, en cas d'absence de celui-ci, est amenée à le représenter dans toutes ses fonctions. Elle a pour ce faire une délégation permanente de représentation.

Elle est plus particulièrement chargée de :

- ▶ Contribuer à l'accompagnement des EPLE, plus spécifiquement des collèges ;
- ▶ D'animer et de coordonner, au niveau départemental, l'éducation prioritaire, les politiques interministérielles au titre de l'Éducation Nationale dont le suivi de la cité éducative, le dossier des élèves à besoins particuliers (dispositifs relais, UPE2A, accueil des EANA), les actions de l'éducation à la santé et à la citoyenneté et les dispositifs d'égalité des chances.

LE SECRETAIRE GENERAL :

Le Secrétaire Général assure les fonctions d'encadrement, d'animation et de coordination des services de la Direction académique de Maine-et-Loire et met en œuvre les orientations nationales et académiques relevant de ses attributions auprès de l'IA-DASEN.

Il contribue au pilotage du département et peut représenter l'IA-DASEN auprès des partenaires institutionnels.

Le Secrétaire Général participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs départementaux en matière de carte scolaire ainsi qu'à la répartition des moyens dans le 1^{er} et le 2nd degrés.

Il procède au contrôle de l'exécution des dépenses et assure une fonction de conseil en matière juridique et administrative auprès des inspecteurs de l'éducation nationale et des chefs d'établissements.

L'IA-DASEN, CHARGE DU PREMIER DEGRÉ : OLIVIER GROMY

Participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale conduite dans le premier degré. Il assure auprès de l'IA-DASEN une fonction de conseil pour l'ensemble du 1er degré.

Il est l'interlocuteur privilégié et chargé de la coordination du groupe des Inspecteurs et Inspectrices de l'Éducation Nationale des IEN premier degré (IEN) et celui des conseillers et conseillères pédagogiques départementaux, de la préparation des différentes instances avec les services de la Direction académique (CTSD, CAPD) ainsi que du pilotage de groupes de travail associant IEN et experts.

Par ailleurs, il a en charge le suivi de la mise en œuvre et de l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes du 1er degré. Dans cette mission, il est assisté de Marylaure DREVARD, conseillère pédagogique.

L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE- INFORMATION ORIENTATION : MADIHA HADI

Supervise auprès des services, sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'affectation des élèves ; elle prépare avec les services compétents les opérations de définition de la carte scolaire du second degré.

Dans ce cadre, elle organise et assure le suivi des procédures d'orientation et d'affectation départementales en liaison avec le Rectorat.

Par ailleurs, l'IEN-IO coordonne et anime les centres d'information et d'orientation.

Son action participe de la mise en synergie des réseaux qui concourent à la prévention des sorties sans qualification : réseaux formation qualification emploi (FOQUALE), Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), relation école-entreprise, Comité Départemental Emploi Formation Orientation Professionnelle (CDEFOP).

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ADAPTATION ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS (ASH) : STEPHANE BERTROU

Assure une fonction de conseil auprès de l'IA-DASEN pour l'ensemble des dossiers concernant la scolarisation des élèves handicapés et des élèves de l'enseignement adapté.

Il organise et assure le suivi de leur scolarisation en contribuant à la mise en synergie des différents réseaux qui concourent à cette scolarisation ainsi qu'en animant et en coordonnant le réseau des enseignants et enseignantes chargés de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Il pilote le Service Départemental de l'École Inclusive (SDEI). Mis en place en juin, ce service a pour ambition de redonner de la sérénité aux familles et d'accompagner au plus près la scolarisation des élèves à besoins particuliers, dont les élèves en situation de handicap : accompagnement humain, matériel pédagogique, orientation scolaire (ULIS et SEGP).

L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : SEBASTIEN ANNÉREAU

Conseille l'IA-DASEN pour les questions relatives à l'enseignement technique et à l'apprentissage : à ce titre, il éclaire sa vision des contextes spécifiques et produit une analyse fine des formations en évolution.

L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE PRE-ELEMENTAIRE : LAURENCE DUBREIL

Assure le suivi des enseignements en maternelle sur le département de Maine-et-Loire et propose des axes de travail pour la formation en maternelle en coordination avec les IEN du 1er degré.

Elle a en charge le pilotage du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) du département.

Par ailleurs, elle assure la coordination de l'évolution des rythmes scolaires et des PEDT (Projet Educatif Territorial) en lien avec les services de la DSDEN sur le département.

LA CHEFFE DE CABINET : ANNE MICHAUD

Traite des affaires réservées de l'IA-DASEN et coordonne les relations de l'IA-DASEN avec le Cabinet du Recteur et celui du Préfet, avec les services du Conseil Départemental, du Conseil Régional et des mairies, ainsi qu'avec les chefs d'établissements, les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les élus, les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves. En lien direct avec l'IA-DASEN et tous les membres de l'équipe de direction, elle encadre les personnels du Cabinet.

Elle veille également à la cohérence de l'image de la Direction académique en tant qu'interlocutrice auprès des médias.

Par ailleurs, elle est chargée de gérer les dossiers des personnels d'inspection et de direction.

ORGANISATION GENERALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA DSDEN DE MAINE-ET-LOIRE

Les services administratifs de la Direction académique de Maine-et-Loire assurent d'une part des missions traditionnellement dévolues au niveau départemental et d'autre part, des missions relevant de services mutualisés à vocation académique comme la gestion administrative et financière des enseignants du 1^{er} degré public ainsi que le service des pensions de ces personnels.

La gestion des services relève de la compétence de la Secrétaire générale qui encadre les différentes divisions et services de la Direction académique.

LE CABINET DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Cabinet assure le suivi des dossiers de l'Inspecteur d'académie, les affaires signalées et la gestion des personnels de direction et d'inspection. Il est notamment en charge de la carrière des chefs d'établissement et des Inspecteurs de l'Education nationale (liste d'aptitude, avancement, mutation, lettre de mission, notation, évaluation).

Organisé en pôle, il est placé sous la responsabilité de Anne MICHAUD et est composé de trois agents :

- ▶ Coralie TELLIER : secrétaire en charge du 2nd degré
- ▶ Sophie LONGCHAMP : secrétaire Secrétariat général
- ▶ Anne Sylvie LECHERTIER : secrétaire en charge du 1^{er} degré

LA DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET GENERALES (DAFAG)

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division :

Cette division assure le service logistique dont l'entretien des locaux, l'accueil, le courrier, la reprographie et la gestion du budget de fonctionnement de la Direction académique.

C'est également au sein de ce service que sont gérés les frais de changements de résidence des personnels du département.

LA DIVISION DU PREMIER DEGRE (D1D)

Est placée sous la responsabilité d'un chef de division : Jean-Denis PALU-LABOUREU et de son adjointe Chloé BENMOKHTAR.

Cette division gère la répartition et l'attribution des moyens du 1^{er} degré ainsi que la carte scolaire.

Pour assurer la continuité du service public, un agent identifié assure le relais indispensable avec le service académique de la gestion des enseignants du 1^{er} degré privé situé à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Vendée (SAGEEP).

Dans le cadre d'une plateforme de mutualisation regroupant les cinq départements de l'Académie, le Service Interdépartemental De gestion des Enseignants des Écoles Publiques (SIDEEP) assure l'ensemble des missions relatives à la gestion administrative et financière individuelle des enseignants du premier degré et des actes collectifs de gestion de ceux-ci, hormis le mouvement.

LA DIVISION DES ÉLÈVES ET DU 2ND DEGRE (DE2D)

Est placée sous l'autorité d'une cheffe de division : Carole DEBUT et de son adjoint Alain LITRE.

Trois services composent cette division :

- ▶ Le Service des Élèves et de la Scolarité (SES) prend en charge les questions relatives à l'élève et dévolues à la Direction Académique : le suivi de l'élève, les affectations, l'instruction en famille, le CNED réglementé, les dérogations, l'absentéisme, les voyages scolaires...
- ▶ Le Service des Moyens du second degré (SM2D), placé sous la responsabilité d'Anne-Laure PRIGENT, cheffe de bureau. Il gère l'attribution des moyens d'enseignement et d'assistance éducative de l'ensemble du 2nd degré (collèges et lycées) du département. Ce service est aussi en charge du contrôle de légalité et du contrôle financier des collèges ainsi que des contrats d'objectifs.

- ▶ Le service du suivi des Ecoles et des Établissements (S2E), en charge du conseil aux établissements du second degré, du suivi et de la gestion des services civiques, des aspects sécurité au sein des EPLE dont les PPMS ainsi que le suivi de dossiers partenariaux et interministériels. Ce service gère les différents dossiers liés à la culture, la mémoire et la citoyenneté.

LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Est placée sous la responsabilité d'une cheffe de division : Béatrice BOUCAUD.

La DRH comprend quatre bureaux dont les domaines d'activité sont les suivants :

- ▶ La gestion collective des enseignants du premier degré public de Maine-et-Loire, dont les opérations de mouvement et de promotion. Ce bureau prépare l'ensemble des travaux de la CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale).
- ▶ Le remplacement et la formation continue : ce bureau centralise la gestion du remplacement dans les écoles publiques du département en lien étroit avec la gestion collective veillant à l'équilibre entre postes et personnes.
- ▶ La GRH départementale concernant l'ensemble des personnels relevant de l'Éducation nationale dans le Maine-et-Loire comme l'instruction administrative des dossiers de demande d'aide auprès de la Commission départementale d'action sociale (CDAS), la gestion des Congés longue maladie, longue durée, les mi-temps thérapeutiques et les retraites pour invalidité en lien avec le comité médical départemental. Ce bureau travaille en lien étroit avec le bureau de la gestion collective en matière de GRH de proximité et d'accompagnement des personnels. Il assure également l'organisation et la tenue des séances du CHSCTD et des visites d'établissements, écoles et services s'inscrivant dans ce cadre.
- ▶ Enfin, la D.R.H. accueille également le Service académique des pensions des enseignants du 1er degré public. Les dossiers de retraite, après instruction et contrôle par la DRH, font l'objet d'une transmission au service des pensions du Ministère de l'Éducation nationale, localisé à la Baule.

DIVISION DES SYSTEMES D'INFORMATION – ANTENNE DEPARTEMENTALE (DSI)

Placée sous la responsabilité d'un chef de division : Philippe MARCON, la DSI apporte un concours majeur à la modernisation de l'action administrative.

Acteur du changement et de l'amélioration des procédures, la DSI a pour principales missions l'exploitation et le suivi des applications de gestion utilisées au niveau départemental, (dont la gestion des cinq bases de gestions des enseignants du 1^{er} degré public), ainsi que le développement d'outils de gestion informatisés pour la gestion des ressources humaines (principales applications : mouvement des professeurs des écoles (PE), emploi du temps des PE et gestion des temps partiels des PE).

Par ailleurs, la DSI assure notamment l'assistance aux utilisateurs et l'actualisation du site WEB de la DSDEN en lien avec le rectorat.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la DSI est rattachée à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) au Rectorat de Nantes. Ce transfert permet de faciliter la mutualisation des compétences sur les domaines de développement et de pilotage.

SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE ET A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

Le SDJES est un nouveau service intégré à la DSDEN depuis le 1^{er} janvier 2021 suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Il s'agit de l'ancien pôle éducatif sportif et socio culturel de la direction départementale de la cohésion sociale de Maine-et-Loire. Ce nouveau service est placé sous la responsabilité de Fabienne ALLEMANDOU et de son adjointe, Audrey LAILHEUGUE. Il est composé de 12 autres personnes : six personnels techniques et pédagogiques (trois dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire et trois dans le champ du sport) et de six personnes positionnées sur des dossiers administratifs.

Le SDJES est en lien avec le secteur associatif en particulier les structures du champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Il travaille en partenariat avec la préfecture, les collectivités ainsi que les différents services de l'État. Certaines des missions sont toujours mises en œuvre sous l'autorité du préfet de département.

Les missions du SDJES sont principalement les suivantes :

- ▶ La garantie de sécurité des pratiques d'activités physiques et sportives et la protection des mineurs en accueils collectifs de mineurs pour lesquelles le service a un pouvoir de police administrative sous l'autorité du préfet de département.
- ▶ Le développement du service civique pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour ceux en situation de handicap) de manière à favoriser l'engagement. Le service dans ce cadre instruit et attribue des agréments aux structures éligibles pour accueillir des volontaires. L'objectif en 2021 est de pouvoir proposer 100 000 missions supplémentaires au niveau national dans le cadre du plan de relance.
- ▶ La mise en œuvre du plan de lutte contre les noyades, du plan d'aisance aquatique et du plan savoir rouler à vélo. Ces différents plans doivent permettre aux enfants et adolescents de mieux maîtriser la natation d'un côté et le vélo en tant que mode de transport de l'autre.
- ▶ La continuité des temps éducatifs de l'enfant en assurant la complémentarité des temps scolaires et péri scolaires ce qui se réalise notamment par le biais des projets éducatifs territoriaux (PEDT) co signés par les maires, le préfet de département et le DASEN.
- ▶ Le soutien aux associations que ce soit par des subventions (comme le fonds de développement de la vie associative) ou un accompagnement immatériel.
- ▶ La lutte contre les dérives de toute sorte (violences sexuelles, incivilités, radicalisation) et l'action pour le vivre ensemble avec notamment la mise en œuvre du plan valeurs de la république et laïcité.

En 2021 un des moments forts du service a été l'organisation du séjour de cohésion du service national universel (SNU) pour la première fois dans le département de Maine-et-Loire, visant à favoriser le vivre ensemble et l'engagement.

180 jeunes de la région Pays-de-la-Loire ont été accueillis dans deux centres se situant dans l'agglomération angevine.

Le SNU est piloté par la DSDEN avec la collaboration des services de l'armée, de la gendarmerie et de la préfecture notamment.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La Protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. (Art. L. 112-3 du code de l'Action Sociale).

LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION

La responsabilité de la Protection de l'enfance incombe prioritairement au Président du Conseil Départemental et dans certains cas à l'autorité judiciaire (loi du 14 mars 2016).

L'application de cette loi dans le Maine-et-Loire, est inscrite dans la Charte de Protection de l'Enfance en Danger actualisée en 2010 et cosignée par la Direction Académique.

Elle établit les modalités de transmission des informations préoccupantes et de concertation entre les divers services du département, (services de l'état, collectivités territoriales, associations) qui ont en charge ou participent à la protection de l'Enfance.

« L'événement préoccupant » est un écrit qui permet de porter à la connaissance des autorités administratives (Conseil Départemental) ou judiciaires (Procureur de la République), la situation d'un mineur pouvant être en danger. Il s'agit de la transmission de tous les éléments d'information, faits et comportements observés, propos entendus, y compris ceux constatés par un médecin scolaire.

Les procédures internes à l'Éducation Nationale sont accessibles sur le site de la Direction Académique de Maine-et-Loire.

La fiche recueil y est téléchargeable.

LES DESTINATAIRES

« L'événement préoccupant » est adressé à la Direction Académique.

Par l'intermédiaire du Conseiller technique de service social, responsable départemental, la Direction Académique saisit le service Enfance en Danger du Conseil Départemental qui centralise tous les événements préoccupants du département et qui va les qualifier le cas échéant en information préoccupante.

Si la situation le justifie, notamment en cas de faits de violences graves ou de violences sexuelles, l'IA-DASEN saisit le Procureur de la République.

LES CONSEILS ET PRECAUTIONS

La Protection de l'Enfance s'effectue dans le respect dû aux enfants et à leurs familles. Elle implique la plus grande confidentialité et le respect des procédures.

La famille doit être informée de la transmission d'une Information Préoccupante, aux autorités administrative ou judiciaire, sous réserve que cette information **n'aggrave pas** la situation de danger pour l'enfant ou/et puisse compromettre le bon déroulement d'une instruction judiciaire.

En cas de doute, il convient dans un premier temps, de ne pas informer la famille. Il sera toujours possible de le faire si besoin. En revanche, si on informe à tort, il n'est plus possible de revenir en arrière.

Contacts : ce.protectionenfanceda49@ac-nantes.fr

Secrétariat CTRD : 02.41.75.35.55

En cas de faits graves, susceptibles de revêtir un caractère pénal, violences graves ou violences sexuelles, ne pas faire d'enquête, ne pas questionner l'enfant ou la personne mise en cause, et assurer la sécurité de l'enfant

Pour les procédures de transmission, voir fiche n°47

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

En cas d'événement grave, chaque fois que nécessaire, la cellule de soutien est déclenchée. L'équipe médico-sociale de l'établissement est systématiquement présente. Les conseillers techniques lui apportent soutien et conseil et travaillent en articulation avec le service santé-social des personnels. Ils assurent le lien avec l'IA-DASEN et ses collaborateurs.

LA MISSION PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Médecins, infirmiers et assistants de service social contribuent, grâce à leurs compétences au sein des équipes éducatives, à la réussite de tous les élèves. Ils constituent les personnes ressources de l'Institution en matière santé et social.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX

- ▶ **Médecin :** 02 41 74 35 57
- ▶ **Infirmière :** Christine HUET 02 41 74 35 68
- ▶ **Service Social :** Sébastien ATTENCOURT 02 41 74 35 69

- Contribuent à l'élaboration, l'impulsion et l'évaluation de la politique de santé et sociale du département en cohérence avec les politiques nationales et académiques
- Animent et coordonnent les équipes de secteur ;
- Apportent leur expertise et leur appui technique aux équipes des établissements scolaires
- Établissent toutes les liaisons utiles avec les services de l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires extérieurs dans le cadre de leurs compétences respectives ;
- Organisent la gestion des événements graves ;
- Participent à la veille sanitaire.

LES ÉQUIPES DE TERRAIN

- ▶ **16 médecins** pour l'ensemble des écoles et établissements du 2nd degré, publics et privés,
- ▶ **71 infirmier(ère)s** pour l'ensemble des écoles et établissements du 2nd degré publics
- ▶ **24 assistant(e)s de service social et 2 conseiller(e)s techniques** pour l'ensemble des établissements du 2nd degré publics dans lesquels ils assurent des permanences,
 - Participent à la mise en œuvre de la politique de santé publique nationale et régionale ;
 - Aident à la scolarisation des élèves à besoins particuliers ;
 - Luttent contre l'échec scolaire, facteur d'exclusion sociale ;
 - Contribuent à la lutte contre la grande pauvreté ;
 - Participent à la protection de l'enfance ;
 - Luttent contre le harcèlement entre élèves ;
 - Agissent en cas de maladies transmissibles ;
 - Participent aux cellules d'écoute et de soutien.

Contact :

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale

Promotion de la Santé et
Service Social en Faveur des
Élèves

15 Rue Dupetit-Thouars
49047 Angers Cedex

Tel. : 02 41 74 35 55

ce.ctrd49@ac-nantes.fr

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

La mise en œuvre des missions se décline selon les compétences de chacun :

- ▶ Soins infirmiers, consultations infirmières et accompagnement des élèves à la demande
- ▶ Réalisation de visites médicales, dépistages infirmiers et suivis de l'état de santé des élèves à besoins particuliers ou malades
- ▶ Dépistage et diagnostic par les médecins, des troubles des apprentissages pouvant affecter la réussite des élèves
- ▶ Accompagnement de la scolarisation des élèves handicapés, en lien avec la Maison de l'Autonomie (MDA)
- ▶ Accompagnement social et accès aux droits des élèves et des familles
- ▶ Participation à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- ▶ Évaluations en matière de protection de l'enfance
- ▶ Actions collectives de prévention dans le cadre du parcours éducatif de santé, des projets d'établissement et des comités d'éducation à la santé et citoyenneté (CESC).
- ▶ Actions collectives de prévention et prises en charge individuelles dans le cadre de la lutte contre le harcèlement.

Lorsqu'une cellule de soutien est déclenchée, les assistants de service social et le médecin de prévention peuvent venir en appui de l'ensemble des personnels.

Contacts:

Dr Iris MORY
DSDEN - 02 41 74 35 81
iris.mory@ac-nantes.fr

Laurence KERMORVANT
DSDEN – 02 41 74 35 70
Laurence.kermorvant@ac-nantes.fr

Odile LECHAT
DSDEN – 02 41 74 35 58
Odile.lechat@ac-nantes.fr

Secrétariat médico-social:
Corinne COLLOREC
02.41.75.35.45
medecin-prevention49@ac-nantes.fr

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LE SERVICE SOCIAL ET DE SANTÉ EN FAVEUR DES PERSONNELS

Médecin, assistantes sociales accompagnent tous les personnels confrontés à des problèmes de santé ou des difficultés d'ordre social. Ils constituent les personnes ressources de l'institution en ce qui concerne les personnels en matière de santé et social.

LE MEDECIN DE PREVENTION :

► Missions du médecin de prévention :

- Le médecin de prévention a un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents. Il intervient dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale ;
- Le médecin de prévention **assure le suivi médical des personnels à leur demande**. Il accompagne le service de gestion des ressources humaines dans ses missions d'intégration des personnels handicapés ;
- Il apporte une expertise **sur l'environnement professionnel** (accessibilité, hygiène, sécurité, aménagement, équipement matériel, etc.) avec les autres acteurs du domaine ;
- Il contribue à la **définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention de l'académie**. Le médecin de prévention participe aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- Il contribue à l'élaboration du **programme annuel de prévention**.

LES ASSISTANTES SOCIALES :

Laurence KERMORVANT – secteur Angers et l'est du département
Odile LECHAT – secteur Angers et l'ouest du département

► Missions des assistantes sociales :

- Au cours de la vie professionnelle, chacun peut être confronté à des situations l'amenant à rechercher **conseils** et **soutien**. Le Service Social des Personnels, service spécialisé du travail, s'adresse à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale ;
- L'Assistante Sociale **accueille, écoute, informe et accompagne** la personne pour élaborer avec elle des réponses à ses préoccupations, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel ou familial. Il exerce un rôle de **médiation** entre les personnels et l'Institution. Il établit les relations nécessaires avec les services de l'Éducation Nationale, et les services extérieurs. Il reçoit, dans le respect du **secret professionnel** les personnels qui le souhaitent.

LES DOMAINES D'INTERVENTION :

- **Auprès des personnels** : prévention de la désinsertion professionnelle, santé, vie familiale et sociale, domaine économique (Commission Départementale d'Action Sociale), information ;
- **Auprès de l'institution** : participation à la mise en œuvre de **Gestion des Ressources Humaines**, collaboration au dispositif des postes adaptés des enseignants, participation à la politique d'Action Sociale Académique.

Annexes

*Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022*

L'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au DASEN chargé du premier degré : **Olivier GROMY**

Inspectrice de l'Éducation Nationale – Mission maternelle : **Laurence DUBREIL**

Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) : **Stéphane BERTRON**

Circonscriptions	Inspecteur(trice)	Secteur Collège
ANGERS CENTRE	CLAIR Christophe	David d'Angers, Chevreul, Mermoz, Monnet
ANGERS EST	CERDA Dominique	Debussy, Lurçat, Montaigne
ANGERS NORD LOIRE	HUSSENOT-DESENONGES Nathalie	Claudé, Janequin, Rabelais, Renoir, Jean Zay
ANGERS OUEST ET SUD	NIVASSE-JOVER Emmanuelle	Janequin, Landreau, Mermoz, Rabelais, Vilar
BAUGE	ROY Virginie	Châteaucoin, Molière, Porte d'Anjou, Truffaut
CHALONNES SUR LOIRE – LAYON	THOMAS Gwenaëlle	Anjou-Bretagne, Bastié, Monnet, Rabelais, Racine, St-Exupéry
CHOLET EST	CHAPRON Soizic	Colbert, Curie, les Fontaines, République
CHOLET ET SEVRES	FARDIN Marie-Noëlle	Clémenceau, Du Bellay, Trémolières
DOUE LA FONTAINE – LOIRE ET THOUET	FORESTIER Benoît	De l'Aubance, Calypso, Delessert, Eluard, Mendès-France, Millet
DURTAL TROIS RIVIERES	COURDON Corinne	Prévert, les Roches, Vallée du Loir
MONTREVAULT SUD LOIRE BOCAGE	JUILLAN Valérie	Anjou-Bretagne, Colbert, de l'Evre, Pompidou, le Pont de Moine
PONTS DE CE – SUD LOIRE VIGNOBLE	BARBARIT François	Les Fontaines, St-Exupéry, Vallée du Lys, Villon
SAUMUR	BRETON Franck	Balzac, Delessert, Mendès-France, Truffaut
SEGRE	THINET Yohann	Claudé, Cousteau, Gironde, Val d'Oudon
TRELAZE – LOIRE-AUBANCE	MERCIER Philippe	De l'Aubance, Rostand, Vallée du Loir, La Venaiserie

		COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT
Bassin de formation – ANGERS - Est	Collèges	Angers	Collège Chevreul	MAHÉ Erwan	MONERGER Éric
		Angers	Collège David d'Angers	CARBONNIER Patrick	DAGUE-CORROENNE Nadège
		Angers	Collège Debussy	GAUTHIER Éric	BRILLOUET Maribel
		Angers	Collège Landreau	LENOIR Jean	BOUAOUNE Mama
		Angers	Collège Lurçat	GAUTIER Emmanuel	GILLET Emilie
		Angers	Collège Mermoz	WALME Thierry	HOGDAY Nelly
		Angers	Collège Montaigne	LISCOET Nathalie	DONVAL Anne
		Angers	Collège Vilar	BOURIENNE Christelle	
		Beaufort	Collège Molière	GUERIN Christelle	DUCEUX Éric
		Brissac	Collège de l'Aubance	FICOT Sébastien	
		Durtal	Collège Les Roches	LE BORGNE Anne	JANVIER Hélène
		Ponts de Cé	Collège Villon	MUNOZ Philippe	FAUCHER Bruno
		St Barthélémy	Collège La Venaiserie	RABLOT Jean-Luc	BELLANGER Laurence
		Seiches	Collège Vallée du Loir	LEPAROUX Pierre	ROBIN Manuel
		Thouarcé	Collège Les Fontaines	COURTOIS Patricia	
	Trélazé	Collège Rostand	AYRAULT Laurent	DYVRANDE Marina	
	Lycées	Angers	Lycée David d'Angers	CARBONNIER Patrick	JANNIERE Jérôme
		Angers	Lycée Chevroliier	GAGNAIRE Jérôme	SIBILAT Patrick ELUZIN-PORCHER Pascale VETAULT Dominique
		Angers	Lycée du Bellay	LE PORS Dominique	LAVIALLE Céline
		Angers	Lycée Mounier	GAUTIER Emmanuel	GAUGUET Véronique
		Ponts de Cé	Lycée Bodin	NEYMANN Pierre-François	RIUTORT Nathalie
	Lycées pro.	Angers	Lycée pro. Dunant	SOUFFACHÉ Axelle	
		Angers	Lycée pro. Veil	HENRY Véronique	LE ROUX Jérôme
		Brain sur l'Authion	Lycée pro. Narcé	LANOES Stéphanie	FF : PIQUIOT Loïc
		Trélazé	Lycée pro. Ménard	NALEPA Sylvain	
	EREA	Collège et lycée pro	Les Terres Rouges	QUINQUENEAU Nicolas	

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT	
Bassin de formation - ANGERS -SEGRE	Collèges	Angers	Collège Rabelais	CARBAJO Félix	RAYMOND-QUIRION Laurence
		Angers	Collège Monnet	ERNOULT Gilles	BLÉRIOT Hélène
		Angers	Collège Renoir	CERISIER Jerry	DOCTEUR Anne
		Chalennes	Collège St Exupéry	DUSANTER Mireille	
		Ingrandes	Collège Bastié	PALLON Mireille	
		St Georges s/Loire	Collège Racine	TROUVE Patrick	FF : CATTOLICO Bruno
		Montreuil Juigné	Collège Zay	CHANAL Gilles	PETIT Marie-Neige
		Avrillé	Collège Janequin	GLOMOT Bénédicte	BLAIN Véronique
		Segré	Collège Gironde	ROUSSEAU Jean-Yves	BULTEAU Anthony
		Châteauneuf/S	Collège Prévert	ENJALBERT François	GOURDON Nicolas
		Lion d'Angers	Collège V. d'Oudon	GATICA Frédérique	BORDAGE Yannick
		Louroux Béconnais	Collège Claudel	ARAB Mohammed	
		Pouancé	Collège Cousteau	LE FLOCH Frédéric	
Lyc.	Angers	Lycée Jean Moulin	LOURTIS Michel	MARET Barbara	
	Angers	Lycée Renoir	CERISIER Jerry	SOULARD Jean- Christophe	
	Angers	Lycée Bergson	ROCHE Pascale	DURAND Laëtitia	
	Segré	Lycée Blaise Pascal	DUBOURG Fabienne	CANIZARES Anne	
Lyc. pro	Avrillé	Lycée pro. Victor	POUPLARD Jérôme		
	Segré	Lycée pro Blaise Pascal	DUBOURG Fabienne	FF : GIRAULT Anne-Laure	

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT	
Bassin de formation - SAUMUR	Collèges	Saumur	Collège Yolande d'Anjou	REBOISSON Isabelle	
		Saumur	Collège Delessert	WENDE Thérèse	BRAULT Vanessa
		Saumur	Collège P. M. France	BEUZIT Catherine	
		Saumur	Collège Balzac	MIRANDE Rodolphe	CLAIR Françoise
		Baugé	Collège Chateaucoin	LEBLOND Marie-José	DECARY Anne
		Doué la Fontaine	Collège Millet	CONSTANTIN Lionel	BUTY Nadine
		Gennes	Collège Éluard	GOMBERT Frédéric	REVEREAULT Sébastien
		Longué	Collège Truffaut	JURE Armelle	MASSON Serge
		Montreuil Bellay	Collège Calypso	MEYER Claude	ETHEVE David
	Noyant	Collège Porte d'Anjou	ZIPPOR Valérie		
	Lyc.	Saumur	Lycée Duplessis Mornay	DEBONNAIRE Pascal	MIGNON Virginie
		Saumur	Lycée Sadi Carnot	MOREAU Cécile	DEME Jean-Marc
	Lyc. pro	Saumur	Lycée pro Bertin	MOREAU Cécile	DEPUY Myriam
Montreuil Bellay		Lycée LPA Pisani	LE ROY Claire		

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	CHEF ADJOINT	
Bassin de formation - CHOLET	Collèges	Cholet	Collège Du Bellay	GUEGUEN Xavier	FERRÉ Vincent
		Cholet	Collège Clémenceau	GUÉCHI Séverine	BERGE Delphine
		Cholet	Collège Colbert	LOURTIS Bernard	
		Cholet	Collège République	MUNCH Stéphane	LEFEVRE Nora
		Cholet	Collège Trémolières	SURZUR François-Régis	
		Champtoceaux	Collège Pompidou	AVRILLAULT Matthieu	FF : RIGAUDEAU Eve-Marie
		Chemillé	Collège Curie	BOUSSQUOT Marie-Dominique	
		Montfaucon-Montigné	Collège Pont de Moine	RIALLAND Christophe	
		Montrevault	Collège Èvre	PONDA Régine	BOURGOIN Bruno
		St Florent le Vieil	Collège Anjou Bretagne	ANGLADE Yan	
		Vihiers	Collège Vallée du Lys	CADY Arnaud	
Lycées	Beaupreau	Lycée Julien Gracq	GUERINEAU Éric	MERCIER Manuel	
	Cholet	Lycée Schuman	LE RHUN Joëlle	CHESSE Ismaël ELUERE Patrick	
	Cholet	Lycée Renaudeau	DOUAGLIN Hervé	FF : DOYEN Céline	
	Chemillé	Lycée Hyrôme	DOUAGLIN Hervé	PLANCHAIS-CUP Laure	
Lycées pro	Cholet	Lycée pro Renaudeau	DOUAGLIN Hervé	LEGARDINIER Stéphanie	
	Chemillé	Lycée pro Hyrôme	DOUAGLIN Hervé	PLANCHAIS-CUP Laure	

	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CHEF	Direction SEGPA
SEGPA- Bassin ANGERS	Angers	Collège Debussy	GAUTHIER Éric	MAZE Cécile
	Angers	Collège Landreau	LENOIR Jean	DUMESGE Nathalie
	Angers	Collège Vilar	BOURIENNE Christelle	BRANDT-KASPER Maud
	Avrillé	Collège Janequin	GLOMOT Bénédicte	JOLLY Bertrand
	Trélazé	Collège Rostand	AYRAULT Laurent	VENANT Alain
	St Barthélémy	E.R.E.A	QUINQUENEAU Nicolas	
SEGPA- Bassin CHOLET	Cholet	Collège Du Bellay	GUEGUEN Xavier	FROUIN Nathalie
	Cholet	Collège Trémolières	SURZUR François-Régis	RAIMBAULT Virginie
SEGPA- Bassin SAUMUR	Saumur	Collège Delessert	WENDE Thérèse	BLONDY Philippe
	Longué	Collège Truffaut	JURE Armelle	BLONDY Murielle
	Montreuil Bellay	Collège Calypso	MEYER Claude	RICHARD Karine
SEGPA- Bassin SEGRE	Segré	Collège Gironde	ROUSSEAU Jean-Yves	PAGEAU Olivier

LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) DE MAINE ET LOIRESite web: cio49.ac-nantes.fr▶ **CIO D'ANGERS - SEGRÉ**

- Adresse : 12, boulevard du Roi René – 49100 ANGERS
- Tél. : 02.41.66.84.42
- Courriel : cio.angers@ac-nantes.fr

Directrice : Cécile BROCHARD▶ **CIO DE CHOLET**

- Adresse : 41 avenue de l'Europe 49300 CHOLET (entrée boulevard Richelieu)
- Tél. : 02.41.46.02.66
- Courriel : cio.cholet@ac-nantes.fr

Directeur : Lionel MOISDON▶ **CIO DE SAUMUR**

- Adresse : 3 rue Sévigné - 49400 SAUMUR
- Tél : 02 41 51 02 30
- Courriel : cio.saumur@ac-nantes.fr

Directeur : Charles-Emmanuel DELAGARDE**L'ATELIER CANOPE**Site web: <http://canope-maine-et-loire.esidoc.fr/>

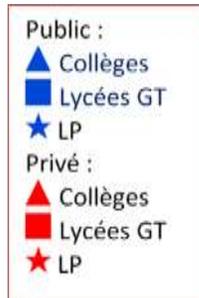
- ▶ Adresse : 32 rue du Landreau – 49070 BEAUCOUZE
- ▶ Tél : 02.52.35.05.30
- ▶ Courriel : atelier.canope49@ac-nantes.fr

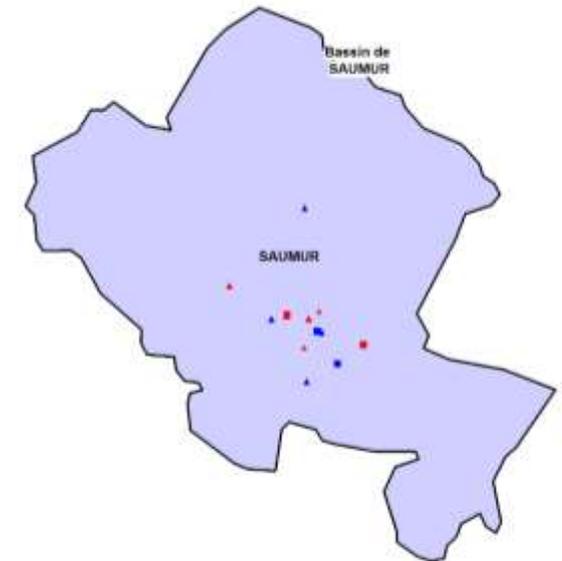
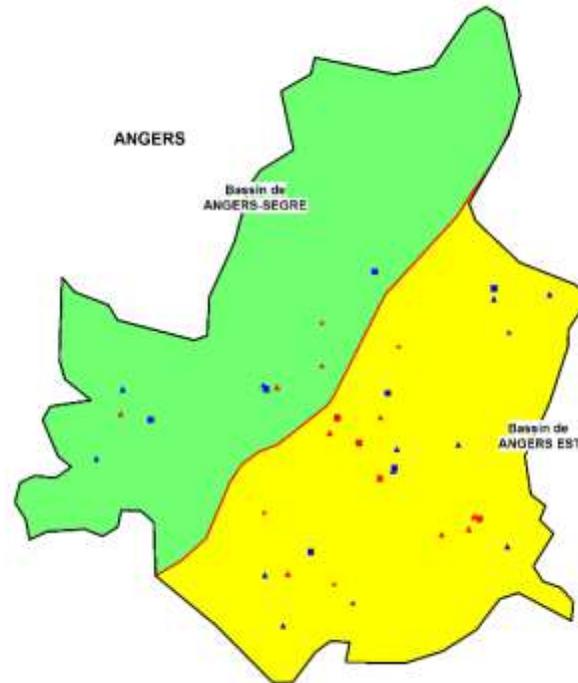
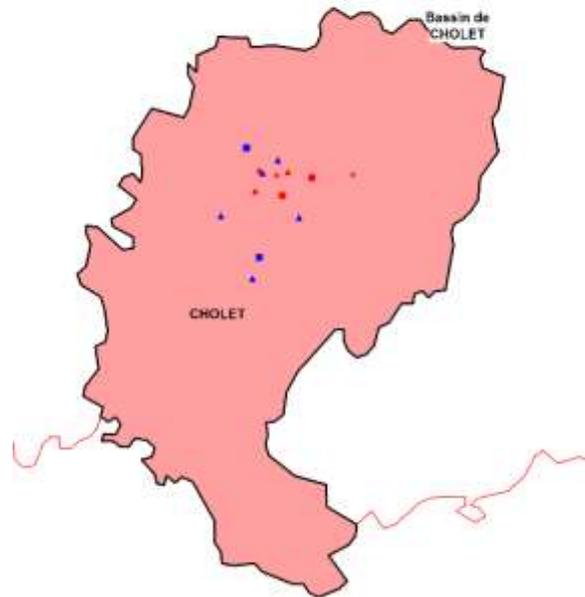
L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE PROFESSORAT ET D'ÉDUCATION (INSPE)Site web: <http://inspe-site-angers.univ-nantes.fr/>

- ▶ Adresse : ESPE de Maine-et-Loire 7 rue Dacier - 49035 ANGERS cedex 1
- ▶ Tel : 02 41 22 74 00

Directeur adjoint, Responsable du site d'Angers : Christophe DORE







Plus d'informations sur les offres de formation sur :

- ▶ <https://www.parcoursup.fr/>
- ▶ <http://annuaire-ec.ac-nantes.fr/>
- ▶ <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Pays-de-la-Loire/Nantes>

PUBLIC	Circonscription	Commune	Ecole
ULIS ECOLE TFC/ TSA	ACENTRE	ANGERS	PIERRE LOUIS LEBAS
		ANGERS	JOSEPH CUSSONNEAU
		BOUCHEMAINE	LE CHATEAU
		STE GEMMES SUR LOIRE	LES GRANDS JARDINS
	AEST	ANGERS	ISORET
		ANGERS	VICTOR HUGO (x2)
	ANORD	LE LOUROUX BECONNAIS	RENE GOSCINNY
		MONTREUIL JUIGNE	MARCEL PAGNOL
	AOUEST	ANGERS	MARCEL PAGNOL
		AVRILLE	JEAN PIAGET
	BAUGE	BAUGE	L'OISEAU LYRE
		LONGUE JUMELLES	RAYMOND RENARD
	CHALONNES	CHALONNES/LOIRE	MIXTE II JOUBERT
	CHOLEST	LE MAY SUR EVRE	JEAN MOULIN
		CHOLET	JULES VERNE
	CHOLSEV	CHOLET	LES RICHARDIERES
		CHOLET	TURPAULT
		CHOLET	SAINT-EXUPERY
	DOUE	DOUE LA FONTAINE	ST EXUPERY
		GENNES	JULES VERNE
		MONTREUIL BELLAY	LA HERSE
	DURTAL	CHATEAUNEUF/SARTHE	MARCEL PAGNOL
		SEICHES SUR LE LOIR	ANDRE MOINE
MONTREVAULT	BEAUPREAU	E.M.PU JULES FERRY	
	ST MACAIRE EN MAUGES	VICTOR HUGO	
	ST PIERRE MONTLIMART	LES SABLES D'OR	
PONTSCÉ	MURS ERIGNE	MARIE CURIE	
	VIHIERS	CAMILLE CLAUDEL	
SAUMUR	SAUMUR	CHARLES PERRAULT	
	SAUMUR	LES HAUTES VIGNES	
SEGRE	SEGRE	LES PIERRES BLEUES	
TRELAZE	TRELAZE	PAUL FORT	
ULIS ECOLE TFA	ANORD	ANGERS	NELSON MANDELA (x2)
ULIS ECOLE dominante TSA	ANORD	ANGERS	GREGOIRE BORDILLON

PRIVÉ	Circonscription	Commune	Ecole
ULIS ECOLE TFC/TSLA/ TSA	AEST	ANGERS	ST-ANTOINE
	ANORD	ANGERS	STE THERESE
	AOUEST	ANGERS	ST-AUGUSTIN
	CHOLEST	CHEMILLE	ST-PIERRE
	CHOLSEV	CHOLET	ST LOUIS LE BRELOQUET
	MONTREVAULT	BEAUPREAU	ST-JOSEPH-ST MARTIN
	MONTREVAULT	ST PIERRE MONTLIMART	LA SOURCE
	SAUMUR	SAUMUR	SAINT-LOUIS
	SEGRE	SEGRE	ST-JOSEPH

PUBLIC	Commune	Etablissement scolaire
ULIS TFC/TSA	ANGERS	Collège Auguste et Jean Renoir
	ANGERS	Collège Chevreul
	ANGERS	Collège Debussy
	ANGERS	Collège Mermoz X2
	ANGERS	Collège Félix Landreau
	ANGERS	Collège Jean Vilar
	BAUGE	Collège Châteaucoïn
	CHALONNES-SUR-LOIRE	Collège Saint-Exupéry
	CHEMILLE	Collège Pierre et Marie Curie
	CHOLET	Collège République
	CHOLET	Collège Clémenceau
	CHOLET	Collège Trémolières X2
	DOUE LA FONTAINE	Collège Lucien Millet
	LE LION D'ANGERS	collège Val d'Oudon X2
	LES HAUTS D'ANJOU	Collège Jacques Prévert
	LES PONTS DE CE	Collège François Villon
	LONGUE-JUMELLES	Collège François Truffaut
	MONTREUIL-BELLAY	Collège Calypso
	MONTREUIL-JUIGNE	Collège Jean Zay
	MONTREVAULT	Collège de l'Evre
	ST BARTHELEMY D'ANJOU	Collège la Venaiserie
	SAUMUR	Collège Honoré de Balzac
	SAUMUR	Collège Mendès France
	SAUMUR	Collège Benjamin Delessert
	SEGRE	Collège Georges Gironde
	SEICHES SUR LE LOIR	Collège Vallée du Loir
	ST FLORENT LE VIEIL	Collège Anjou-Bretagne

PUBLIC	Commune	Etablissement scolaire
ULIS COLLEGE TFA	AVRILLE	Collège Clément Janequin
	LES PONTS DE CE	Collège François Villon
	ANGERS	Collège Jean Monnet
	ANGERS	Lycée professionnel Simone Veil X2
	CHEMILLE	Lycée professionnel de l'Hyrôme
	CHOLET	Lycée Fernand Renaudeau
	SAUMUR	Lycée Sadi Carnot – Jean Bertin

PRIVÉ	Commune	Etablissement scolaire	
ULIS COLLEGE TFC/TSLA/TSA	ANGERS	Collège Saint-Charles X2	
	ANGERS	Collège de la Cathédrale - la Salle	
	ANGERS	Collège Saint-Augustin	
	BEAUPREAU	Collège Charles de Foucauld	
	CHEMILLE	Collège Saint-Pierre Saint-Joseph	
	CHOLET	Collège Jeanne d'Arc	
	LA POMMERAYE	Collège Saint-Joseph	
	LE LION D'ANGERS	Collège François d'Assise	
	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	Collège Jeanne d'Arc Saint-Aubin le Salle	
	SAUMUR	Collège Sainte-Anne	
	ULIS LYCEE TFC/TSLA/TSA	ANGERS	Lycée professionnel Wresinski
		BEAUPREAU	Lycée professionnel Le Pinier Neuf
SAUMUR		Lycée professionnel Les Ardilliers	

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) désigne l'établissement d'accueil de l'élève à besoins particuliers, contact sur le site :

<http://www.mda.maine-et-loire.fr/>

Lors des Conférences Nationales du Handicap (CNH) en décembre 2014 puis en mai 2016, une série de mesures a été annoncée en faveur des élèves en situation de handicap et d'une école plus inclusive, dont la relocalisation d'unités d'enseignement (UE) en milieu ordinaire par transfert d'unités actuellement localisées dans les établissements et services médico-sociaux.

Dans le département de Maine-et-Loire, des unités d'enseignement sont installées, pour tout ou partie, dans des établissements scolaires (école, collège, lycée).

Les établissements et services sociaux, médico-sociaux ou de santé avec unité d'enseignement	
IME (Institut médico-éducatif)	49100 ANGERS Montclair* 49000 ANGERS Charlotte Blouin*
SEES (Section d'éducation et d'enseignement spécialisé)	49000 ANGERS La Chalouère 49427 BAGNEUX/SAUMUR Chantemerle* 49150 BAUGE Champfleury* 49140 BAUNE Château de Briançon* 49080 BOUCHEMAINE Le Graçalou* 49325 CHOLET La Rivière 49500 SEGRE Clairval 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU La Bélière* 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU Château de Briançon*
SIPFP (Section d'initiation et de première formation professionnelle)	49100 ANGERS Monplaisir 49250 BEAUFORT EN VALLEE Les Sables 49300 CHOLET Bordage Fontaine 49137 LES PONTS DE CE Europe 49540 MARTIGNE BRIAND Perray-Jouannet 49500 SEGRE Clairval 49426 St HILAIRE ST FLORENT/SAUMUR le Coteau
SEHA (Section pour enfants avec handicap associé)	49120 CHEMILLE La Monneraie 49390 VERNANTES La Vallée de l'Anjou*
SAETED (Service d'accueil pour enfants présentant des troubles envahissants du développement)	49000 ECOUFLANT Provins
UEMaternelle (Unité externalisée)	49000 ANGERS école maternelle Montesquieu* 49300 CHOLET école maternelle Les Turbaudières*
DITEP (Dispositif Instituts Thérapeutique, Educatif et Pédagogique)	49035 ANGERS Les Chesnaies* 49100 ANGERS Les Oliviers* 49300 CHOLET La Tremblaie 49400 SAUMUR Le Thouet 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU Le Colombier
IEM (Institut d'éducation motrice)	49100 ANGERS Les Tournesols* 49800 TRELAZE La Guilberdière*
PEDO PSY	49300 CHOLET Hôpital de jour 49400 SAUMUR Hôpital de jour 49000 Angers Centre Roger Misès
CRRRF (Centre régional de rééducation et réadaptation fonctionnelle)	49100 ANGERS Les Capucins Réadaptation Spécialisée et Soins de Longue Durée
CHU	49100 ANGERS CHU
VSE (Village Saint-Exupéry)	49240 AVRILLÉ Village Saint Exupéry
DAHPE (Dispositif d'accueil et d'hébergement de protection de l'enfance)	49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
UEAA (Unité élémentaire autisme)	49300 CHOLET

*Unité d'enseignement partiellement ou totalement implantée en milieu ordinaire

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022



Sur l'année civile 2020 ce sont
510 989 visites sur le site et
816 601 pages visitées.

Le site web de la DSDEN 49 est un outil institutionnel qui offre au grand public des espaces dédiés:

- ▶ annuaire des personnels ;
- ▶ présentation des services ;
- ▶ informations pratiques.

Le site web est une véritable passerelle d'accès qui permet aux personnels de l'Éducation Nationale du département d'accéder à leurs services numériques (gestion de carrière, messagerie électronique, outils de gestion).

Un espace dédié met à disposition des ressources pédagogiques, ainsi que les programmes et textes de référence, des ressources bibliographiques et sitographiques, et ce, dans toutes les missions départementales.

Régulièrement mise à jour, dynamique, la page d'accueil du site web présente les événements culturels et diverses manifestations se déroulant dans le Maine-et-Loire, en partenariat avec l'Éducation nationale, et diffuse également des informations officielles.

Site Internet de la DSDEN de Maine-et-Loire : www.dsdn49.ac-nantes.fr

Les fiches techniques
du département
Année 2021-2022

LES SIGNALEMENTS

Les signalements sont de natures différentes selon les faits rapportés :

- ▶ **Signalement pour Evénement Préoccupant dit "EP"** (précédemment Information Préoccupante "IP") (cf art 375 du code civil - protection de l'enfance) : enfance en danger, maltraitements, sévices (y compris d'ordre sexuel) ...
 - **Procédure** : signalement au conseiller technique de service social de la DSDEN (M. ATTENCOURT) : ce.protectionenfanceda49@ac-nantes.fr
 - Formulaire EP (annexe 3) en ligne sur le site de la DSDEN : <http://www.dsden49.ac-nantes.fr/espace-ecoles-etablissements/education-a-la-sante-et-a-la-citoyennete/protection-de-l-enfance/>
- ▶ **Signalement pour toutes formes de violences scolaires non aggravées** (ex : injures, menaces légères, tags, dégradations légères...).
- **Procédure** : signalement sur l'application « Faits établissements » disponible sur le site web académique : ETNA – application nationale ARENA – rubrique Enquête et pilotage.
- ▶ **Signalement pour délit ou crime dans le cadre scolaire** (cf art 40 du code de procédure pénale) : violences scolaires graves (ex : coups, blessures, menaces de mort, introduction d'objets dangereux, armes, dégradations importantes, drogue...).
- **Procédure** : signalement au correspondant "sécurité école" (gendarmerie ou police) sur ce.signalementda49@ac-nantes.fr
- **Formulaire** : cf fiche ci jointe et <http://www.ia49.ac-nantes.fr/> - Espace écoles-établissements - Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire - Fiche saisine urgente Police/Gendarmerie et Parquet (Annexe 1).
- ▶ **Signalement pour suspicion de radicalisation** :
 - **Procédure** : signalement des faits avec pièces justificatives sur : ce.radicalisationda49@ac-nantes.fr
 - **Formulaire** : tous supports (mails, rapports...). Après réception des pièces et vérifications, l'IAA-DAASEN adresse le signalement au cabinet du Préfet.

Dans les EPLE et les écoles REP+ du département, les assistants et assistantes de service social du Service social en faveur des élèves sont les personnels ressource dans le champ de la protection de l'enfance.

Les LGT peuvent bénéficier du même appui conformément au protocole de réseau mis en place depuis septembre 2019.

ANGERS	Communauté de Brigades ANGERS	02 41 22 94 40	CHENAY Nolwenn
	Communauté de Brigades SAINT-GEORGES	02 41 39 13 10	FRADET Cédric
	Communauté de Brigades BRISSAC-QUINCE	02 41 91 22 22	NEVEU Fabien
	Communauté de Brigades VERRIERES-EN-ANJOU	02 41 76 84 97	BOISSEL Didier
	Brigade Territoriale Autonome BEAUFORT-EN-ANJOU	02 41 79 17 17	MAILLARD Fabrice
	Communauté de Brigades DURTAL	02 41 76 30 11	LEFEVRE Franck
SEGRÉ	Communauté de Brigades TIERCE	02 41 42 62 03	VEIDI Florent
	Communauté de Brigades LE LION D'ANGERS	02 41 95 30 13	FEIDT François Xavier
	Communauté de Brigades SEGRÉ	02 41 92 10 26	AUBIN Bruno
CHOLET	Brigade Territoriale Autonome SEVREMOINE	02 41 55 11 17	MAILLARD Franckie
	Brigade Territoriale Autonome BEAUPREAU-EN-MAUGES	02 41 63 61 80	GADRAS Xavier
	Communauté de Brigades de CHALONNES SUR LOIRE	02 41 78 00 22	DOISNEAU Damien
	Communauté de Brigades CHEMILLE-EN-ANJOU	02 41 30 63 17	SAUPIN David
	Communauté de brigades MONTREVAULT-SUR-EVRE	02 40 83 52 04	DUMOULIN Claude
SAUMUR	Communauté de Brigades LONGUE-JUMELLES	02 41 52 10 31	BOTTERO Sylvain
	Communauté de Brigades MONTREUIL-BELLAY	02 41 83 98 10	LEGROS Franck
	Communauté de Brigades DOUE-LA-FONTAINE	02 41 59 10 56	CHARRIER Jean-Luc
	Communauté de Brigades BAUGE-EN-ANJOU	02 41 89 10 17	LE GUILLOUX Jérôme (adjudant chef)